

Les documents de L'ECONOMISTE



Fête du Trône, 24 ans de règne

Investir pour un nouvel élan

■ **Industrie:**
Des secteurs
champions et des
challengers

■ **Le grand
chantier de la
réforme des
établissements
publics**

■ **Protection
sociale:**
La généralisation
quasi bouclée

■ **Diplomatie:**
Comment
le Maroc assoit
sa doctrine



التجاري وفا بنك
Attijariwafa bank

Croire en vous

325 000

PORTEURS DE PROJET
ET TPE ACCOMPAGNÉS GRATUITEMENT

أنا معاك

Pour Attijariwafa bank, Ana Maak, c'est bien plus qu'une promesse, c'est un engagement quotidien auprès de tous les porteurs de projet et TPE, clients et non-clients.

Pour vous, Attijariwafa bank a créé Dar Al Moukawil, un dispositif gratuit de soutien, d'accompagnement, de formation et d'information.

À ce jour, 325 000 porteurs de projet, commerçants, artisans, très petites entreprises en ont bénéficié gratuitement.

Vous aussi, profitez de notre accompagnement dans les centres Dar Al Moukawil ou sur daralmoukawil.com





■ Diplomatie: Comment le Maroc assoit sa doctrine	II
■ Relance économique: Le gouvernement marque des points	IV
■ Des fissures dans les rangs de la majorité	VI
■ Marchés publics: Le nouveau décret dès septembre	VIII
■ Délais de paiement: L'autre réforme royale	X
■ Investissement: «Les territoires doivent déployer toutes leurs forces et leur potentiel»	XII-XIII
■ Investissement: Ce qui reste à faire d'ici la fin de l'année	XIV
■ Fonds Mohammed VI pour l'investissement: Les solutions de financement du pilier de la relance	XVI-XVII
■ Enquête L'Economiste-Sunergia: Simplification des procédures, ce n'est pas encore gagné!	XVIII
■ Le Maroc accélère sa révolution industrielle	XX
■ Industrie: Des secteurs champions et des challengers	XXII à XXV
■ Chakib Alj: «Il est grand temps que le privé prenne le lead»	XXVI-XXVII
■ Entreprises et établissements publics: La réforme sur les rails	XXVIII-XXIX
■ Protection sociale: La généralisation de l'AMO quasi bouclée	XXX-XXXI
■ Stress hydrique: L'incontournable diversification	XXXII-XXXIII
■ Dessalement: 1 milliard de mètres cubes par an dès 2030	XXXIV
■ Le défi de doubler le PIB agricole d'ici 2030	XXXVI-XXXVII
■ Tourisme: 6,1 milliards de DH pour la nouvelle feuille de route	XXXVIII-XXXIX
■ Enquête L'Economiste-Sunergia:	
Fort engouement des Marocains pour le voyage	XL
■ Enseignement: Enfin sur le chemin de la fameuse «renaissance»?	XLII
■ ...Et la qualité, on en parle?	XLIII
■ A quoi servent les transferts financiers des MRE?	XLIV
■ Diaspora: Le Maroc déroule le tapis rouge	XLV
■ Football: L'année de la consécration	XLVI
■ Coupe du monde 2030: Comment blinder la candidature?	XLVII
■ Jeunes: Ce qui a changé depuis 2011	XLVIII





Diplomatie: Comment le Maroc assoit sa doctrine

■ Nouveaux soutiens à l'intégrité territoriale du Maroc

■ Après Washington, Madrid, Berlin, Tel Aviv appuie la souveraineté du Royaume sur ces territoires

■ Partenariats win-win favorisant une relance de la coopération économique



Exit les positions ambiguës. Dans la nouvelle doctrine marocaine en matière de diplomatie, le Sahara est le prisme à travers lequel le Maroc considère son environnement international et l'efficacité des partenariats (Ph. MAP)

environnement international, et l'aune qui mesure la sincérité des amitiés et l'efficacité des partenariats que le Royaume établit», avait souligné le Souverain dans le discours du 20 août 2022. Le Roi avait adressé un message

clair à certains pays comptant parmi les partenaires traditionnels et nouveaux du Maroc, et qui affichent des positions ambiguës au sujet de la question du Sahara. Ceux-ci ont été appelés à clarifier leurs positions, d'une manière qui ne prête à aucune équivoque. Pour l'instant, la France, un des partenaires traditionnels du Maroc, campe sur sa volonté de jouer à l'équilibriste dans ses positions, avec un penchant plus prononcé depuis quelques mois pour l'Algérie. Les relations entre Rabat et Paris vivent depuis quelques années une crise latente, à cause de la multiplication des «bourdes» du côté français. Les responsables français tentent de minimiser l'ampleur de cette crise. Dans une interview accordée récemment à L'Economiste, l'ambassadeur de France à Rabat a estimé qu'il «y a

eu certaines incompréhensions entre les deux pays, qui ont appelé ou appellent des clarifications». Pour lui, «un dialogue constructif entre les deux pays, mené avec franchise et bienveillance permettra de se concentrer sur toutes les réalisations communes et sur les projets». Pour les nouveaux partenaires, Israël vient d'afficher clairement son soutien à la souveraineté marocaine sur le Sahara. Le premier ministre israélien, Benyamin Netanyahu, a adressé une lettre au Souverain, consacrant la décision d'Israël de reconnaître la souveraineté du Maroc sur le territoire du Sahara. Cette position sera «reflétée dans tous les actes et les documents pertinents du gouvernement israélien et sera transmise aux Nations unies, aux organisations régionales et internationales dont Israël est membre, ainsi qu'à tous les pays avec lesquels Israël entretient des relations diplomatiques». Cette décision intervient dans la suite des positions positives affichées par plusieurs partenaires du Maroc, notamment les Etats-Unis, l'Espagne, l'Allemagne... Le plan d'autonomie est considéré comme seule et unique solution au conflit artificiel autour du Sahara. De Washington à Madrid et de Berlin à Luxembourg en passant par Rome, La Haye, Bucarest, Mascate, Manama, Niamey ou Conakry, le plan d'autonomie suscite le soutien de puissances mondiales, grâce notamment à une diplomatie agissante, persuasive et proactive. □

M.A.M.



À L'OCCASION DU 24^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE L'INTRONISATION DE SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI QUE DIEU L'ASSISTE

LE PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL, AINSI QUE L'ENSEMBLE DU PERSONNEL DE LA CIMR ONT L'ÉMINENT HONNEUR DE PRÉSENTER LEURS MEILLEURS VŒUX DE LONGUE VIE ET DE SUCCÈS À SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI, IMPLORANT LE TOUT-PUISSANT POUR QUE CETTE GLORIEUSE FÊTE SOIT PORTEUSE DE GRANDEUR, DE PROSPÉRITÉ ET DE PROGRÈS.

PUISSIE DIEU ACCORDER LONGUE VIE À SA MAJESTÉ LE ROI ET LE COMBLER EN LES PERSONNES DE SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE HÉRITIÈRE MOULAY EL HASSAN, SON ALTESSE ROYALE LA PRINCESSE LALLA KHADIJA, SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE MOULAY RACHID ET TOUS LES MEMBRES DE LA FAMILLE ROYALE.



Plateforme

CONTRAIREMENT au voisin de l'Est, qui s'entête dans une logique de belligérance, la doctrine marocaine s'appuie sur une approche de partenariat win-win. La dynamique de la diplomatie marocaine a favorisé une adhésion internationale à la solution proposée. Que ce soit avec l'Allemagne ou l'Espagne, le réchauffement des relations a favorisé une montée en puissance de la coopération bilatérale dans plusieurs domaines, considérés comme les principaux enjeux de la période post-Covid. Cela concerne notamment les dossiers de la sécurité énergétique, de la décarbonation... Les rencontres se sont également multipliées entre les opérateurs privés marocains et ceux issus de ces pays partenaires, pour identifier de nouvelles opportunités d'affaires. Cette tendance se confirme notamment avec les opérateurs espagnols, notamment avec la tenue de forums d'affaires à Rabat et à Madrid, pour accélérer la cadence. Surtout que le Maroc, devenu une véritable plateforme industrielle, constitue également un point d'accès vers le marché africain. Plusieurs opérateurs sont ainsi intéressés par les opportunités qu'offre l'Accord de libre-échange continental africain (Zlecaf). Ce cadre d'échanges permettra de renforcer la résilience de l'Afrique et favoriser un développement durable des économies africaines. Pour l'instant, le continent représente seulement 2% du commerce mondial. Les échanges intra-africains ne dépassent pas 17%, contre 68% en Europe. □



A L'OCCASION DU 24^{ème} ANNIVERSAIRE DE L'ACCESSION AU TRÔNE DE
SA MAJESTE LE ROI MOHAMMEO VI

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, LE PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET L'ENSEMBLE DU PERSONNEL DES LABORATOIRES LAPROPHAN

ont l'insigne honneur de présenter à

SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMEO VI

Que Dieu le Glorifie

Leurs vœux les plus déferents de bonheur, de santé, de prospérité et de longue vie, ainsi qu'à Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan, à Son Altesse Royale la Princesse Lalla Khadija, à Son Altesse Royale le prince Moulay Rachid et à tous les Membres de la Glorieuse Famille Royale.

Ils saisissent cette occasion pour renouveler à Sa Majesté Le Roi ainsi qu'à toute la Famille Royale, leur indéfectible attachement et l'assurer de leur mobilisation permanente sous ses Hautes Directives.



www.laprophan.com

 **LAPROPHAN**
Innover pour une Vie Meilleure لابروفان



Relance économique

Le gouvernement marque des points

■ La charte de l'investissement impulse une nouvelle dynamique économique

■ La réforme de la santé est très avancée

SI sur le plan politique, le bilan est en deçà des attentes, force est de constater que sur certains dossiers, le gouvernement a marqué des points. C'est le cas dans la mise en œuvre du chantier royal de la généralisation de la protection sociale. Après le basculement des ramedistes dans l'escarcelle de l'Assurance maladie obligatoire (AMO), gérée par la CNSS, il travaille sur les étapes suivantes. L'extension des allocations familiales aux catégories les plus fragiles en est l'exemple. Ce dossier doit être traité avant la fin de cette année. En parallèle, le chan-



En matière d'investissement, le nouveau cap royal est fixé, avec des objectifs chiffrés et un calendrier précis (Ph. L'Economiste)

tier de la réhabilitation des infrastructures hospitalières et le renforcement des équipements a démarré. Il nécessite la mobilisation de 6 milliards de DH. De même, la mise à niveau des établissements hospitaliers et des

centres de santé est engagée. En tout cas, Khalid Aït Taleb aura réussi, en un temps court, à faire adopter par le Parlement plusieurs projets de loi relatifs à la réforme du secteur de la Santé. Il s'agit de la valorisation de la fonction de santé et de la création des groupements sanitaires territoriaux (GST), un par région. A cela s'ajoutent les textes relatifs à la création de la Haute autorité de la santé et deux agences marocaines, l'une chargée du médicament, l'autre du sang.

L'autre dossier ayant marqué cette période concerne l'investissement. Sur ce dossier stratégique, le nouveau cap royal est fixé, avec des objectifs chiffrés et un calendrier précis. C'est ainsi qu'il faut mobiliser 550 milliards de DH d'investissements et créer 500.000 emplois à l'horizon de 2026. Cette ambition est assortie de l'implication de tout le monde dans ce chantier stratégique, particulièrement le secteur bancaire. Il est invité à appuyer et à financer les projets portés par une nouvelle génération d'investisseurs, particulière-

Forsa cartonne

SUR un dossier beaucoup plus ciblé, la 2e édition de Forsa, le programme de financement destiné aux jeunes porteurs de projets, a été dotée d'une enveloppe de 1,250 milliard de DH pour cette année. L'évaluation de la première édition est marquée par le succès vu l'intérêt que les jeunes ont porté à cette expérience. Fatim-Zahra Ammor, ministre du Tourisme qui pilote ce programme y apporte des nouveautés. La plateforme électronique permet d'augmenter le nombre de porteurs de projets, de s'intégrer dans le secteur formel, de créer des emplois et de contribuer au développement local. Ce qui a fait dire à la ministre que la moitié des projets financés ont permis à leurs porteurs de passer à des activités relevant de l'économie formelle. □

ment les jeunes, les PME et les MRE.

Dans cette dynamique, l'adoption de la Charte d'investissement a été un fait marquant. De même, on a procédé à la refonte des Centres régionaux d'investissement (CRI), une pièce maîtresse de ce processus. Ils ont donc quitté le ministère de l'Intérieur pour être logés chez le chef du gouvernement qui les a, à son tour, délégués au ministre en charge de l'Investissement. L'idée est d'impulser une nouvelle dynamique, marquée par une meilleure fluidité, avec comme objectif d'accompagner les porteurs de projets, du début jusqu'à la concrétisation. □

M.C.



A L'OCCASION DU VINGT QUATRIEME ANNIVERSAIRE
DE L'ACCESSION AU TRONE
DE SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI QUE DIEU L'ASSISTE



La Directrice Générale de l'Agence Nationale des Ports en son nom propre et au nom de l'ensemble du personnel de cette Agence, a l'honneur de présenter :

SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI

QUE DIEU LE GLORIFIE

Leurs meilleurs vœux dévoués de bonheur,

de santé et de longue vie.

Ainsi qu'à SON ALTESSE ROYALE Le Prince MOULAY EL HASSAN,

A SON ALTESSE ROYALE La Princesse LALLA KHADIJA,

A SON ALTESSE ROYALE Le Prince MOULAY RACHID

et à tous les membres de la Famille Royale.

La Directrice Générale de cette Agence saisit cette heureuse et joyeuse occasion pour renouveler au Guide Suprême de la Nation, son indéfectible attachement au Glorieux Trône Alaouite et affirmer notre mobilisation constante et notre engagement à accompagner, sous les Hautes Directives de Votre Majesté, l'important processus de développement économique et social de notre Royaume.



Le Fonds Mohammed VI opérationnel

POUR 2023, le gouvernement a cherché à marquer les esprits en augmentant les investissements publics pour atteindre 300 milliards de DH contre 245 milliards de DH dans la loi de finances en vigueur, soit 55 milliards de DH en plus. Cette enveloppe est répartie entre notamment les investissements des établissements et entreprises publics à hauteur de 140,5 milliards de DH, des collectivités territoriales pour 19 milliards de DH. Dans ce contexte, l'opérationnalisation du Fonds Mohammed VI pour l'investissement, très attendue, a démarré. Et le fonds, dirigé par l'ancien ministre des Finances, Mohamed Benchaâboun, a organisé deux conseils d'administration. Pour rappel, ce Fonds est doté de 45 milliards de DH dont 15 milliards proviennent du budget de l'Etat. Les 30 milliards de DH restants viendront du secteur privé et des institutionnels internationaux. Le ministère des Finances a discuté avec l'ensemble des institutionnels marocains pour leur exposer la structuration du Fonds et pour recueillir leurs attentes par rapport à son fonctionnement. C'est ainsi que beaucoup de questions ont porté sur sa gouvernance. □



A l'occasion de la Fête du Trône,
marquant le vingt-quatrième anniversaire de l'intronisation
de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu Le Glorifie,**
le Directeur Général et l'ensemble des collaborateurs du Groupe Caisse de Dépôt et de Gestion
ont l'insigne honneur de présenter
à **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Amir Al Mouminine,**
leurs vœux les meilleurs, ainsi qu'à Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan,
à son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid
et aux membres de la Famille Royale.



Pour lo Maroc Avenir



صندوق الإيداع والتدبير
+٥٠١٤٢+ ١ ٣٥٥٥ ٨ ٣٥١٣٨٨٣
CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION



Des fissures dans les rangs de la majorité

■ Plusieurs ministres reconnaissent le manque de communication de l'exécutif

■ Les mesures prises contre la flambée des prix sans effet sur la réalité

■ Le remaniement de mi-mandat pressenti à la rentrée politique

C'EST la dernière ligne droite pour le gouvernement Akhannouch avant de faire l'objet d'un remaniement de mi-mandat. Comme c'est l'été et les vacances, ce changement normal dans l'équipe aux commandes devrait intervenir après la rentrée politique prochaine. En tout cas, à part le chef de l'Etat, personne ne maîtrise



Signe d'un malaise, les réunions de la majorité se font de plus en plus rares. Les trois chefs donnent l'impression de se rencontrer sous la pression du chef du gouvernement pour afficher une homogénéité de la coalition (Ph. L'Economiste)

cet agenda. Toutefois, il y a de fortes chances que ce remaniement intervienne après la rentrée parlementaire et l'évènement planétaire programmé à Marrakech. Il s'agit de l'organisation des assemblées annuelles de la

Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI). Cette manifestation va se dérouler sur le même site que celui ayant abrité la COP 22. On table sur une forte participation, près de 14.000 personnes, pendant plus d'une semaine. Des délégations officielles conduites par les ministres des Finances ou les patrons des banques centrales... Donc, si changement de casting au niveau du gouvernement, il attendra que ces assemblées annuelles baissent les rideaux pour entrevoir des changements au niveau des ministres. C'est sur le plan politique que le bas blesse. Les parlementaires ne cachent plus leur sentiment que les mesures prises par le gouvernement contre la flambée des prix des produits agricoles ou l'inflation n'ont pas eu d'effet sur la réalité. Il a fallu la sortie du président

de la Chambre des conseillers, qui a critiqué en mars dernier l'absence d'action du gouvernement face à des prix insensés des oignons et des tomates par exemple. Pour rappel, Enaam Mayara est aussi patron de l'UGTM, bras syndical de l'Istiqlal, pour sortir le chef du gouvernement de son mutisme.

Les réunions de la majorité se font de plus en plus rares. Les trois chefs donnent l'impression de se rencontrer sous la pression du chef de gouvernement pour afficher une homogénéité de la coalition, un concept très cher à celui-ci. D'ailleurs, autant Aziz Akhannouch que Abdellatif Ouahbi et Nizar Baraka affichent à la fin de leurs réunions cette entente de la coalition gouvernementale. Mais sans que ces dirigeants ne se prêtent au jeu des questions-réponses avec la presse. □

M.C.

Homogénéité

IL est certain que le malaise au sein de la majorité, avec des sorties tonitruantes, trahissent l'homogénéité de façade qu'on tente d'afficher. D'ailleurs, Abdellatif Ouahbi en fin politicien a bien vu que Aziz Akhannouch tenait à cette homogénéité au risque de perdre ses plumes. Et c'est là que le patron du PAM a décidé de frapper avec le communiqué du bureau politique qui pointait le manque de communication avec les citoyens et le mauvais traitement que le chef du gouvernement réservait aux ministres du PAM. Le BP avait souligné «l'importance de la communication interne entre les membres du gouvernement pour accélérer la mise en œuvre des chantiers de réforme». A ce titre, il «invite le chef du gouvernement à veiller à intensifier la communication interne efficace avec nos ministres», avait noté le communiqué. Cela a mis le feu aux poudres au point que le chef du gouvernement s'est vite aligné sur la thèse du ministre de l'Enseignement supérieur du PAM au sujet notamment de la suppression du projet de création des facultés poly-disciplinaires. Pourtant, des parlementaires du RNI s'étaient attaqués à la décision de Abdellatif Miraoui, en séance plénière et dans les commissions spécialisées. Face au mécontentement des citoyens dans leurs circonscriptions, ces élus du RNI pourraient changer de couleur politique lors des prochaines échéances électorales pour aller vers un parti politique qui les défend. □



Royaume du Maroc
Ministère du Tourisme, de l'Artisanat
et de l'Economie Sociale et Solidaire
Maison de l'Artisan



À l'occasion du 24^{ème} anniversaire de l'accession au Trône de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, que Dieu le Glorifie, la Maison de l'Artisan a l'insigne honneur de présenter, ses sincères félicitations et ses vœux les plus dévoués de santé et de prospérité à Sa Majesté Le Roi Mohammed VI que Dieu L'Assiste. Puisse Dieu Le Tout-Puissant, préserver Sa Majesté Le Roi ainsi que l'ensemble des membres de la Famille Royale.



Agence Nationale de la Conservation Foncière,
du Cadastre et de la Cartographie



الوكالة الوطنية للمحافظة العقارية
والمسح العقاري والخرائطية

Fête du Trône



**A L'OCCASION DU 24^{ème} ANNIVERSAIRE
DE L'INTRONISATION DE SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI,
QUE DIEU LE GLORIFIE,**

**le Directeur Général et l'ensemble du personnel de l'Agence Nationale de
la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie ont l'insigne honneur de
présenter leurs vœux les plus respectueux et les plus déférents
au GUIDE SUPREME DE LA NATION.**

**Puisse Dieu accorder longue vie à SA MAJESTE LE ROI et le combler en
les personnes de Son Altesse Royale le PRINCE HERITIER MOULAY AL HASSAN, de
Son Altesse Royale la PRINCESSE LALLA KHADIJA et de Son Altesse Royale le PRINCE
MOULAY RACHID, ainsi que de tous les membres de la FAMILLE ROYALE.**



Marchés publics

Le nouveau décret dès septembre

■ Le dispositif traque les conflits d'intérêts et les délits d'initiés

■ Un véritable coup de pouce pour les PME

C'EST la dernière ligne droite avant l'entrée en vigueur du décret relatif aux marchés publics, prévue en septembre prochain. Un autre texte réglementaire sera programmé à l'ordre du jour de l'un des prochains conseils de gouvernement pour compléter le dispositif. Il devra régenter également les marchés des établissements et entreprises publics (EEP) ayant un caractère administratif. A cela s'ajoutent les marchés de l'administration et ceux des 57 EEP, dits marchands, qui sont dans l'escarcelle de l'Agence nationale de gestion stratégique des participations de l'Etat et de suivi des per-



Outre les mesures destinées à élargir le champ de la transparence et la chasse aux délits d'initiés, le décret a prévu un article consacré à la lutte contre la fraude, la corruption et le conflit d'intérêt (Ph L'Economiste)

formances des EEP. Ce décret permet d'élargir et d'unifier le cadre qui régit les marchés pour harmoniser le mode d'octroi des commandes de l'Etat dans les différents secteurs et à travers l'ensemble du territoire. Pour rappel, la loi

de finances en cours a inscrit 300 milliards de DH comme investissements publics, sans parler des 45 milliards de DH au titre du fonds Mohammed VI pour l'investissement.

• **Mesures d'accompagnement en place:** La Trésorerie générale du Royaume (TGR) met les bouchées doubles pour que tout soit au rendez-vous en septembre. Ainsi, les services de Nouredine Bensouda ont déjà mis en place les mesures d'accompagnement pour la mise en œuvre de ce nouveau dispositif comme notamment des textes d'application. C'est le cas notamment des arrêtés fixant les modèles des documents et pièces des marchés, la réservation de 30% des marchés à la PME, la révision des prix et celui relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics. L'idée est de faciliter la tâche aux opérateurs économiques et aux acheteurs publics afin d'assurer plus de visibilité et d'accessibilité. Idem pour le développement

de nouvelles procédures, dont l'achat sur catalogues électroniques, l'interopérabilité du système d'information,...

• **La préférence nationale consacrée:** Le décret s'est fixé plusieurs objectifs dont l'un vise l'adoption d'un référentiel unique des marchés publics applicable aux services de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics. Le but est de donner une plus grande visibilité et une clarté aux opérateurs économiques. L'autre objectif de taille est de renforcer la préférence nationale par l'introduction de l'appel d'offres national comme nouveau mode de passation des marchés destiné exclusivement aux entreprises locales. Il est question d'élargir le champ d'application de la préférence nationale aux marchés de fourniture, de service et d'études, dans le respect des engagements pris par le Maroc, dans le cadre des accords d'association et de libre-échange signés avec plusieurs pays.

• **Vers plus de transparence:** Outre les mesures destinées à élargir le champ de la transparence et la chasse aux délits d'initiés, le décret a prévu un article consacré à la lutte contre la fraude, la corruption et le conflit d'intérêt. Ainsi, les intervenants dans les procédures de passation des marchés doivent tenir une distance et une indépendance vis-à-vis des concurrents et n'accepter de leur part aucun avantage ni gratification. Ils doivent s'abstenir d'entretenir avec eux toute relation de nature à compromettre leur objectivité, leur impartialité et leur indépendance. □

Mohamed CHAOUI



A l'occasion du 24^{ème} anniversaire de l'accession au trône de SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI

La Directrice Générale et l'ensemble du personnel de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail ont l'insigne honneur de présenter à SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI QUE DIEU LE GLORIFIE leurs meilleurs vœux déferents, de santé et de longue vie, ainsi qu'à SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE HERITIER MOULAY EL HASSAN, A SON ALTESSE ROYALE LA PRINCESSE LALLA KHADIJA, A SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE MOULAY RACHID ET A TOUS LES MEMBRES DE LA FAMILLE ROYALE. Ils saisissent cette heureuse occasion pour renouveler au Guide Suprême de la Nation, leur indéfectible attachement et l'assurer de leur mobilisation permanente sous ses Hautes Directives.



Les PME ne sont pas oubliées

LA réglementation actuelle ne prévoit pas de sous-traitance d'une société étrangère attributaire de marchés de travaux avec une entreprise nationale, y compris la PME. Le décret remédie à cette situation. En effet, il prévoit l'obligation faite aux entreprises étrangères qui soumissionnent à des marchés de travaux de sous-traiter au moins 30% du montant du marché au profit des entreprises nationales, y compris la PME (dans certains cas, le décret parle de 20%). Toutefois, la sous-traitance ne peut ni dépasser 50% du montant du marché ni porter sur le lot ou le corps d'état principal du marché. Lorsque le titulaire du marché envisage de sous-traiter une partie, il ne peut le faire qu'au profit de prestataires installés au Maroc, notamment les PME, les coopératives, les unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs. Par ailleurs, le texte prévoit la mise en place d'un dispositif de paiement direct des sous-traitants. L'idée donc est de mettre en place un mécanisme qui permettra de les régler directement et éviter ainsi le retard de paiement des petites entreprises. □

**A L'OCCASION DE LA FÊTE DU TRÔNE QUI COINCIDE
CETTE ANNÉE AVEC LE 24ÈME ANNIVERSAIRE DE L'INTRONISATION DE
SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI
QUE DIEU LE GLORIFIE**



**M. ROGER SAHYOUN, PRESIDENT DU DIRECTOIRE,
AINSI QUE LE PERSONNEL ET LES CADRES DE LA SOCIETE**

SOMAGEC

PRÉSENTENT À

SON AUGUSTE MAJESTE

LE ROI MOHAMMED VI

**LEURS VOEUX LES PLUS RESPECTUEUX ET LES PLUS DEFERENTS DE SANTE,
DE BONHEUR ET LONGUE VIE, AINSI QU'AU PRINCE HERITIER MOULAY
EL HASSAN, SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE MOULAY RACHID
ET TOUTE LA FAMILLE ROYALE**



Délais de paiement: L'autre réforme royale

■ Le Souverain avait pointé les implications des impayés en termes de faillites d'entreprises et de pertes d'emplois

■ La nouvelle loi qui se veut restructurante institue une amende payable au Trésor

■ Les structures dont le CA dépasse 50 millions de DH HT pour commencer

MINE de rien, la réforme de la loi sur les délais de paiement est au départ un chantier royal. En effet, dans son discours à l'occasion du 65^e anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple, le Souverain avait soulevé la question des délais de paiement comme étant un sujet important qui entrave le fonctionnement normal des entreprises. Il a également ajouté que «tout retard de paiement peut entraîner des cas de faillite et, corrélativement, de nombreuses pertes d'emplois». Si bien que Mohamed Benchaâboun, ancien ministre des Finances et de la Réforme de l'Administration, a décidé de prendre les choses en main. Ainsi, du fait que les anciens textes législatifs n'ont pas eu les effets escomptés en termes d'amélioration des délais de paiement, il a été décidé d'instaurer par loi une amende en cas de règlement tardif. Elle a été indexée sur le taux directeur de Bank Al-Maghrib, assorti



Pour resserrer la réforme, le législateur a décidé de mettre toute la pression sur les mauvais payeurs en instituant une amende qui sera soit versée spontanément, soit recouvrée par l'administration fiscale. De plus, l'amende ne sera pas déductible fiscalement (Ph. DR)

Barème de l'amende en cas de paiement tardif

Délai	Taux de base
1er mois de retard	3% (taux directeur de Bank Al-Maghrib)
Mois ou fraction de mois supplémentaire	0,85%

Source: CGEM

de 0,85% par mois ou fraction de mois de retard supplémentaire. L'amende s'applique évidemment au montant resté impayé dans les délais. C'est l'une des nouveautés de la loi n°69-21 publiée au Bulletin officiel n°7204 du 15/06/2023 et entrée en vigueur depuis le 1er juillet pour les entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 50 millions de DH HT. Les autres suivront au fur et à mesure.

■ Une amende de 3%, majorée de 0,85% si...

Le principal apport de la réforme de la loi sur les délais de paiement consiste en l'institution d'une amende en cas de règlement hors délais

convenus. Elle a été fixée à 3% du montant non payé, majorée de 0,85% par mois ou fraction de mois de retard supplémentaire. L'amende devra être payée de manière spontanée au Trésor en même temps que le dépôt de déclaration trimestrielle. Les factures qui font l'objet d'une action en justice sont exonérées d'amende tant qu'aucune décision de justice définitive n'a été rendue. Le cas échéant, l'amende devra être payée. Pour sa part, le fournisseur a le droit d'exiger d'être indemnisée lorsqu'une facture a été payée hors délais. Pour le moment, les factures de moins de 10.000 DH HT ne sont pas concernées par cette amende. Mais à partir du 1er janvier 2025, la donne va changer.

■ Qui est concerné

La nouvelle loi sur les délais de paiement s'applique à toute personne physique ou morale dont le chiffre d'affaires annuel dépasse 2 millions de DH HT. Par conséquent, les structures en deçà sont hors champ sur tous les plans. En revanche, les entreprises publiques réalisant des transactions commerciales de manière habituelle et professionnelle sont concernées par les dispositions de la loi.

■ Client débiteur: La première déclaration en octobre prochain

Dans le nouveau schéma de réforme, le fournisseur créancier n'aura plus de démarches à accomplir à part le recouvrement de ses factures. En revanche, le client débiteur devra souscrire une déclaration trimestrielle via le site de la Direction générale des impôts et ce, avant la fin du mois suivant chaque trimestre. Selon Abdelkader Boukhriss, expert-comptable, président de SFM Conseil et membre du conseil d'administration de la CGEM, «la première déclaration qui concerne le trimestre allant de juillet à septembre est à déposer auprès de l'administration fiscale en octobre 2023».

Cette déclaration devra être effectuée même en l'absence de factures non réglées dans les délais et être accompagnée d'un état détaillé des factures hors délais. Ce dernier devra être validé par un commissaire aux comptes (à partir de 50 millions de DH HT de chiffre d'affaires), un expert-comptable ou un comptable agréé en deçà. □

Hassan ELARIF

Fait générateur

LE délai de paiement commence à courir 60 ou 90 jours à compter de la date de facturation, sachant que la facture doit être établie au plus tard le dernier jour du mois de la livraison de la marchandise ou de l'exécution de la prestation de service ou des travaux. Dans le cas où la facture ne serait pas émise, le délai de paiement doit être calculé à partir de la fin du mois de la livraison des marchandises ou de l'exécution des travaux ou des prestations de services. Cependant, le délai de paiement doit être calculé à partir de la date d'émission de la facture et non pas de la réception des marchandises ou de l'exécution des travaux ou de la

Echéancier de l'entrée en vigueur de la loi		
1er juillet 2023*	1er janvier 2024	1er janvier 2025
> 50 millions de DH	> 10 à 50 millions de DH	> 2 à 10 millions de DH

Source : Article 2 de la loi n°69-21 sur les délais de paiement

* Soit le 1er du mois suivant la publication de la loi n°69-21 au Bulletin officiel

Les personnes morales ou physiques réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 50 millions de DH HT seront les premières à appliquer les dispositions de la loi sur les délais de paiement depuis le 1er juillet. Les factures émises avant l'entrée en vigueur de la loi ne sont donc pas concernées

prestation de services. Ce qui constitue un grand changement par rapport à l'ancienne loi.

Selon les articles 78-1 et 78-2, le délai de paiement doit être précisé dans les factures ou tout document

en tenant lieu relatif aux transactions réalisées entre commerçants. Lorsque le délai n'est pas convenu entre les deux parties, il est fixé par défaut à 60 jours à compter de la date de facturation. Lorsque les deux partenaires sont

d'accord sur un délai, il ne doit pas dépasser 120 jours à partir de la date de facturation.

A l'image des textes précédents, la loi a prévu une dérogation concernant certains secteurs qui peuvent convenir de délais exceptionnels de 180 jours maximum. Une dérogation qui reste suspendue à un décret qui devrait être adopté après l'avis du Conseil de la concurrence. Une fois validée, cette exception à la règle restera liée à la conclusion de conventions par les organisations professionnelles concernées et à la réalisation d'études sectorielles justifiant la tolérance de délais de paiement exceptionnels. □

À LA GLORIEUSE OCCASION DE LA FÊTE DU TRÔNE

Le Président-Directeur Général,
les membres du Conseil d'Administration et l'ensemble du personnel
du **GRUPE HOLMARCOM** sont très honorés de présenter à



SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI

QUE DIEU L'ASSISTE,

leurs meilleurs vœux de bonheur et de santé, ainsi qu'à
**Son Altesse Royale Le Prince Héritier Moulay El Hassan, à Son Altesse Royale
La Princesse Lalla Khadija, à Son Altesse Royale Le Prince Moulay Rachid**
et à tous les membres de la **Famille Royale.**

Fier de ses racines et fort d'une vision de développement renouvelé, le Groupe Holmarcom poursuit depuis plus d'un demi siècle une stratégie de croissance entreprenante, dans le sillage de la dynamique économique nationale impulsée par notre **SOUVERAIN.**

En investissant dans des secteurs stratégiques pour l'essor durable du Royaume, le Groupe exprime son attachement au glorieux **TRÔNE ALAOUITE** et sa fidélité à la **FAMILLE ROYALE.**



HOLMARCOM
GROUP



Investissement: «Les territoires doivent

■ C'est un impératif de la régionalisation avancée

■ Pour la 1re fois de l'histoire du Maroc, les processus d'élaboration, d'approbation et de signature des conventions déconcentrés

■ Entretien avec Mohcine Jazouli, ministre

- **L'Economiste: Comment attirer davantage d'IDE au Maroc?**

- **Mohcine Jazouli:** D'abord, je dirais que le Royaume dispose d'ores et déjà d'atouts qui le rendent particulièrement attractif aux yeux du monde entier. Notre stabilité politique, garantie par la vision éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, nous a permis d'édifier une économie moderne et largement diversifiée qui regorge d'opportunités. Nos secteurs traditionnels, comme le textile, le tourisme ou encore l'agroalimentaire, gagnent chaque jour en compétitivité. Et nous avons, en un temps record, développé de nouvelles industries particulièrement performantes, à l'instar de l'automobile ou de l'aéronautique qui, partout, font figure de référence.

Nos infrastructures sont aux meilleurs standards internationaux. Plus de 50 accords de libre-échange nous ouvrent l'accès à un marché de plus de 2,3 milliards de consommateurs, notamment aux États-Unis et en Europe.

Le Royaume dispose de nombreux talents, qui sont à la fois jeunes et extrêmement qualifiés. Et, plus fondamentalement encore, le Maroc aborde aujourd'hui une phase nouvelle de son développement. Celle-ci a fait de l'expansion du secteur privé une priorité. Pour accompagner cette transition, le Royaume s'est récemment doté d'une nouvelle Charte de l'investissement qui octroie des avantages sans précédents dans l'histoire économique du Royaume.

- **Les bénéficiaires des avantages de cette Charte sont soumis à des conditions précises?**

- Oui tout à fait. Tout d'abord, il faut préciser que la charte s'adresse



«Nos secteurs traditionnels, comme le textile, le tourisme ou encore l'agroalimentaire, gagnent chaque jour en compétitivité. Et nous avons, en un temps record, développé de nouvelles industries particulièrement performantes, à l'instar de l'automobile ou de l'aéronautique qui, partout, font figure de référence», souligne Mohcine Jazouli (Ph. Bziouat)

à tous les investisseurs, nationaux comme étrangers, et à tous les investissements, petits et grands. Et bien sûr, le soutien de cette nouvelle charte est conditionné. Il faut, pour en bénéficier, respecter des critères précis en ligne avec les priorités stratégiques du Royaume. Les secteurs publics et privés travaillent ainsi main dans la main pour une croissance qui soit à la fois substantielle et durable, inclusive pour les citoyens et les territoires, et tournée vers les métiers d'avenir. De plus, en tant que premier producteur d'énergies renouvelables en Afrique, il est appelé à devenir un acteur majeur de la transition énergétique.

Comme vous le voyez, le Royaume est donc particulièrement attractif, car il dispose de tous les atouts pour transformer les défis de la conjoncture en opportunités et il

est idéalement positionné dans la reconfiguration des chaînes de valeur mondiales.

- **Dans le cadre de l'équité territoriale, vous avez prévu d'encourager l'investissement au niveau régional. Considérez-vous que cela est suffisant ou devrez-vous aller plus loin?**

- Les territoires doivent, tous, déployer toutes leurs forces et leur potentiel. Ils sont appelés à devenir les moteurs du développement socio-économique du Royaume. Il s'agit d'un impératif de la régionalisation avancée. C'est dans ce cadre-là que la nouvelle charte de l'investissement, à travers son dispositif de soutien principal, a mis en place une prime dite territoriale. Deux catégories de provinces et préfectures ont été identifiées, et les investissements

réalisés dans ces catégories recevront des aides équivalentes à 10% ou 15% du montant de l'investissement. Il faut rappeler que l'aide maximale fournie dans le cadre du dispositif principal est plafonnée à 30% du montant. Près de la moitié sera donc délivrée pour réduire les disparités territoriales, qui est un des objectifs fondamentaux de la nouvelle Charte.

- **Mais pour déplacer la croissance économique de l'axe Casablanca-Tanger, il faudra bien plus que des incitations financières?**

- C'est pour cela que nous avons, pour la première fois de l'histoire du Royaume, déconcentré les processus d'élaboration, d'approbation et de signature des conventions d'investissement pour les projets allant jusqu'à 250 millions de dirhams. Car nous voulons responsabiliser le terrain.

C'est également pour cela que nous effectuerons un travail en profondeur pour poursuivre l'amélioration du climat des affaires. La Charte prévoit d'agir sur ses principales composantes, à l'instar de l'accès au foncier, aux financements, à l'énergie verte ou encore de la simplification des procédures. Une nouvelle feuille de route pluriannuelle a d'ailleurs été lancée par le CNEA. Il nous faut impérativement simplifier et fluidifier le parcours de l'investisseur.

Enfin, les CRI, dont la tutelle vient tout juste de changer, sont parfaitement mobilisés pour promouvoir les territoires dont ils ont la charge, et ainsi catalyser l'investissement privé pour favoriser leur essor.

- **La Charte a prévu différentes primes qui nécessitent des montants importants. Pensez-vous que le budget de l'Etat peut suivre?**

- Le Maroc aborde aujourd'hui une phase nouvelle de son développement, caractérisée par l'édification d'un Etat social. Celui-ci est fondé sur des programmes sociaux ambitieux et audacieux, au premier rang desquels la généralisation de la protection sociale. Et il est clair que ces programmes doivent être financés dans un contexte où les marges de manœuvre budgétaires sont restreintes. C'est d'ailleurs pour cela qu'une loi-cadre sur la réforme fiscale a été adoptée, et qu'une réforme profonde des entreprises et établissements publics a lieu et qu'elle va



déployer toutes leurs forces et leur potentiel»

dans le sens d'une rationalisation.

Cet Etat social doit donc être financé par une expansion substantielle de notre secteur privé. Et pour accompagner cette transition, tout en étant compétitif par rapport aux pays concurrents, il est nécessaire que nous octroyions des incitations financières importantes.

- Plus concrètement?

- Ainsi, du point de vue budgétaire, l'Etat fait un pari. Les recettes générées par le développement du secteur privé seront bien plus importantes que les primes délivrées aux projets d'investissement. Ce n'est qu'à cette condition que l'action de l'Etat, qui doit investir massivement au sein des secteurs sociaux comme la santé et l'éducation, pourra se recentrer efficacement.

- Les CRI sont désormais dans votre escarcelle. Quelle sera votre valeur ajoutée par rapport à l'ère du ministère de l'intérieur?

- L'investissement privé est au cœur de notre nouvelle phase de développement. C'est dans ce contexte que s'inscrit le nouveau rattachement des CRI, désormais sous la tutelle du



chef du gouvernement qui, en retour, a délégué une partie de ses prérogatives au ministère que je représente. Ce nouveau rattachement s'inscrit d'abord dans un mouvement d'unification de la gouvernance de l'investissement. Ce mouvement a été initié à travers la création d'une autorité gouvernementale dédiée et rattachée au chef du gouvernement: le ministère de l'Investissement, de la Convergence et de l'Evaluation des politiques publiques. Il a été poursuivi par le rattachement de l'AMDIE audit ministère. Il a été prolongé par l'adoption de la

nouvelle Charte de l'investissement, qui a institué la Commission nationale des investissements, dont les prérogatives ont été élargies par rapport à l'organe ministériel qu'elle remplace. Il est aujourd'hui parachevé à travers le changement de tutelle des CRI.

- Comment se déploie ce changement? Ces établissements, dont on entend souvent les critiques, auront-ils plus de moyens financiers et humains?

- Plus fondamentalement encore, le changement de tutelle préfigure un

nouveau palier de la réforme. Celui-ci est la suite logique de la réforme initiée par la loi 47.18. Celle-ci a d'abord été pilotée par le ministère de l'Intérieur. Et je rends ici hommage aux walis dont le travail a entraîné des résultats majeurs. En modernisant les CRI, ils ont permis d'augmenter considérablement le nombre de dossiers traités tout en réduisant significativement leur temps de traitement. Les walis resteront d'ailleurs des acteurs cruciaux dans cette nouvelle configuration. Nous procéderons d'ici peu à des ajustements de la loi 47.18 portant réforme des centres régionaux d'investissement et création des commissions régionales unifiées d'investissement. Cela nous permettra de démarrer ce nouveau palier où les CRI devront, à l'évidence, bénéficier d'atouts humains et financiers plus importants. Car il est essentiel que ceux-ci jouent pleinement leur rôle de guichet unique, tel que souhaité par le Souverain qui les appelait, lors de son discours d'ouverture au Parlement en octobre 2022, «à superviser l'intégralité du processus d'investissement et à en accroître l'efficacité». □

Propos recueillis par
Mohamed CHAOUI

La diaspora, essentielle pour la promotion du Maroc à l'étranger

LE Maroc s'impose de plus en plus comme une terre privilégiée des investissements. Et lors des road shows effectués à l'étranger pour promouvoir la marque «Morocco Now», «nous constatons que tous les regards sont tournés vers le Royaume. Que ce soit aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Allemagne, au Japon, en Inde ou encore en Chine, les opérateurs économiques que nous rencontrons manifestent un appétit prononcé pour le pays. Les Marocaines et les Marocains de la diaspora sont essentiels pour la promotion de notre pays à l'étranger», souligne Mohcine Jazouli. Selon lui, ce sont nos meilleurs ambassadeurs, et il est donc important qu'eux aussi puissent bénéficier d'une expérience positive lorsqu'ils investissent au Maroc. Dans son discours à l'occasion du 69e anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple, prononcé le 20 août 2022, Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, a appelé «à la



création d'un mécanisme dédié qui aura pour mission d'accompagner les compétences et les talents marocains à l'étranger, d'appuyer leurs

initiatives et leurs projets». Afin de mettre en œuvre «les hautes orientations royales et promouvoir davantage l'investissement des Marocains du monde, une feuille de route a été élaborée par le ministère que je représente, en collaboration avec la CGEM et le GPBM».

Cette feuille de route, qui s'inscrit dans le cadre du dispositif global d'accompagnement défini par la Commission interministérielle

chargée des MRE, a pour objectif d'accroître l'investissement des Marocains du monde dans le Royaume et de les orienter vers les secteurs productifs. Aujourd'hui, seulement 10% de leurs transferts sont dédiés à l'investissement.

Les actions envisagées sont multiples. Il faut cibler, communiquer, accompagner et inciter. Et à ce titre, un «desk Marocains du monde» a d'ores et déjà été créé à l'AMDIE. □



Investissement

Ce qui reste à faire d'ici la fin de l'année

■ **Opérationnalisation de la Charte, nouveau palier de la réforme des CRI...**

■ **Intensifier l'effort de prospection pour élargir davantage le pipeline des projets**

SUR son agenda, un des objectifs premiers de Mohcine Jazouli est de continuer «l'opérationnalisation de la nouvelle Charte de l'investissement». Les décrets et arrêtés correspondant aux deux dispositifs stratégique et principal ont déjà été publiés. Reste donc à opérationnaliser les autres textes applicatifs de la loi-cadre. Deuxièmement, l'objectif est de démarrer le nouveau palier de la réforme des CRI, en procédant aux ajustements nécessaires. La loi 47.18 portant réforme des Centres régionaux d'investissement et instauration des Commissions régionales unifiées d'investissement doit ainsi être amendée et ce «afin de faire des CRI les véritables guichets uniques du Royaume», indique Jazouli. Enfin, il est nécessaire pour le ministère de continuer son effort de prospection, afin d'élargir davantage le pipeline de projets et de convertir, le plus possible, les nombreux MoU signés en véritables conventions, tout en veillant à



Depuis le début de son mandat, le gouvernement a tenu 7 commissions des investissements (Ph. L'Economiste)

leur réalisation effective sur le terrain.

Concernant la convergence et l'évaluation des politiques publiques, le ministère se fixe également des objectifs qualifiés d'ambitieux. «Nos missions concernant ce volet nécessitent un travail en profondeur pour transformer l'action publique et assurer l'émergence d'une nouvelle génération de politiques publiques qui concourent à délivrer de manière soutenable, efficiente et efficace, de l'impact et des résultats concrets pour les citoyens et ce conformément aux

hautes orientations du Souverain et aux orientations du nouveau modèle de développement. Pour cela, ce ministère accompagnera l'ensemble de ses partenaires au gouvernement, pour à la fois améliorer le cadre de formulation des politiques publiques, renforcer le suivi et le pilotage de leur exécution, assurer la cohérence entre les politiques publiques, sectorielles et territoriales et enfin veiller à une évaluation de l'efficacité de ces politiques».

M.C.

Trois dimensions essentielles

LE principe d'intervention du ministère s'articule autour de trois dimensions dites essentielles:

● **La dimension verticale:** consiste à s'assurer que la politique publique ou sectorielle est formulée en convergence avec les hautes orientations de Sa Majesté le Roi concernant cette politique, les orientations du nouveau programme de développement et les objectifs stratégiques du programme gouvernemental.

● **La dimension horizontale:** consiste à assurer une coordination et convergence des objectifs et du programme d'actions entre les différentes politiques sectorielles ou publiques existantes

● **La dimension régionale:** assurer la bonne déclinaison de la politique publique ou sectorielle au niveau territorial et veiller donc ainsi à la convergence de la politique entre le central et le territoire. □

Commission nationale: Premiers résultats concrets de la Charte

DEPUIS le début de son mandat, le gouvernement a tenu 7 commissions des investissements. Elles ont approuvé des projets pour un montant total de 67,6 milliards de dirhams. Elles permettront ainsi la création de près de 44.000 emplois directs et indirects. «Ces chiffres confirment les fondamentaux économiques solides du Royaume, qui continuent de s'imposer comme une terre privilégiée des investissements en dépit d'une conjoncture marquée par de nombreuses crises», souligne Mohcine Jazouli.

Ensuite, poursuit-il, la Nouvelle Charte de l'investissement a institué un nouvel organe ministériel dont les prérogatives ont été élargies: la Commission nationale des investissements. La première édition a approuvé 21 projets pour une valeur de 77 milliards de dirhams, ce qui constitue un record absolu. 65 milliards sont attribuables à l'OCP et son gigantesque programme d'investissement de 130 milliards de dirhams présenté devant le Souverain. Même si les projets sont publics, ils généreront tout un écosystème d'entreprises privées qui interviendront sur tous les maillons de la chaîne de valeur. Quant aux projets strictement privés, ils



ont représenté environ 12 milliards de dirhams, «ce qui constitue, là encore, un record absolu», tient à souligner Jazouli.

Cette première CNI est, selon lui, fondamentale, car elle traduit les premiers résultats concrets de la Nouvelle Charte de l'investissement. Les projets qu'elle a conventionné sont également ceci de particulier qu'ils généreront près de 20.000 emplois directs et sont répartis sur 8 des 12 régions du Maroc. «Nous faisons donc un pas de plus vers la réduction des disparités territoriales, qui est l'un des objectifs fondamentaux de la politique de l'Etat en matière d'investissement».

Il faut également préciser que, pour la première fois, la CNI a attribué le caractère stratégique à des projets susceptibles de transformer l'économie et d'assurer la souveraineté sur bien des plans. «Cette première CNI marque donc un tournant dans l'histoire de la gouvernance et la dynamique de l'investissement dans notre pays». La 2e commission, tenue le 20 juillet dernier, a approuvé 19 projets pour 31,5 milliards de DH, permettant la création de 11.742 emplois directs. □



A l'occasion de la célébration du **24^{ème} anniversaire de l'intronisation de Sa Majesté le Roi Mohammed VI**

Le Directeur Général et l'ensemble du personnel de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ont l'insigne honneur de présenter leurs vœux les plus déférents de santé, de bonheur et de prospérité à **Sa Majesté le Roi Mohammed VI** que Dieu le glorifie, ainsi qu'à **Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay Al Hassan, Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid** et à toute la famille Royale.

Ils saisissent cette heureuse occasion pour réitérer leur indéfectible attachement à son auguste personne et au Glorieux Trône Alaouite.



Fonds Mohammed VI pour l'investissement: Les

■ Des fonds thématiques prendront des participations dans les entreprises, la dette subordonnée

■ Le Fonds Mohammed VI pourrait intervenir directement sur les projets d'envergure

■ Les startups seront également soutenues

- **L'Economiste: Comment le Fonds Mohammed VI compte accompagner l'entreprise, en particulier dans le secteur industriel?**

- **Mohamed Benchaâboun:** Le Fonds Mohammed VI a été créé à la suite des hautes orientations royales de Sa Majesté contenues dans les discours de juillet et octobre 2020, pour être un des piliers du plan de relance économique. Le Fonds a pour principale mission de promouvoir l'investissement à travers le renforcement des capitaux des entreprises et l'appui aux activités productrices, de favoriser la croissance durable et contribuer à augmenter la part de l'investissement privé tant national qu'international dans le total des investissements



Mohamed Benchaâboun, directeur général du Fonds Mohammed VI pour l'investissement: «La dette subordonnée (assimilée à des quasi-fonds propres) sera proposée aux entreprises marocaines de manière jumelée avec un crédit bancaire et sur une durée plus longue que la dette bancaire en vue d'inciter les entreprises à réaliser leurs projets d'investissement et à dépasser la contrainte d'apport en fonds propres» (Ph. Bziouat)

réalisés au Maroc. Les entreprises industrielles se trouvent confrontées aujourd'hui à de nombreux défis en matière de digitalisation de leurs processus (production, commercialisation, distribution, etc.), de ver-

dissement de leurs activités à l'aube de l'entrée en vigueur de nouvelles normes réglementaires en particulier pour les entreprises exportatrices et d'ouverture sur de nouveaux marchés à l'international en vue d'atteindre

une taille critique et de rentabiliser leur outil de production.

- **Quels sont les mécanismes qui seront déployés?**

- Le Fonds Mohammed VI accompagnera les entreprises industrielles justifiant de projets d'investissements créateurs de valeur à travers deux mécanismes financiers. D'une part, à travers des fonds thématiques dédiés aux entreprises gérées par les gestionnaires de fonds qui seront sélectionnés. Le Fonds Mohammed VI sera l'un des actionnaires de ces fonds aux côtés d'autres actionnaires privés nationaux ou internationaux. Ces fonds seront amenés à prendre des participations en capital dans les entreprises de ce segment pour les accompagner dans leurs projets de croissance.

D'autre part, à travers la mise en place d'un produit de dette subordonnée qui devrait permettre aux entreprises, notamment industrielles, de bénéficier de ressources financières nouvelles afin de financer leurs projets d'investissement. La dette subordonnée (assimilée à des quasi-fonds propres) sera proposée aux entreprises marocaines de manière jumelée avec un crédit bancaire et sur une durée plus longue que la dette bancaire pour inciter les entreprises à réaliser leurs projets d'investissement et à dépasser

Des outils en fonction de la nature du projet

LE Fonds a pour objet principal la contribution au financement des projets d'investissement structurants, au renforcement des capitaux des entreprises et à l'appui aux activités de production, et ce tel que défini par la loi 76-20 portant création du Fonds Mohammed VI pour l'investissement. A cet effet, le Fonds est chargé de concevoir et mettre en place tout mécanisme de financement structuré destiné à apporter des solutions de financement aux entreprises opérant dans les domaines jugés prioritaires par le Fonds, à savoir l'industrie, le tourisme, l'agriculture, les infrastructures, l'innovation et les secteurs à fort potentiel de croissance, les petites et moyennes entreprises ainsi que tout autre domaine jugé prioritaire par le Fonds.

Dans ce cadre, le Fonds proposera aux opérateurs économiques des mécanismes de financement variés et adaptés à leurs besoins pour leur



développement au Maroc et à l'international, pour l'accroissement de leur compétitivité, pour accélérer la transition vers une économie verte et la durabilité de leur chaîne de valeur ainsi que pour s'adapter aux normes et réglementations internationales de plus en plus complexes et contraignantes.

En fonction de la nature des projets à accompagner, le Fonds proposera divers outils. Pour les projets d'envergure ou de portée stratégique, le Fonds pourrait intervenir directement dans leur financement. Dans ce cas, l'apport du Fonds sera dans son implication très en amont dans les projets pour s'assurer de leur viabilité

économique et pour l'optimisation de leur business modèle. Dans une deuxième phase, en participant au tour de table et/ou en contribuant à leur financement et à leur structuration. Pour les entreprises, le Fonds entend s'appuyer sur plusieurs mécanismes. A ce titre, les fonds thématiques ou sectoriels qui prendront des participations en capital dans les entreprises marocaines souhaitant s'appuyer sur des partenaires financiers pour se développer, le produit de dette subordonnée ainsi que l'offre d'accompagnement et d'assistance technique sont autant d'outils que le Fonds compte déployer dans les mois à venir.

Pour les startups, le Fonds Mohammed VI envisage également de soutenir le financement de cet écosystème en intervenant pour assurer un continuum de financement servant l'ensemble des étapes de développement des startups. □



solutions de financement du pilier de la relance

ser la contrainte d'apport en fonds propres.

- On parle de plus en plus d'innovation en matière de financement. De quoi s'agit-il exactement?

- L'innovation est d'abord dans le modèle économique du Fonds Mohammed VI qui ambitionne de mobiliser 30 milliards d'investissements privés aux côtés de son capital initial. Cet effet de levier contribuera à accélérer le rythme des investissements et à augmenter la part du secteur privé. Ensuite, le Fonds capitalise sur son modèle pour proposer des produits financiers et des outils innovants aux entreprises, aux startups et aux grands projets stratégiques et d'infrastructure. Le produit de dette subordonnée, en phase de structuration, est à ce titre un exemple d'innovation qui permettra de rendre viable des projets d'investissement en insuffisance de fonds propres; la sous-capitalisation étant un des freins les plus importants pour l'accès au financement. Des variantes de ce produit plus adaptées aux spécificités de certains secteurs sont en cours d'examen avec les entités concernées.

- Où en est le processus de sélection des gestionnaires des fonds thématiques?

- Dans le cadre de ce processus, 46 dossiers de candidatures ont été reçus le 13 juillet dernier. Ces propositions concernent à la fois des soumissionnaires locaux (24), internationaux (17) et mixtes (5) qui ont adhéré à la démarche initiée par le Fonds Moham-

med VI. Cela confirme, par ailleurs, le potentiel important du marché marocain dans ce domaine. Les consortiums mixtes composés de sociétés de gestion locales et internationales qui se sont constitués ont pour objectif d'allier l'expertise du métier à la connaissance du marché marocain en matière d'identification des opportunités d'investissement et d'environ-

nement juridique et réglementaire. La première étape du processus de sélection, qui a démarré le 14 juillet 2023, consiste en une analyse approfondie de chaque candidature. Les sociétés de gestion répondant au mieux aux objectifs du Fonds seront invitées à une ou plusieurs auditions orales à partir de fin juillet 2023. Le Fonds émettra des lettres d'engagement aux

soumissionnaires présélectionnés à compter d'octobre 2023. Cet engagement sera conditionné notamment, par la levée, auprès d'investisseurs locaux et internationaux, des capitaux complémentaires prévus dans les propositions desdites sociétés de gestion. □

Propos recueillis par
Khadija MASMOUDI

A L'OCCASION DU 24^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA FÊTE DU TRÔNE



Le Président du Directoire et l'ensemble du personnel d'Al Barid Bank
ont l'insigne honneur de présenter à



SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI Que Dieu L'assiste,

leurs vœux de bonheur et de santé, ainsi qu'à Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan et à Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid et à toute la Famille Royale.

Ils renouvellent au Souverain l'expression de leur fidélité et de leur attachement au Glorieux Trône Alaouite.

Assistance technique

EN vue de compléter son intervention financière, le Fonds travaille également sur une offre d'accompagnement et d'assistance technique destinée aux entreprises et permettant d'adresser un certain nombre de problématiques usuellement rencontrées par le tissu économique marocain. Au travers d'un réseau d'experts (experts-comptables, financiers, techniques, fiscaux, juridiques, etc.), le Fonds pourra offrir aux entreprises intéressées l'opportunité de recevoir un accompagnement de qualité en vue d'adresser des sujets bien identifiés (gouvernance, stratégie, organisation, conquête de nouveaux marchés, etc.) dans l'optique d'une éventuelle ouverture de capital. □



Enquête L'Economiste-Sunergia

Simplification des procédures: Pas encore gagné

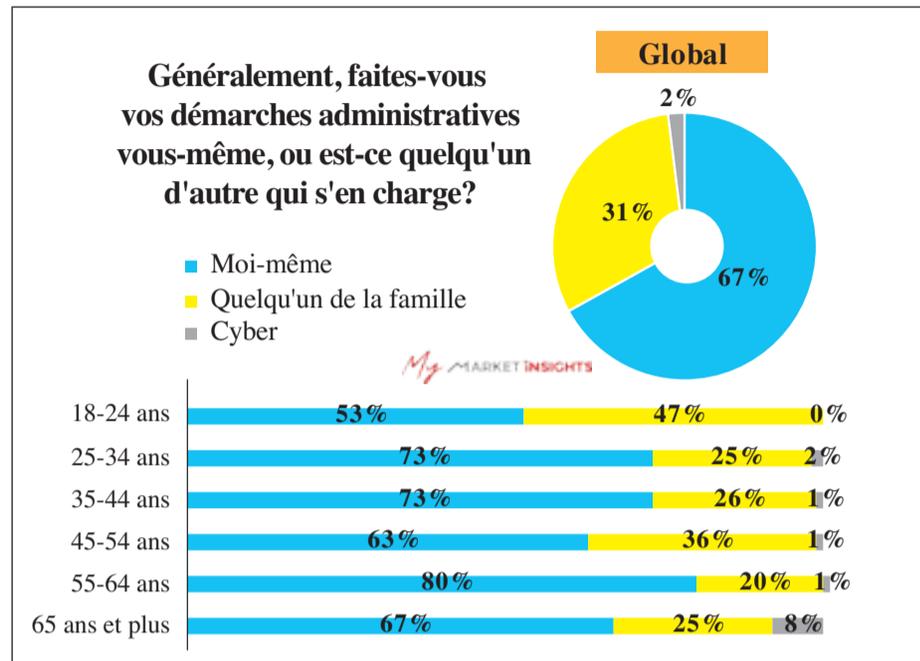
■ Les résultats de l'impact de cette démarche restent mitigés

■ Les taux les plus élevés des personnes ayant ressenti un changement se retrouvent parmi les jeunes

■ 31% des Marocains confient ces tâches à des personnes de leur famille, 2% au cyber

C'EST l'un des chantiers phares du gouvernement. La digitalisation des procédures administratives est l'un des leviers de simplification mis en avant par l'équipe de Aziz Akhannouch. Le département en charge de ce dossier avait annoncé qu'il avait accompagné les différents ministères dans la codification des décisions administratives, dont le nombre s'élève actuellement à 2.700 procédures administratives. Ces dernières concernent des secteurs comme la justice, l'investissement... Elles sont publiées sur la plateforme électronique Idarati. «*Les citoyens peuvent consulter sur cette plateforme toutes les procédures administratives qui les intéressent*», avait annoncé la ministre en charge de ce secteur. De son côté, l'Agence de développement digital (ADD) a mis en place des applications électroniques, utilisées par plus de 2.000 administrations.

Aujourd'hui, le passage à l'administration électronique est considéré comme un chantier stratégique. Sauf que sur le terrain, l'impact de cette



réforme n'est pas encore suffisamment ressenti par les citoyens. C'est du moins ce qui ressort de la dernière enquête L'Economiste-Sunergia. Les personnes sondées ont été interrogées si elles avaient le sentiment que les procédures administratives ont été simplifiées grâce à la digitalisation. Les réponses semblent mitigées. Certes, plus de la moitié des Marocains (58%), essentiellement ceux qui font leurs démarches administratives eux-mêmes, estiment que les procédures ont été simplifiées. Le taux de satisfaction est plus élevé chez les femmes. 42% d'entre elles ont répondu «oui, beaucoup», alors que 19% ont répondu «oui, un peu». Chez les hommes, 37% considèrent que la digitalisation a «beaucoup» simplifié les procédures, tandis que 19% estime qu'elles ont été simplifiées «un peu». En face, cette marche vers la digitali-

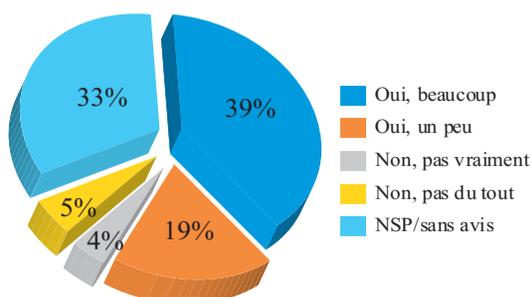
sation ne semble pas avoir amélioré le quotidien de 42% des Marocains (dont 33% n'ont pas d'avis). 9% parmi cette population a clairement souligné que les procédures administratives ne sont pas plus simples grâce à la digitalisation. 4% des personnes interrogées si elles ressentent une simplification des procédures ont répondu «non, pas vraiment», alors que 5% ont répondu «non, pas du tout».

Par tranche d'âge, les taux les plus élevés des personnes ayant ressenti un changement en termes de simplification des procédures se retrouvent parmi les jeunes. La catégorie des 18-24 ans arrive en tête avec 83% (dont 65% ayant répondu: oui, beaucoup). Ces taux de satisfaction sont également élevés chez les citoyens et les CSP A et B. La dynamique de digitalisation risque également de buter contre le niveau important d'analphabétisme,

surtout parmi les populations âgées et défavorisées. Certains n'hésitent pas à confier les démarches administratives à un proche ou à certains centres de services comme les cybers. Les personnes interrogées dans le cadre de l'enquête L'Economiste-Sunergia ont été interpellées si elles font elles-mêmes leurs démarches administratives ou bien si quelqu'un d'autre s'en charge? 67% des répondants affirment qu'ils s'en occupent personnellement. Ce taux est davantage élevé chez les hommes, les personnes âgées de 25 à 44 ans et de 55 à 64 ans. En face, 31% des Marocains confient ces tâches à des personnes de leur famille. C'est le cas notamment des jeunes de 18 à 24 ans, les ruraux et les CSP A et B. Parallèlement, 2% font appel aux employés des cybers pour réaliser ces démarches. Cela concerne particulièrement les seniors de 65 ans et plus. □

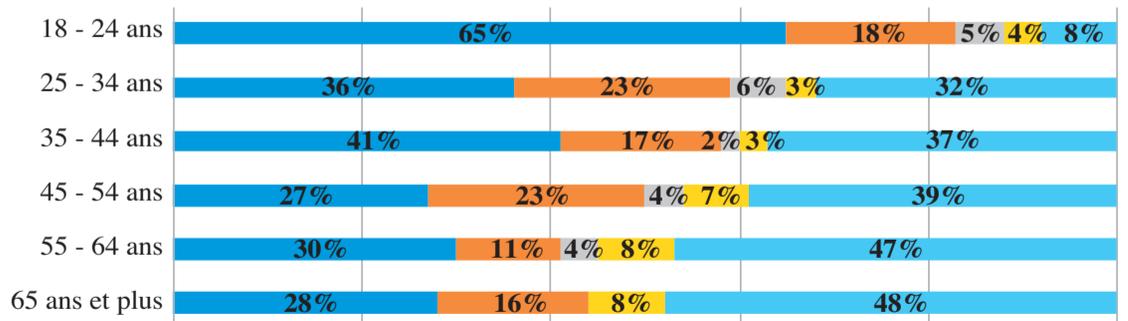
M.A.M.

Avez-vous le sentiment que les procédures administratives ont été simplifiées à travers la digitalisation?

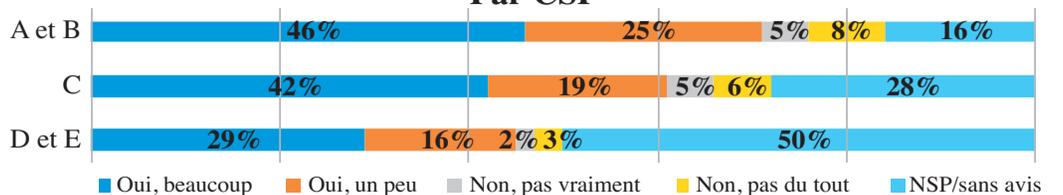


My MARKET INSIGHTS

Par tranche d'âge



Par CSP



Al Boraq so mot au vort

Pour uno mobiit     co responsable





Le Maroc accélère sa révolution industrielle

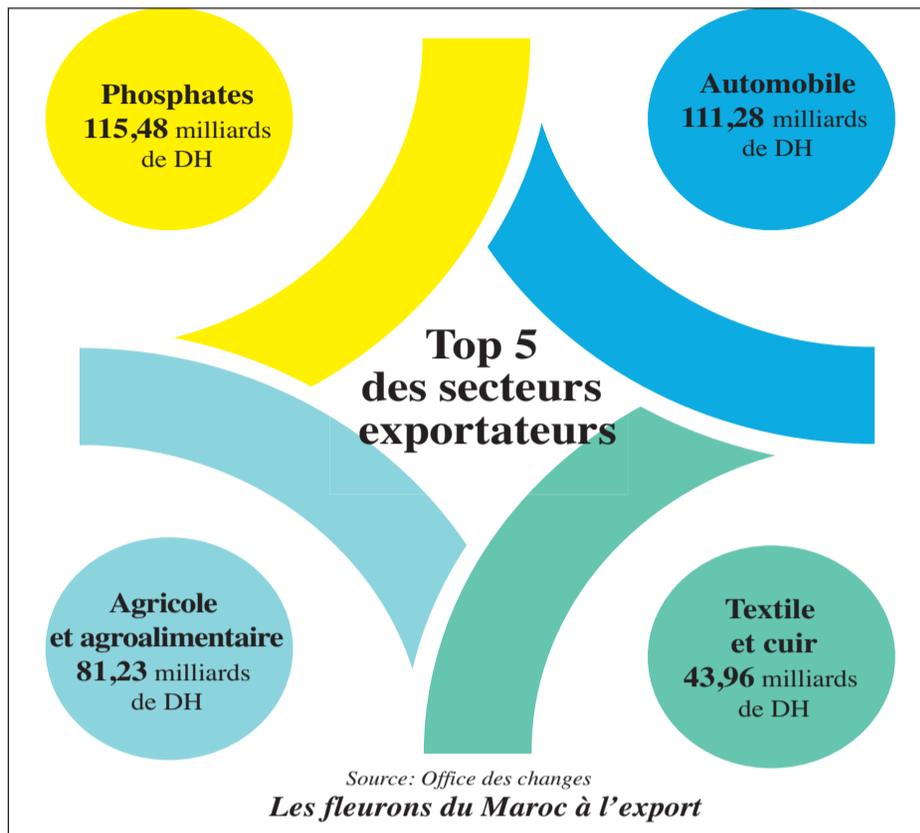
■ **Automobile, aérien et agroalimentaire... les industries à renforcer**

■ **Les énergies renouvelables pour consolider l'écosystème industriel productif**

■ **Des orientations royales stratégiques**

LE 29 mars 2023, à Casablanca, SM le Roi Mohammed VI donne le ton de la nouvelle ère de l'industrie nationale. C'était lors de la première «Journée nationale de l'industrie», organisée par la CGEM (Confédération générale des entreprises du Maroc) et le ministère de l'Industrie et du Commerce. Dans un message adressé aux opérateurs privés et institutionnels, le Souverain précise les orientations stratégiques pour faire face aux nouveaux défis de la conjoncture économique mondiale, entrée dans une forte zone de turbulence. Les chaînes de valeur mondiales connaissent en effet des mutations profondes liées aux tensions commerciales, aux progrès technologiques (intelligence artificielle), aux crises économiques, financières, sanitaires..., et à la transition énergétique.

«Il faut se préparer pleinement à inaugurer une nouvelle ère industrielle portée vers et par la notion de souveraineté. Notre pays a besoin, pour réussir ce challenge, d'une industrie intégrant de nouvelles activités et de nouveaux savoir-faire et offrant plus d'opportunités d'emploi». Le message royal est clair. Il dresse un nouveau cap. L'industrie nationale devra opérer une transformation visant à monter en gamme. L'objectif étant d'intégrer



de nouvelles chaînes de valeur mondiales.

Des acquis à consolider

Au cours des deux dernières décennies, le Maroc a réalisé des progrès significatifs dans le domaine industriel. Et ce grâce aux stratégies déployées, à savoir le Plan émergence 2005-2009, le Pacte national pour l'émergence industrielle 2009-2014, le Plan d'accélération industrielle 2014-2020 et Plan de relance industrielle 2021-2023. Des performances incontestables ont été accomplies particulièrement dans l'industrie automobile et de l'aéronautique. En 20 ans, le Maroc est devenu le principal exportateur africain de matériels, pièces et composants aéronautiques, dépassant même en 2020 l'Afrique du Sud, affirme une étude

menée par l'Institut royal des études stratégiques (IRES), portant sur «L'avenir des métiers mondiaux du Maroc». Un écosystème bien structuré a été installé avec des filières exigeant des compétences très pointues comme l'ingénierie, assemblage, système électrique-câblage, développement de logiciel, entretien-réparation...

Les exportations, elles, sont en nette augmentation. Elles se chiffrent à près de 18 milliards de dirhams. Les des-

tinations sont l'Europe et l'Amérique du Nord pour ce qui est des métiers liés aux filières «systèmes électriques-câblage», «assemblage et ingénierie» et une ouverture sur l'Afrique pour la «maintenance et réparation». Autre réalisation exceptionnelle, le Maroc est dans le top 20 des pays constructeurs automobiles au niveau mondial. Sur le continent africain, le Royaume est le deuxième producteur de véhicules à moteurs en 2019, après l'Afrique du Sud, et le premier producteur de voitures touristiques.

Des acquis industriels à consolider, en diversifiant les activités et en intégrant d'autres chaînes de valeur mondiales, comme l'industrie navale, l'électricité verte ou la chimie verte, ou encore, l'industrie pharmaceutique.

«Cette montée en gamme que l'industrie devra opérer implique nécessairement sa transition accélérée vers une production sobre en carbone par l'accès à l'électricité produite à partir de sources renouvelables à des prix compétitifs et l'amélioration de son efficacité énergétique», souligne le Souverain dans son message.

Le Royaume peut ainsi devenir une référence en termes de modes de production décarbonée, responsable et durable et drainer les investisseurs étrangers en quête d'opportunités dans les secteurs de l'économie verte. □

Khadija SKALLI

Développer le made in Morocco

SM le Roi a insisté sur l'importance de développer la production locale. «Face aux vulnérabilités des chaînes de valeur mondiales et à la forte dépendance aux importations, la souveraineté de notre pays en la matière se place au cœur des priorités. Pour cela, notre industrie est appelée, aujourd'hui plus que jamais, à rendre la production locale plus concurrentielle pour réduire cette dépendance, à conforter davantage notre résilience et notre compétitivité, à consolider l'ancrage du Maroc dans les secteurs prometteurs».

La recherche et développement joue un rôle déterminant. D'où l'urgence «de mettre en place et élargir les dispositifs d'accompagnement en faveur du renforcement de l'infrastructure technologique et de la R&D (recherche et développement) au sein des entreprises marocaines et de la création d'un écosystème industrie-université-centres de recherche, pour soutenir l'innovation et en faire un moteur de croissance de l'industrie marocaine». □

Hydrogène vert, une priorité nationale

LE marché mondial de l'hydrogène vert connaîtra de grands bouleversements dans les années à venir avec l'émergence de nouveaux acteurs de la transition énergétique. Plusieurs pays se positionnent déjà sur le marché pour tirer profit de cette nouvelle dynamique. Le Maroc a également pris les devants grâce aux orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Le 22 novembre 2022, Le Souverain a présidé une réunion de travail, consacrée au développement des énergies renouvelables, au cours de laquelle de hautes instructions ont été formulées pour l'élaboration d'une «Offre Maroc» opérationnelle et incitative, couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur de la filière de l'hydrogène vert au Royaume. SM le Roi a ordonné d'accélérer la cadence.

Le 3 décembre 2022, Mostafa Terab, PDG de l'Office chérifien des phosphates (OCP), a présenté devant le Souverain un projet d'investis-

sement vert de 130 milliards de DH sur la période 2023-2027, devant permettre à terme d'alimenter l'ensemble de son outil industriel en énergie verte. Ces investissements lui permettront d'assurer ses besoins en ammoniac et d'atteindre la neutralité carbone avant 2040. Le Maroc table beaucoup sur l'hydrogène vert pour consolider sa transition énergétique, et réussir ainsi son challenge de porter la part des énergies renouvelables à plus de 52% du mix électrique national à l'horizon 2030.

Le Royaume dispose d'un potentiel important pour la production d'hydrogène vert. Selon une étude réalisée par la Banque européenne d'investissement, l'Alliance solaire internationale et l'Union africaine, dévoilée en décembre 2022, l'Afrique peut se positionner dans le marché mondial de l'hydrogène vert à travers quatre hubs, à savoir le Maroc, l'Égypte, la Mauritanie et l'Afrique australe. □



94
ANS
D'ENGAGEMENT POUR NOTRE
**SOUVERAINETE
ALIMENTAIRE**

Depuis près d'un siècle, COSUMAR est engagé à assurer l'approvisionnement continu du marché local en sucre blanc et à contribuer résolument à la souveraineté alimentaire du Royaume. Grâce à son expertise, le Groupe produit de façon durable du sucre à partir de la betterave à sucre, de la canne à sucre et du raffinage du sucre brut. Une diversification de production de sucre blanc qui confère une résilience accrue pour répondre aux besoins du marché national.

Agrégateur de référence, le Groupe accompagne plus de 40.000 agriculteurs producteurs de plantes sucrières. Créateur de valeur dans 5 régions du Royaume, COSUMAR continue à œuvrer pour une filière sucrière compétitive et performante.

L'ensemble des Femmes et des Hommes de COSUMAR sont engagés et fiers de contribuer à la souveraineté alimentaire du pays, perpétuant ainsi la tradition génération après génération.



www.cosumar.ma





Industrie: Des secteurs champions



■ Automobile, aéronautique, offshoring, agroalimentaire... Les locomotives

■ Des atouts, des défis mais aussi des niches à explorer

■ Des gisements transversaux de compétitivité

LE Maroc parie fort sur la ré-industrialisation. Levier important de la croissance économique, l'industrie nationale a réussi le pari de prouver au monde entier la capacité du Maroc à faire preuve de résilience en périodes de crises et à amorcer la reprise tout en assurant une vraie durabilité de secteurs dynamiques comme l'automobile, l'agroalimentaire, le textile, les énergies renouvelables, les mines.... Aujourd'hui, le défi du Maroc est d'enclencher une



nouvelle dynamique industrielle. Pour réussir ce challenge «notre pays a besoin d'une industrie qui intègre de nouvelles activités et de nouveaux



savoir-faire tout en offrant plus d'opportunités d'emplois». Extrait de la lettre royale lors de la journée nationale de l'industrie. Le Roi Mohammed VI a, rappelons-le, exhorté les opérateurs économiques et les institutionnels, lors de la Journée nationale de l'industrie, «à rendre la production locale plus concurrentielle pour réduire cette dépendance, à conforter davantage la résilience et la compétitivité, à consolider l'ancrage du Maroc dans les secteurs prometteurs...». En résumé, le Souverain insiste sur une réelle montée en gamme des secteurs industriels prometteurs. Ce qui passe nécessairement par une production sobre (bas carbone), l'accès à l'électricité/énergie à partir de sources renouvelables (EnR), ou encore l'amélioration des indicateurs de l'efficacité énergétique. Par ailleurs, l'industrie nationale est appelée à «contribuer à la préservation des ressources hydriques par la rationalisation de l'utilisation de l'eau et la réutilisation des eaux usées ou encore le recours aux technologies et aux solutions nouvelles». Tour d'horizon des secteurs industriels les plus prometteurs.

■ Automobile: Dans le club fermé des constructeurs

L'industrie automobile est de loin le premier secteur exportateur du Maroc. Le secteur de l'automobile représente 29% des exportations totales du pays. L'essentiel du chiffre d'affaires à l'export (85 %) du secteur est produit au Maroc. C'est le premier exportateur du pays depuis 2014 devant le secteur agricole et les phosphates. L'Europe absorbe 80% des véhicules exportés par le Maroc. La Turquie (8%) et les pays arabes (5%) sont les deux autres destinations majeures.

L'industrie automobile est celle qui promet le plus de perspectives de croissance tout en favorisant une place de choix au made in Maroc dans le club restreint des grands constructeurs automobiles. En effet, forte de ses performances, l'industrie automobile hisse le Maroc en position de premier producteur en Afrique. Le Royaume a rejoint le top 15 des constructeurs automobiles mondiaux. De surcroît, en 2021, le Maroc a intégré le club fermé des pays où les moteurs y sont non seulement montés mais aussi fabriqués.

A L'OCCASION DU 24^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE L'INTRONISATION DE
SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL ET L'ENSEMBLE DU PERSONNEL DE
COOPER PHARMA

ONT L'INSIGNE HONNEUR DE PRESENTER A

SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI



QUE DIEU L'ASSISTE

LEURS VŒUX DE BONHEUR ET DE SANTE,
AINSI QU'A
SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE HERITIER MOULAY EL HASSAN,
A SON ALTESSE ROYALE LA PRINCESSE LALLA KHADIJA,
A SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE MOULAY RACHID
ET A TOUTE LA FAMILLE ROYALE.

ILS RENOUVELLENT AU SOUVERAIN L'EXPRESSION DE LEUR FIDELITE ET DE
LEUR ATTACHEMENT AU GLORIEUX TRONE ALAOUITE.



et des challengers

Plusieurs indicateurs montrent que le secteur automobile réalise des surperformances, notamment l'attractivité et la fidélisation de groupes et donneurs d'ordre de renom qui ont opté pour le Maroc en tant que destination stratégique de production et de sourcing automobiles. Aujourd'hui plus que jamais, la filière automobile marocaine est appelée à relever des défis majeurs. A commencer par la montée en gamme, l'électrification, l'hybridation, la technologie embarquée... Ce sont là autant d'évolutions majeures de l'industrie automobile mondiale qui dictent des changements structurants dans les unités de production au Maroc. Autres bémols, les marques (constructeurs) installées au Maroc ne sont pas encore bien intégrées dans les nouvelles chaînes de valeur technologiques. S'y ajoute un déficit de compétitivité et d'attractivité face à la concurrence des pays de l'Est de l'Europe, de l'Egypte et de la Turquie. La digitalisation et la décarbonation de l'industrie automobile représentent aussi des défis majeurs à relever pour renforcer la compétitivité du made in Maroc et préserver son positionnement dans la chaîne de valeur mondiale.

■ Aéronautique: «Le Maroc, principal exportateur en Afrique»



«Dans chaque avion dans le monde, il y a au moins une pièce fabriquée au Maroc». Le secteur de l'aéronautique est l'un des secteurs de pointe les plus prometteurs au Maroc. En 20 ans seulement, l'industrie aéronautique made in Maroc est devenue le principal exportateur de pièces et composants du continent africain. En 2022, ce secteur a généré un chiffre d'affaires à l'export de plus de 21 milliards de DH. La présence et la confiance de grands groupes aéronautiques mondiaux a fortement contribué

à asseoir la crédibilité de la plateforme aéronautique marocaine. L'aéronautique est une industrie qui va reprendre des évolutions plus ou moins similaires à celles de l'industrie automobile. Selon une analyse de l'IRES, les deux secteurs d'activité ont une structure de marché sous forme d'oligopole bilatérale, avec un rapport de forces favorable

aux donneurs d'ordre. Le secteur est aussi confronté aux enjeux de la transition énergétique avec les impératifs de recherche et de développement technologique requis.

■ Agro-alimentaire: Un mille-feuille d'atouts et de contraintes

De par sa vocation agricole, le Maroc recèle de potentialités et



وكالة التنمية الفلاحية
+٠٥١٥٥٠٦٠١ +XCC +٥JH٥٨٠١+
AGENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE



A L'OCCASION DU 24^{ème} ANNIVERSAIRE DE L'INTRONISATION DE SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI

Le Directeur Général de l'Agence pour le Développement Agricole et l'ensemble de ses collaborateurs

ont l'insigne honneur de présenter leurs vœux les plus déférents

à Sa Majesté le Roi Mohammed VI

que Dieu Le glorifie

à Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan,

à Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid

et à tous les membres de la Famille Royale

Nous saisissons cette heureuse occasion pour renouveler
à Sa Majesté notre attachement indéfectible au Trône Alaouite



Industrie: Des secteurs champions



d'atouts qui sécurisent le secteur de l'agroalimentaire: Des incitations avantageuses (fiscalité et subventions des investissements); des infrastructures de qualité (zones industrielles dédiées, réseau d'agropoles, élargissement réseau autoroutes, port Tanger Med ...) et une mise à niveau des canaux de commercialisation et de distribution. Depuis 20 ans, l'on assiste à un développement effréné de plus en plus important de la grande distribution en tant que mode de commercialisation des produits alimentaires. Mais le secteur est appelé à relever de nombreux défis. A commencer par la diversification et conquête de nouveaux marchés, l'anticipation des mutations futures comme la valorisation du produit et son adaptation aux nouveaux modes de consommation; l'encouragement de l'innovation, l'aide aux petits producteurs; l'augmentation de la valeur ajoutée des produits ou encore la mise en conformité des opérateurs privés aux normes de qualité et de sécurité sanitaire des produits alimentaires. Ceci étant, le secteur présente un certain nombre de faiblesses liées à un amont agricole relativement faible, l'indisponibilité du foncier et le manque d'écosys-



tèmes agricoles. Par ailleurs l'aval de la filière manque de compétitivité avec un taux d'intégration très faible, des investissements encore insuffisants, ainsi qu'un déficit chronique en main d'œuvre qualifiée... Le secteur pâtit également d'une forte dépendance vis-à-vis des industries d'emballage et une concurrence locale déloyale des produits finis importés. Autre constat, la filière souffre d'une faible présence sur les marchés extérieurs. Aujourd'hui, tout le challenge réside dans le potentiel de production de matières premières agricoles et surtout une grande capacité de trans-

formation des ressources locales, telles que les plantes aromatiques et médicinales, pour desservir les marchés à l'export. Aujourd'hui, le durcissement de la réglementation environnementale imposée aux exportations risque de nuire à l'offre exportable du secteur. D'autant plus que la tendance mondiale est aux changements technologiques et à la relocalisation industrielle dans les pays développés. S'y ajoutent les contraintes spécifiques de l'amont du secteur de l'agroalimentaire, qui est directement impacté par les effets négatifs du changement climatique.

■ Logistique: Des coûts encore trop élevés!

Le secteur de la logistique au Maroc a connu de grandes mutations ces 10 dernières années, notamment la mise en œuvre de chantiers afin d'améliorer les infrastructures, des efforts dans les prestations pour s'aligner avec les standards internationaux en matière de compétitivité, de qualité et de performance... Mais malgré ces améliorations, la logistique a des défis majeurs en termes de montée en compétitivité et de baisse des coûts. De l'avis d'experts, il est nécessaire d'amorcer la refonte du secteur du transport et de la logistique en tant qu'activité stratégique et de souveraineté. Il s'agit là de deux des maillons stratégiques de l'économie nationale.

Le secteur de la logistique représente près de 6 % du PIB. Il contribue à hauteur 16% au budget de l'Etat et emploie près de 10% de la main d'œuvre urbaine (soit près de 500.000 emplois). Même si le potentiel de croissance de ce secteur est des plus prometteurs, il n'en demeure pas moins qu'il reste le 1er consommateur d'énergie au Maroc avec 40% de la consommation finale des produits pétroliers.



et des challengers

■ **Textile/Habillement: L'amont file du bon et mauvais coton**

Le textile et cuir est un secteur stratégique pour le Maroc. Il compte plus de 17% des entreprises du secteur industriel. Des firmes qui sont dans leur majorité des petites et moyennes entreprises (moins de 50 salariés). Elles sont plutôt dans une logique de sous-traitance. Ce qui est peu rentable et fortement exposé à la concurrence des producteurs des pays émergents asiatiques. Les entreprises du textile-habillement emploient quelque 200.000 personnes, soit 22% des emplois au niveau national. C'est le 1er secteur pourvoyeur d'emplois industriels. La filière génère un chiffre d'affaires de 50,48 milliards de DH avec 36,5 milliards de DH à l'export, ainsi qu'une valeur ajoutée de 15,88 milliards de DH. De nombreuses mesures d'accompagnement ont été mises en place dans ce secteur en particulier. Ce qui a permis de le transformer et de développer sa résilience face aux mutations mondiales. Mais quoi qu'il en soit, le secteur souffre de

la présence d'activités informelles, de l'inondation du marché par des produits de contrebande, les productions de seconde main et les ventes en ligne. Plus encore, depuis plus de 20 ans, le secteur connaît beaucoup de fragilités, liées à la qualité du produit et à l'approvisionnement en matières premières. D'un secteur amont, auparavant reconnu par sa maîtrise de la haute techni-

city et la qualité de ses produits... Aujourd'hui, l'amont textile manque sérieusement de compétitivité. Plusieurs filatures ont fermé leurs usines en moins de 10 ans à cause des coûts des facteurs, de la montée d'une concurrence acharnée de la part des pays asiatiques (Chine, Bangladesh, Inde...), de la présence d'activités informelles ou encore d'un marché local dominé

par les franchises étrangères. Le secteur souffre également d'un faible niveau d'innovation, d'une absence de marques nationales compétitives et d'un faible attrait des acteurs pour l'entrepreneuriat. Le marché des friperies est un concurrent redoutable du marché national de vêtements à cause de la proximité du Maroc de l'Europe. □

Amin RBOUB



Vœux à l'occasion de la Glorieuse Fête du Trône

À l'occasion du 24ème anniversaire de l'accession de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Que Dieu L'Assiste, au Trône de Ses glorieux ancêtres, le Président et l'ensemble des membres du Conseil de la Région Casablanca-Settat ont l'insigne honneur de présenter à Sa Majesté leurs vœux les plus déférents de bonheur, de santé et de prospérité.

Par la même occasion, ils expriment à Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Que Dieu le Glorifie, leur indéfectible attachement au Glorieux Trône Alaouite.

Puisse Le Tout Puissant combler le Souverain en les personnes de Son Altesse Royale le Prince héritier Moulay El Hassan, Son Altesse Royale la Princesse Lalla Khadija, Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid ainsi que l'ensemble des membres de la Famille Royale.

Le Serviteur de Sa Majesté

Abdellatif Maâzouz

Président du Conseil de la Région Casablanca-Settat



Offshoring: Cap sur la maturité et la valeur ajoutée

EN 20 ans, le secteur de l'offshoring a connu une évolution rapide qui fait du Maroc l'un des leaders incontestés dans le domaine. Le Royaume se positionne sur trois métiers de l'offshoring: l'ITO (Information Technology Outsourcing), le BPO (Business processes outsourcing) et le CRM (Client Relation Manager). Le Maroc dispose de cinq parcs offshoring: Casa-Nearshore est considéré comme le plus grand business-park d'Afrique du Nord. Rabat-Technopolis, Fès, Oujda et Tétouan Shore sont des parcs de dernière génération. Le défi du Maroc réside désormais dans la montée en gamme avec une maturité de l'offre exportable. Le secteur gagnerait à investir de nouveaux segments notamment les processus commerciaux, les finances, les ressources humaines ou encore les technologies de l'information. Le Maroc a une longueur d'avance au niveau régional qu'il convient de maintenir et développer en travaillant sur la maturité et la transformation de l'offre. □



Chakib Alj: «Il est grand temps

■ La CGEM satisfaite des nouveaux mécanismes qui permettront d'atteindre une proportion de l'investissement privé de 65% à horizon 2035

■ En parallèle, il faut continuer à prioriser l'amélioration du climat des affaires

■ Une réforme progressive de la TVA en vue de sa neutralité donnera plus de visibilité aux opérateurs

- **L'Economiste: Charte d'investissement, Fonds Mohammed VI pour l'investissement,...** Cet arsenal est-il suffisant pour atteindre l'objectif: 2/3 de l'investissement assuré par le privé?

- **Chakib Alj:** En deux décennies, et grâce à la vision éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le Maroc a connu de grandes transformations qui lui ont permis de construire une économie dynamique et résiliente. Le Royaume a réalisé des investissements d'envergure, no-



Chakib Alj, président de la CGEM: «Il est aussi temps que de vrais champions nationaux émergent sur certains marchés extérieurs au vu des opportunités qui se présentent avec la Zlecaf notamment» (Ph. F. Alnasser)

tamment dans l'infrastructure et l'industrie mettant les bases d'un développement socioéconomique solide. Aujourd'hui, il est grand temps que le privé prenne le lead sur l'investissement pour une création davantage d'emplois et de valeur ajoutée. Il est aussi temps que de vrais champions nationaux émergent sur certains marchés extérieurs au vu des opportuni-

tés qui se présentent avec la Zlecaf notamment.

Dans ce sens, la mise en place de la Charte d'investissement et du Fonds Mohammed VI pour l'investissement représentent des signaux forts à l'adresse du tissu économique. Ils insuffleront, j'en suis persuadé, une dynamique nouvelle en matière d'entrepreneuriat avec

un objectif ambitieux mais réaliste, celui d'atteindre une proportion de l'investissement privé de 65% à horizon 2035, 550 milliards de dirhams d'investissement et 500.000 emplois.

- **Que faut-il déployer rapidement pour entamer ce nouveau palier?**

- La CGEM est naturellement satisfaite de ces nouveaux mécanismes et attend avec impatience leur activation effective via le déploiement du manuel des procédures pour l'accès au dispositif principal de la Charte d'investissement et celui du décret relatif au dispositif spécifique dédié aux TPME.

Pour que la Charte d'investissement et le Fonds Mohammed VI portent leurs fruits de manière rapide et durable, l'amélioration continue du climat des affaires est primordiale et nous constatons des avancées palpables dans ce sens également.

L'adoption de la nouvelle loi sur les délais de paiement est un grand pas en avant. Elle permettra de réduire de manière significative ces délais qui se situent aujourd'hui à plus de 400 milliards de dirhams, impactant de manière drastique la trésorerie des TPME. Il faudra maintenant veiller à l'application de cette loi.

Des réformes nécessaires

EN marge des incitations à l'investissement qui ont été mises en place avec un scoring transparent donnant accès à jusqu'à 30% du Capex, ce qui est très encourageant pour les porteurs de projets, il est nécessaire de continuer à prioriser l'amélioration des affaires autour de 4 principaux axes. D'abord, l'accès au financement à travers la mise en place de mécanismes d'accompagnement intégrés pour les TPME ou encore la mise en œuvre effective de solutions de financement alternatives comme le crowdfunding. Il est également important de dynamiser la Bourse de Casablanca pour qu'elle joue pleinement son rôle. Le deuxième axe est la réduction des



facteurs de production en baissant le coût de l'énergie via le développement massif des sources d'énergies renouvelables et leur ouverture vers la

moyenne tension, ce qui est de nature à accélérer la décarbonation de notre industrie au moment où nos principaux marchés étrangers exigent des produits durables.

Le renforcement de l'offre foncière et logistique nationale est également très attendu. La simplification et la digitalisation du parcours administratif de l'investisseur représente aussi un axe majeur avec la mise en œuvre effective de l'interopérabilité entre les administrations.

Le dernier axe et pas des moindres est celui du capital humain via la consolidation des mécanismes d'accompagnement en entreprise avec la refonte du système de la formation professionnelle et la loi 60-17, ainsi que la mise à jour du code du travail, qui a plus de 20 ans, afin qu'il soit en adéquation avec les évolutions de notre société. □



que le privé prenne le lead»

Nous sommes également ravis de la mise en place du programme Tatwir R&D avec une enveloppe de 300 millions de dirhams par an. Ce programme vise à soutenir les entreprises dans leurs projets liés à l'innovation, pour une réelle montée en gamme de notre industrie nationale. 14 entreprises industrielles viennent d'ailleurs de recevoir cette subvention. J'appelle vivement les autres opérateurs économiques, qui ont des projets en matière d'innovation, à en profiter.

- Comment la Confédération compte-t-elle accompagner cette mutation?

- La CGEM poursuivra son plein engagement pour l'atteinte des objectifs communs que nous nous sommes fixés avec le gouvernement et le GPBM, à savoir la contribution à l'atteinte de 550 milliards de dirhams d'investissement privé cumulé à horizon 2026 et plus de 500.000 emplois à terme. A cet effet, notre confédération mène un travail colossal auprès de ses membres via l'ensemble de ses composantes, notamment les CGEM Régions et les fédérations sectorielles, pour familiariser les entreprises avec cette nouvelle Charte, les encourager à saisir l'opportunité et même les accompagner sur le terrain. Maintenant, il faut aussi que le gouvernement continue à opérer l'amélioration du climat des affaires et que les banques jouent le jeu.

- Loi sur la grève, refonte du code du travail... Avez-vous des engagements du gouvernement surtout que le calendrier initial n'a pas été respecté?

- Nous comprenons qu'il y ait un décalage de réalisation par rapport au calendrier arrêté initialement par l'accord social du 30 avril 2022. Pour rappel, la loi organique sur les modalités d'exercice du droit de grève devait être promulguée en janvier de cette année, et une première proposition de renforcement du code du travail devait être arrêtée en juillet de cette année. Pour rappel, l'ensemble des engagements pris par la CGEM ont jusque-là été respectés à la lettre.

Quelles que soient les raisons ayant affecté le calendrier de réalisation des engagements pris, c'est la crédibilité de l'accord social, si-



«Une réforme progressive de la TVA en vue de sa neutralité conformément à la loi-cadre 69.19 portant réforme fiscale est donc nécessaire et permettra de donner plus de visibilité aux opérateurs économiques», estime Chakib Alj

gné par l'ensemble des partenaires sociaux, qui est en jeu. Le gouvernement est tout à fait conscient de ces enjeux et a promis d'accélérer la réalisation des engagements.

- Quelles sont vos attentes par rapport à la réforme de la TVA, le grand chantier de l'année prochaine?

- Le système de la TVA actuel est complexe et biaise la compétitivité des opérateurs économiques, en raison de distorsions importantes, participant à une profusion de l'informel. De plus, ce système crée dans plusieurs secteurs un déséquilibre dans la trésorerie des entreprises soumises à la TVA. La multiplicité des taux de TVA pénalise fortement les entreprises qui se retrouvent en situation de crédits structurels liés d'une part, à ce qu'on appelle le butoir et d'autre part, à l'existence de multitudes d'exonérations avec droit à déduction. Une réforme progressive de la TVA en vue de sa neutralité conformément à la loi-cadre 69.19 portant réforme fiscale est donc nécessaire et permettra de donner plus de visibilité aux opérateurs économiques.

Parmi les grands principes que nous défendons au sein de la CGEM figurent la redéfinition du champ d'application des exonérations de TVA et la généralisation du droit à déduction et à remboursement, afin d'en assurer la neutralité. A cela s'ajoute, la réduction du nombre de taux de TVA, permettant de diminuer les coûts de gestion de cette taxe pour les entreprises, de faciliter le contrôle de l'administration fiscale

et d'estomper l'effet butoir.

Enfin, nous sommes pour une redéfinition de la base imposable de la TVA pour les activités soumises

à des taxes spécifiques, afin de les exclure de la base. □

Propos recueillis par Khadija MASMOUDI

ROYAUME DU MAROC
FONDS HASSAN II
POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

A L'OCCASION DE LA FÊTE DU TRÔNE

La Présidente du Directoire et l'ensemble du personnel du Fonds Hassan II pour le développement économique et social ont l'honneur de présenter à

SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI, QUE DIEU LE GLORIFIE



leurs vœux les plus dévoués de santé, de bonheur et de prospérité ainsi qu'à Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan, à Son Altesse Royale la Princesse Lalla Khadija, à Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid ainsi qu'à l'ensemble des membres de la Famille Royale.

Ils saisissent cette heureuse occasion pour renouveler à Sa Majesté le Roi l'expression de leur indéfectible attachement au Glorieux Trône Alaouite et leur mobilisation constante derrière Sa Majesté pour contribuer au développement économique et social du Royaume.



Entreprises et établissements publics:

■ **Le plan de restructuration vise à transformer 5 établissements publics en SA**

■ **Il s'agit de l'ONDA, l'ONCF, l'Onhym, la MAP et l'Ompic**

■ **Un nouveau cadre légal pour les opérations de privatisation en préparation**

- **L'Economiste:** Vous venez de boucler votre première année à la tête de l'Agence nationale de gestion stratégique des participations de l'Etat et de suivi des performances des établissements et entreprises publics (ANGSPE). Où en êtes-vous dans son opérationnalisation?

- **Abdellatif Zaghoun:** L'Agence a été opérationnelle après la tenue de son premier conseil d'administration en décembre 2022 qui a adopté ses instruments de gestion et arrêté ses chantiers et projets prioritaires en rapport avec ses missions notamment la politique actionnariale de l'Etat, l'amélioration de la gestion du portefeuille public et du pilotage de sa performance ainsi que le renforcement de la gouvernance des EEP de son périmètre.

Sur le plan de la gestion des ressources humaines, l'Agence est en phase de recrutement de profils adaptés à ses missions qui viendront renforcer l'équipe de démarrage nommée au niveau des différents pôles et directions de l'organigramme de l'Agence. Celle-ci a mis en place une task force, depuis mars 2023, composée d'équipes multidisciplinaires, avec une expérience avérée en matière de restructuration, de contractualisation et de gouvernance. Elles ont une expertise dans la conduite des opérations de portefeuille, du suivi des performances, de modélisation et ingénierie financière, de consolidation des comptes, etc.

- **Et sur les autres dossiers?**

- Plusieurs chantiers sont bien avancés notamment la revue et le suivi des projets de loi, avec certains EEP identifiés, de concert avec leur tutelle et leur management en vue de leur transformation en SA, le suivi de



«Les orientations stratégiques de la politique actionnariale de l'Etat seront validées par le Conseil des ministres. Un projet est préparé par l'Agence et validé par les instances de gouvernance. L'ANGSPE mettra ensuite en place un plan d'actions, qui sera approuvé par son conseil d'administration, pour l'opérationnalisation de ce chantier», a affirmé Abdellatif Zaghoun, DG de l'ANGSPE (Ph. Bziouat)

certaines études sectorielles concernant le repositionnement de certains établissements faisant partie du périmètre de l'Agence et l'analyse de l'intérêt stratégique économique et/ou social des activités les concernant.

L'objectif étant de mieux valoriser les actifs stratégiques, de rechercher un meilleur équilibre entre la fourniture de services publics et la rentabilité financière, tout en veillant à la viabilité de leur business model et leur résilience face aux situations d'urgence et de risques encourus du secteur ou de l'activité concernée. L'Agence a également nommé les

représentants permanents de l'Etat actionnaire dans pratiquement l'ensemble des assemblées d'actionnaires, des conseils d'administration ou de surveillance et des comités techniques des EEP de son périmètre. Ces représentants permanents expriment, à ce titre, la position de l'Etat actionnaire.

- **Il y a également tous les aspects relatifs à la gouvernance, la consolidation des comptes...**

- Absolument. L'Agence a déjà conçu les feuilles de route liées à la gouvernance et au projet de consolidation des comptes des EEP de son

périmètre. Elle a également démarré un chantier structurant concernant la définition des principes et outils type de pilotage de la performance en matière d'indicateurs financiers et non financiers. Ces indicateurs peuvent être déclinés, dans le cadre de protocoles d'accord et de contrats-programmes ou dans le cadre de conclusion de contrats de performance entre l'organe délibérant et le management de l'EEP. Ils servent à définir les points d'étapes et de suivi, en veillant à être alignés avec les meilleures pratiques internationales.

- **Qu'en est-il des administrateurs indépendants?**

- L'Agence œuvre pour la mise en place des administrateurs et membres indépendants pour enrichir et diversifier les compétences des organes délibérants des EEP. La loi régissant la nomination et la rémunération de cette catégorie d'administrateurs est en cours de publication après son adoption par le Parlement à l'unanimité. Depuis son opérationnalisation et la mise en place des administrateurs, l'Agence veille aussi à la mise en place de comités spécialisés au sein des EEP de son périmètre. Elle procédera à l'harmonisation de ces comités, en mettant en place les chartes types qui sont en cours d'élaboration.

- **Où en est-on dans la politique actionnariale de l'Etat?**

- Les orientations stratégiques de la politique actionnariale de l'Etat seront validées par le Conseil des ministres. Un projet est préparé par l'Agence et validé par les instances de gouvernance. Elle mettra ensuite en place un

Le périmètre de l'Agence

L'AGENCE comprend 57 établissements et entreprises publics (EEP), répartis en trois listes. La première est composée de 15 établissements publics à caractère marchand. On retrouve notamment l'ONCF, la CDG, l'ONDA, l'Onhym et le FEC (Fonds d'équipement communal). La deuxième liste comporte 35 entreprises publiques à participation directe de l'Etat. Les plus en vue sont l'OCP, l'ADM, la RAM, la Holding Al Omrane, Barid Al Maghrib,...

La dernière liste compte 7 participations détenues exclusivement ou conjointement par l'Etat ou les EEP dans le capital. Il s'agit d'Itissalat Al Maghrib, la Smaex, Casablanca Transport et Asma Invest. A cela s'ajoute la société arabe libyo-marocaine holding, le laboratoire métallurgique d'étude et de contrôle ainsi que la Société tangéroise d'exploitations commerciales (Sotadec).

Ces 57 EEP sont classés dans 5 pôles dont les mines, l'eau, l'énergie et l'industrie. Le 2e pôle porte

sur les infrastructures, le transport et la logistique.

Le 3e concerne le développement territorial, l'agriculture et l'immobilier. Un 4e pôle est tourné sur le numérique, les médias, les télécoms et les divers. Un dernier pôle porte sur la finance, l'investissement et les banques. On y retrouve le Crédit Agricole du Maroc, la CDG, le FEC, Fonds Mohammed VI pour l'investissement, Barid Al-Maghrib, Maroclear, la SNGFE (l'ex-CCG) et la Smit. □



La réforme sur les rails

plan d'actions, qui sera validé par son conseil d'administration, pour l'opérationnalisation de ce chantier. Un autre chantier, et pas des moindres, a été enclenché dans le cadre de la mise en œuvre des missions de l'Agence. Il s'agit du traitement des demandes d'autorisation concernant les opérations de portefeuille et sur le capital. Cela concerne notamment les créations de filiales, les prises de participations et les cessions d'actifs.

Il est à signaler que depuis son opérationnalisation, l'Agence a déjà traité plusieurs demandes, émanant soit directement des EEP eux-mêmes soit à travers le ministère de l'Economie et des Finances.

- Vous avez mis en place un plan de restructuration prioritaire...

- Ce plan priorise 5 établissements publics qui seront transformés

en SA. Il s'agit de l'ONDA, l'ONCF, l'Onhym, la MAP et l'Ompic. Les dialogues stratégiques menés à l'initiative de l'Agence ont permis de disposer de la visibilité nécessaire sur les modèles économiques et sur les missions assurées. Il est entendu que certains EEP exercent, en parallèle à leurs activités marchandes, des

missions de service public et d'intérêt général, auxquelles seront assurés des traitements adaptés garantissant la continuité du service public avec la qualité requise. Il est à noter que les restructurations sont des actions de longue haleine, dont la réussite nécessite l'implication de l'ensemble des partenaires concernés.

- Quel est le rôle de l'Agence dans le processus de privatisation?

- L'élaboration de la politique actionnariale de l'Etat et sa mise en œuvre par l'Agence va permettre un meilleur cadrage du portefeuille de l'Etat et l'élaboration d'une stratégie de sortie notamment dans les activités pour lesquelles l'intervention de l'Etat n'est plus additionnelle en matière de création de valeur et de richesse. A cet effet, une réforme ambitieuse a été lancée par le ministère de l'Economie et des Finances et qui devra définir le cadre juridique applicable aux opérations de privatisation, de portefeuille et sur le capital. Ce projet de réforme avance bien. Il sera élaboré dans les semaines à venir et proposé pour validation aux instances concernées. □

Propos recueillis par
Mohamed CHAOUI

5 ans pour transformer en SA

LES transformations du statut juridique sont prévues par la loi et sont inscrites dans le cadre de visions globales devant impacter positivement la gouvernance et les performances de ces entités concernées. Et ce, en phase avec les finalités assignées par le législateur à ces opérations de réforme. Abdellatif Zaghoun précise que 15 EEP doivent être transformés en SA dans 5 ans à compter de la date de la publication de la loi en 2021. Selon lui, l'Agence ne va pas se substituer aux EEP qui demeurent responsables de l'exécution de leurs projets. Elle jouera le rôle d'accompagnateur et de conseiller pour accélérer la transformation et la restructuration des EEP. □

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE MAROC, BANQUE CITOYENNE ENGAGÉE DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES TRANSFORMATIONS POSITIVES DU ROYAUME

À l'occasion de la Fête du Trône, célébrant les 24 ans de règne de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu le Glorifie, l'ensemble des collaborateurs de Société Générale Maroc s'associent au Peuple Marocain, et présentent à Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Amir Al Mouminine, leurs vœux les meilleurs, ainsi qu'à Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan, Son Altesse Royale Le Prince Moulay Rachid et aux membres de la Famille Royale.

أنتم المستقبل  الشركة العامة
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Société Générale Marocaine de Banques I.S.A. à Directoire et à Conseil de Surveillance I 55, Bd Abdelmoumen 20100, Casablanca - Maroc I RC N°: 29987 I www.sgmaroc.com



Protection sociale:

■ 23,3 millions de personnes couvertes

■ Les allocations familiales avant la fin de l'année

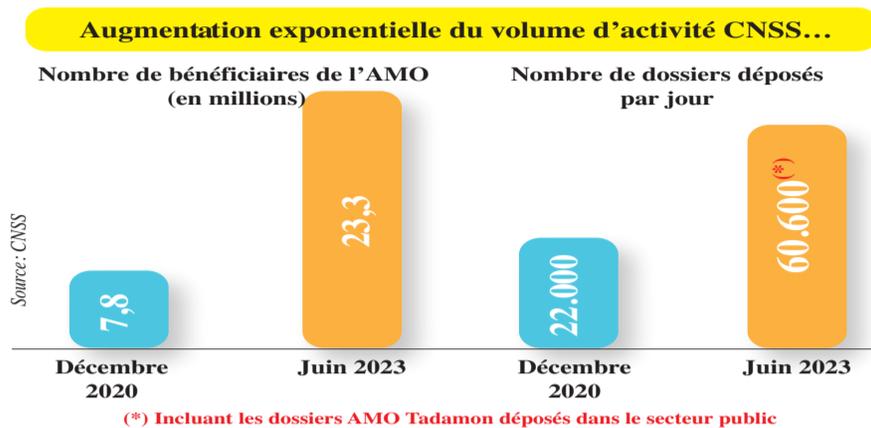
LE processus de généralisation de la couverture sociale avance à grands pas. Ce grand chantier lancé par le Souverain en 2020 est composé de quatre axes dont la mise en œuvre obéit à un calendrier établi. Démarré en 2022 avec le projet de généralisation de la couverture médicale, ce chantier titanesque devrait s'achever en 2025 avec deux grands projets. Il s'agit de l'élargissement de la base

d'adhérents au système de retraite à 5 millions de personnes exerçant un emploi et ne bénéficiant d'aucune pension ainsi que la généralisation de l'indemnité pour perte d'emploi au profit des personnes ayant un tra-

vail régulier. Cette indemnité devrait connaître une refonte complète et les conditions pour en bénéficier devraient être simplifiées. Surtout qu'elles sont jugées contraignantes puisqu'une partie importante des

salariés qui cessent toute activité ne peuvent en bénéficier. Actuellement deux conditions sont nécessaires: cumuler 780 jours de déclarations pendant les 3 années précédant la date de perte d'emploi, dont 260 jours durant les 12 derniers mois. Ce qui écarte d'office une frange importante des assurés puisque la population déclarée à la CNSS compte beaucoup d'intermittents.

Ceci étant, avant la fin de cette année, le gouvernement devrait s'attaquer au dossier des allocations familiales. Celles-ci devraient profiter à 3 millions de familles et donc bénéficier à 7 millions d'enfants en âge de scolarité. Il s'agit là du deu-



Le dispositif bien compris mais...

■ La majorité des sondés de l'enquête L'Economiste-Sunergia sont au fait de la réforme

■ Un taux élevé chez les A et B face à un score mitigé chez les jeunes

■ La communication encore à renforcer

COMMUNICATION, sensibilisation... plusieurs actions ont été déployées pour informer sur la généralisation de la couverture sociale. Celle-ci englobe les salariés et les non-salariés. Confié à la CNSS, le processus a démarré l'année dernière avec les professions libérale et s'est poursuivi avec les ramédistes, lesquels ont également basculé vers la Caisse. Tout le monde bénéficie du même panier de soins. Sunergia-L'Economiste a mené l'enquête auprès d'un échantillon représentatif comptant 1.006 répondants sur ce chantier stratégique.

Globalement, les résultats montrent que la majorité des Marocains savent que cette couverture est mise en place. Reste que des différences existent en fonction de la tranche d'âge et du lieu de résidence.

■ 78% des Marocains savent qu'elle est mise en place

Les résultats sont intéressants puisque 78% des Marocains savent que cette



couverture est mise en place. Un chiffre en progression de 3 points comparativement aux résultats de l'enquête menée en 2022. Le taux est surtout élevé au niveau des catégories A et B auprès desquels il atteint 90%. Il en est

de même auprès des personnes âgées entre 35 à 45 ans et celles de 65 ans et plus avec des taux respectifs de 87% et 86%. Par milieu de résidence, 79% des personnes habitant dans les villes savent qu'une couverture sociale généralisée est opérationnelle contre 77% dans le rural. L'enquête relève aussi que les jeunes, les 18-24 ans, constituent la catégorie qui relativement méconnaît cette couverture.

■ La communication claire pour 58% des répondants

L'enquête montre néanmoins qu'un effort supplémentaire devrait être effectué en matière de communication. Pensez-vous que la communication sur ce sujet de la généralisation de la couverture sociale est claire? A cette question, 58% des répondants ont répondu par l'affirmative, 13% ne se sont pas prononcés et 20% jugent qu'elle n'est pas claire. Dans le détail, 45% estiment que la communication était très claire et 13% plutôt claire. Les femmes et les jeunes âgés de 25 à 34 ans ainsi que les catégories D et E affichent les plus hauts scores, soit respectivement 63%, 67% et 60% pensent que la communication était claire.

■ L'adhésion jugée obligatoire par 68% des Marocains

La couverture médicale est jugée obligatoire par 68% des répondants. A ce niveau le score obtenu par les hommes est plus élevé que celui des femmes, soit 77% contre 59%. L'enquête Sunergia-L'Economiste relève

aussi que les taux sont élevés parmi les personnes âgées entre 45 à 54 ans et 55 à 64 ans. C'est le cas aussi parmi les habitants du Sud et Nord, Est ainsi que parmi les catégories D et E. L'enquête montre aussi que parmi les personnes qui pensent que la communication au sujet de la généralisation de la couverture sociale était claire, le pourcentage ayant compris que ce service est obligatoire s'élève à 77% contre 56% pour ceux qui estiment qu'elle n'était pas claire.

■ Service payant et effet communication

Pour les anciens ramédistes, l'Etat supporte les cotisations à la CNSS, mais pour les salariés et les non salariés, une cotisation mensuelle doit être versée pour bénéficier de la couverture médicale. L'enquête Sunergia-L'Economiste relève que 7 Marocains sur 10 ont bien compris que l'adhésion à ce service est payante. Le score est de 65% pour les hommes contre 58% pour les femmes. Il augmente à 80% pour tranche d'âge allant de 45 à 54 ans et de 74% pour celle comprise entre 55 et 64 ans. Dans le milieu urbain, le taux est de 73% contre 63% dans le rural. L'effet communication joue aussi. En tout cas, ceux qui pensent que la communication au sujet de la généralisation de la couverture sociale était claire comptent un pourcentage élevé de personnes qui ont compris que ce service est payant, soit 75% contre 65% pour ceux qui pensent que la communication n'était pas claire. □

Khadija MASMOUDI



La généralisation de l'AMO quasi bouclée

xième axe du grand chantier de la protection sociale. Jusque-là, c'est la généralisation de l'assurance maladie obligatoire qui a mobilisé toute l'attention. Ainsi en plus des salariés, l'AMO gérée par la CNSS couvre les indépendants, les personnes ayant la capacité de prendre en charge les cotisations même si elles n'exercent aucune activité salariale ou non salariale ainsi que les anciens ramédistes. A ce niveau, l'AMO Tadamon a remplacé le Ramed. Elle garantit un panier de soins identique à celui des salariés et TNS: soins préventifs et curatifs liés au programme prioritaire de l'Etat, analyses de biologie médicale, radiologie et imagerie médicale, lunetterie médicale, soins bucco-dentaires etc.

Les personnes concernées peuvent consulter aussi bien dans le secteur privé que dans le public. Au niveau du secteur privé, la procédure est la même pour les TNS, les salariés et les bénéficiaires de l'AMO Tadamon. Les assurés s'acquittent des frais de soins et se font rembourser par la suite. En cas d'hospitalisation dans une clinique privée, l'accord de la CNSS pour la prise en charge est nécessaire. Les taux de remboursement sont de 70% de la tarification nationale de référence et peuvent aller jusqu'à 100% pour les maladies longues et coûteuses.

En revanche, dans le secteur public les bénéficiaires de l'AMO Tadamon sont dispensés de l'avance des frais puisque le tiers payant est adopté.

A fin juin, l'AMO couvre 23,3 millions de personnes alors qu'ils étaient 7,8 millions à fin 2020. Une hausse qui s'est accompagnée par une augmentation du volume d'activité. Ici l'indicateur clé n'est autre que le nombre de dossiers déposés par jou: de 22.000 en 2020 à 60.600 dossiers par jour en juin 2023. Une montée en charge qui a nécessité toute une organisation au niveau de la CNSS. En tout cas, en plus des agences CNSS, la caisse a recouru également aux bureaux de proximité pour des délais moyens de traitement de 10 jours pour les premiers contre 12 jours pour les seconds.

La CNSS a élargi son réseau d'agences le portant à 156 dont 47 nouvelles. A cela s'ajoutent 55 mobiles dont 45 nouvelles. Des partenariats avec les réseaux de proximité ont également été développés. Ainsi, 2.006 points de contact pour

Extention de la protection civile/Axes de réforme et planning

2022	2023	2025	Fin 2025
Généralisation de l'AMO au profit de 22 millions de personnes	Généralisation des allocations familiales ciblant ainsi 7 millions d'enfants en âge de scolarisation	Généralisation de l'indemnité pour perte d'emploi.	Elargissement de la base de la retraite incluant environ 5 millions de personnes exerçant un emploi et ne bénéficiant d'aucune pension.

la réception des dossiers de l'AMO en place un système de gestion ainsi qu'un centre de contact et de traitement. □
et 6.677 points pour enregistrer les des réclamations et un autre de suivi de la satisfaction des clients

Khadija MASMOUDI

À l'occasion du 24ème anniversaire de l'accession au trône
Le Groupe ENOSIS a l'insigne honneur de présenter à

SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI

QUE DIEU LE GLORIFIE leurs meilleurs vœux déférents, de santé et de longue vie,
ainsi qu'à SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE HÉRITIER MOULAY EL HASSAN,
À SON ALTESSE ROYALE LA PRINCESSE LALLA KHADIJA,
À SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE MOULAY RACHID
ET A TOUS LES MEMBRES DE LA FAMILLE ROYALE.

Ils saisissent cette heureuse occasion pour renouveler au Guide Suprême de la Nation,
leur indéfectible attachement et l'assurer de leur mobilisation
permanente sous ses Hautes Directives.



Stress hydrique: L'incontournable

■ L'eau des barrages pour les villes de l'intérieur du pays

■ Le dessalement pour les villes côtières

■ Le transfert de l'eau de Sebou vers le Bouregreg opérationnel dès ce 15 août

GRÂCE à l'intervention royale, les orientations de la nouvelle feuille de route en matière de mobilisation de l'eau sont claires. Ainsi, dans le cadre de la diversification des sources d'approvisionnement hydriques, une décision stratégique, présentée comme une règle d'or, a été prise. En effet, il s'agit de donner la priorité aux stations de dessalement de l'eau de mer qui serviront à offrir cette ressource dans les zones côtières. Cela ne veut pas dire qu'on va abandonner la politique des barrages, initiée par Feu Hasan II et développée par le Roi Mohammed VI. Au contraire, il s'agira de continuer à en construire, des



Le projet d'interconnexion entre les bassins de Sebou, Bouregreg dans une première tranche qualifiée d'urgente, sera opérationnel dès ce 15 août. Par la suite, la deuxième tranche consistera à transférer du bassin de Bouregreg vers celui d'Oum Rbii (Ph. Bziouat)

grands mais aussi des petits barrages. Ainsi, l'eau mobilisée par les barrages sera dédiée aux villes et régions intérieures du pays.

■ **Coup d'accélérateur:** Une réunion présidée par le Souverain a permis de donner un véritable coup d'accélérateur au programme national de l'approvisionnement en eau potable

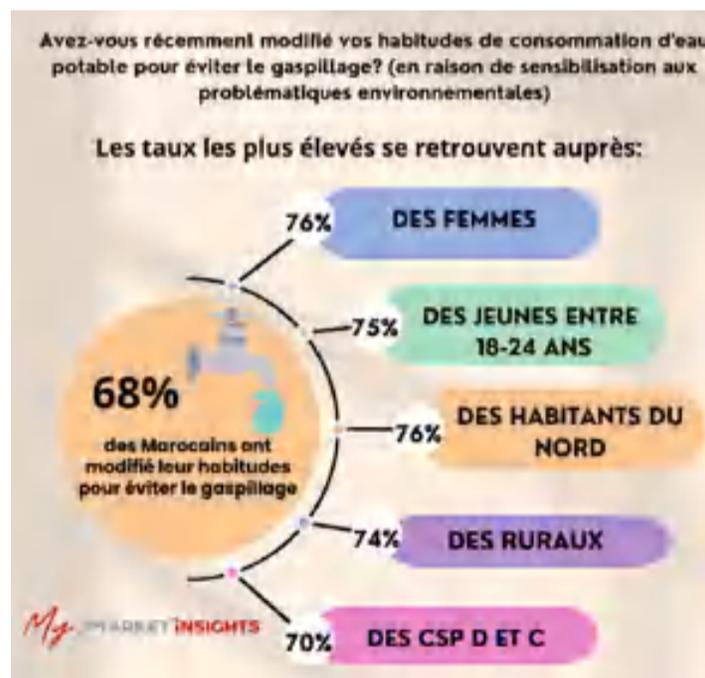
et l'irrigation 2020-2027. Il s'agit donc d'achever la construction des barrages prévus et des réseaux d'interconnexion d'eau entre les bassins, les stations de dessalement de l'eau de mer, en plus de promouvoir une approche visant à économiser l'utilisation de l'eau. Et cela, particulièrement dans le domaine de l'irrigation et la réutilisation des eaux usées, avec une rationalisation de l'usage des eaux souterraines. C'est dans ce contexte que d'importants amendements ont été apportés à tous les projets contenus dans le programme initial. En effet, l'une des modifications a concerné l'enveloppe consacrée au financement du programme. Le coût supplémentaire pour financer les nouveaux apports a été évalué à 28 milliards de DH. Ce qui fait que le budget global du programme revisité a été porté à 143 milliards de DH au lieu de 115 milliards de DH prévus initialement.

■ **Nouvelle version de la feuille de route:** Elle prévoit la programmation de deux grands barrages supplémentaires et de six moyens, d'une

Enquête L'Economiste-Sunergia: Les Marocains et l'eau

GRAND sujet du moment: la pénurie de l'eau avec l'inédite sécheresse qui sévit depuis de très nombreux mois. Parmi les dossiers considérés par le Souverain comme «les grandes questions nationales» figure celui-ci. Avec un mot d'ordre: initier une nouvelle génération de la politique de l'eau. La situation de stress hydrique que nous vivons est dangereuse. Aujourd'hui, il y a péril en la demeure et le pays n'y arrivera pas sans une responsabilité générale dans la gestion, la rationalisation et la préservation. Face à cette situation, comment les Marocains vivent cette situation et quel comportement ont-ils adopté pour éviter le gaspillage? C'est ce que révèle l'Enquête L'Economiste-Sunergia, menée auprès de 1.006 personnes entre le 23 juin et 13 juillet 2023.

■ **Fréquence d'exposition à une situation de pénurie d'eau potable:** Selon l'enquête, 58% des Marocains n'ont jamais subi une situation de pénurie d'eau. Ce taux est de 60% chez les hommes et 56% pour les femmes. Ce sont les 65 ans et plus qui sont les moins exposés avec 78%. Cette tendance est aussi relevée auprès de la



catégorie socioprofessionnelle (CSP) A et B avec 65%. Dans les régions, le Nord et le Centre n'ont jamais été exposés pour 60% des sondés contre 54% pour le Sud.

Par fréquence, 42% des Marocains rencontrent des problèmes liés à l'eau potable. Dans le détail, 18% s'exposent à des situations de pénurie quotidiennement. Davantage dans le Sud (25%), dans le rural (20%) et

auprès des CSP D et E (24%). Hebdomadairement, 9% le subissent, 7% mensuellement et 8% annuellement (rarement).

Enfin, 10% des Marocains n'ont pas répondu à la question de la fréquence d'exposition, car ils ne sont pas concernés (ne disposent pas d'eau potable auprès d'un délégataire de service (ex: Lydec, Radem...))

■ **Changement d'habitude de consommation pour éviter le gaspillage:** 68% des Marocains déclarent avoir récemment modifié leurs habitudes de consommation pour éviter le gaspillage d'eau. 32% ne l'ont pas fait. Le taux des personnes ayant modifié leurs habitudes est davantage élevé auprès des femmes (76%), des jeunes

de 18 à 24 ans (74%), des habitants du Nord (76%) et du Sud (69%). Au plus près de la réalité de la sécheresse, les ruraux sont aussi plus sensibilisés (74%) par rapport aux citadins (65%).

Du côté des personnes n'ayant pas changé leurs habitudes, figurent les hommes (41%), des personnes âgées de 35 à 44 ans (38%) et de 65 ans et plus (45%) et celles appartenant aux CSP A et B (39%).

■ **Comment s'est effectué le changement pour éviter le gaspillage d'eau?** Fermer l'eau du robinet en se douchant ou en se lavant les mains a été effectué par 49% des personnes de l'enquête ayant décidé de changer leur comportement pour éviter le gaspillage.

32% utilisent désormais des seaux au lieu du tuyau pour l'arrosage, le lavage de voiture... 18% recyclent l'eau et 12% prennent désormais des douches rapides.

En bas du classement, la sensibilisation des familles est affichée par 9%, suivie de la réparation des fuites des robinets (3%) et la collecte de l'eau de pluie (2%). □



diversification

capacité totale supplémentaire de 885,2 millions de mètres cubes. Ce qui portera la capacité totale des barrages à 23 milliards de mètres cubes en 2027 contre 19,9 milliards actuellement. Sur la liste également 129 petits barrages collinaires pour alimenter les nappes phréatiques, l'irrigation locale, l'abreuvement du bétail ainsi que la protection contre les inondations.

■ **Transfert vers les zones déficitaires:** La mise en œuvre des transferts d'eau d'un bassin hydraulique excédentaire vers un autre déficitaire s'est également accélérée. En effet, le projet d'interconnexion entre les bassins de Sebou, Bouregreg dans une première tranche qualifiée d'urgente, sera opérationnel dès ce 15 août. Par la suite, la deuxième tranche consistera à transférer du bassin de Bouregreg vers celui d'Oum Rbiï. Le ministère de l'Équipement et de l'Eau a précisé que cette eau qui sera transportée se perdait en mer. Avec la sécheresse,

ce sont entre 500 et 800 millions de mètres cubes qui étaient ainsi gaspillés. Ces volumes seront donc transférés vers des zones déficitaires.

Pour rappel, la réalisation de la première tranche entre Sebou et Bouregreg, longue de 66,5 km, coûtera 6 milliards de DH et est finan-

cée par l'Etat, la CDG et le Fonds d'équipement communal (FEC). L'idée est de transporter entre 300 à 400 millions de mètres cubes par an de l'excédent d'eau du bassin de Sebou vers le barrage Sidi Mohamed Ben Abdallah dans le bassin du Bouregreg. Ce projet permettra

de soutenir l'approvisionnement en eau potable des villes de Rabat et de Casablanca. Il est à préciser que sa réalisation a été confiée à un consortium d'entreprises nationales, dotées d'une longue expérience dans le secteur des BTP.

Le schéma prévu par le ministère permettra d'alléger la pression sur le barrage d'Al Massira. De telle sorte que cette eau pourra être mise à la disposition de l'agriculture dans la Doukala. Dans ce périmètre, l'irrigation s'effectue à partir des nappes phréatiques dont le niveau a nettement baissé au point de dépasser 3 mètres comme à Berrechid. Avec cette interconnexion, le programme assurera l'approvisionnement en eau potable dans les zones qui en manquent dans le monde rural, et l'irrigation. Il s'agit d'assurer la sécurité alimentaire pour ces zones agricoles. □

Mohamed CHAOUI

Des eaux usées retraitées pour les espaces verts

LE programme national 2020-2027 table sur la réutilisation de l'eau pour près de 100 millions de mètres cubes à l'horizon 2027. C'est pour cela que le ministère de l'Équipement encourage le recours à la réutilisation des eaux usées retraitées. L'objectif vise le traitement des eaux usées pour passer à 100 millions de mètres cubes à l'horizon de 2027.

Ainsi, plusieurs projet ont été réalisés et ayant permis de mobiliser annuellement plus de 70 millions de mètres cubes. Les projets concernent

pour l'essentiel l'irrigation des terrains de golf et des espaces verts dans plusieurs villes comme notamment Tanger, Tétouan, Martil, Al Mdiq, Finideq, Marrakech et Rabat. Le ministère de tutelle a contribué avec un montant global de 269 millions de DH. Par ailleurs, des conventions signées concernent la réalisation de 8 projets pour la réutilisation des eaux usées retraitées pour près de 12 millions de mètres cubes, avec un coût de 454 millions de DH. □

بمناسبة عيد العرش المجيد، و الذي يصادف الذكرى الرابعة والعشرين لتربع جلالة الملك محمد السادس نصره الله و أيده على عرش أسلافه المنعمين، أصالة عن نفسه و نيابة عن أطر و مستخدمي مجموعة رعاية للصناعات*، يتقدم

السيد عبد الله بداع،
الرئيس المدير العام لمجموعة رعاية للصناعات*.

بأحر التهاني و أسمى عبارات الطاعة و الولاء للسدة العلية بالله،

جلالة الملك محمد السادس نصره الله و أيده،

راجيا من العلي القدير أن يحفظه ذخرا و ملاذا للشعب الوفي وللأمة أجمعين.
حفظ الله مولانا الإمام بما حفظ به الذكر الحكيم، و أقر عينه بولي العهد صاحب السمو الملكي الأمير مولاي الحسن، وصاحبة السمو الملكي الأميرة لالة خديجة، و صنوه السعيد صاحب السمو الملكي الأمير الجليل مولاي رشيد، و كافة الأسرة الملكية الشريفة، إنه سميع مجيب.



مخمس سافيا





Dessalement

1 milliard de mètres cubes par an dès 2030

■ Selon les prévisions du gouvernement

■ La construction de la station de Casablanca démarre début 2024

■ Le recours aux énergies renouvelables incontournable

LA grande star des stations de dessalement de l'eau de mer est incontestablement celle de Casablanca. D'abord par son volume. En effet, sa capacité sera de 300 millions de mètres-cubes par an. Le plan prévoit de commencer par la réalisation, dans un premier temps, d'une station à 200 millions de mètres-cubes. Elle sera augmentée dans un deuxième temps. Ensuite, par son coût de réalisation estimé à plus de 11 milliards de DH. Le financement de ce projet s'inscrit dans le cadre du système de partenariat public-privé. Le processus est lancé. C'est l'ONEE qui est chargé de la réalisation de ce grand projet. Auparavant, c'était le ministère de tutelle qui devait le conduire. Un retard de deux années au sein de ce département sans que le dossier ne bouge a poussé les pouvoirs publics à opter pour l'Office. Une mission qu'il a reçue en novembre dernier.



Le Maroc dispose de 9 stations qui produisent 147 millions de mètres cubes. Depuis la moitié des années 70, il a adopté cette technique pour approvisionner les provinces du sud en eau potable en raison du peu de ressources hydriques disponibles dans ces régions (Ph. Bziouat)

Ses cadres ont travaillé jour et nuit pour rattraper le temps perdu et préparer les études nécessaires. Ainsi, un appel d'offres a été lancé. Trois sociétés internationales ont été présélectionnées et qui devaient remettre leurs offres au cours de ce mois de juillet. La construction de la station devra démarrer au début de 2024 pour une exploitation avant la fin de 2026. C'est le calendrier arrêté. Elle sera ainsi réalisée dans un délai record de 30 mois au lieu de trois ans, sachant qu'il faudra au moins trois ans pour construire une station

de telle ampleur, souligne un responsable. Quant au coût de production du mètre-cube d'eau produit via le dessalement, l'Office a imposé à la société adjudicataire du marché l'utilisation de l'énergie d'origine renouvelable, particulièrement l'éolienne. Cette énergie qui sera amenée du sud, permettra d'alléger le coût de production au mètre cube.

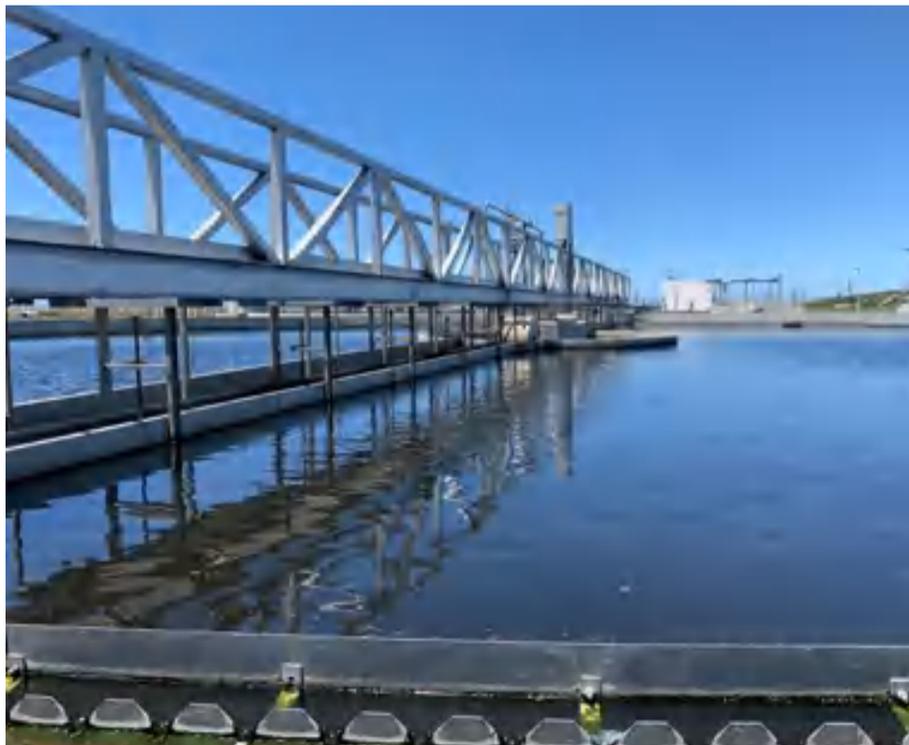
En tout cas, le gouvernement table sur un volume en provenance du dessalement estimé à près de 1 milliard de mètres cubes d'eau par an à partir de 2030. Surtout que le

Maroc n'est pas à sa première expérience en matière de technique de dessalement de l'eau de mer. En effet, il dispose de 9 stations qui produisent 147 millions de mètres cubes. En effet, depuis la moitié des années 70, il a adopté cette technique pour approvisionner les provinces du sud en eau potable en raison du peu de ressources hydriques disponibles dans ces régions. Et cela à travers la réalisation de petites et moyennes stations dont celle de Laâyoune, Boujdour et Tan-Tan. □

M.C.

Garantir au moins 50% des besoins en eau potable

AU cours des dernières années, la persistance de la sécheresse a révélé la fragilité de certains systèmes hydrauliques dans le nord et le centre du Royaume. Ce qui a poussé les pouvoirs publics à se tourner vers le dessalement pour assurer l'approvisionnement en eau potable et l'irrigation de plusieurs zones agricoles. Dakhla a démarré, avec 40 millions de mètres cubes, avec un volet pour l'irrigation. Même chose pour Agadir. A cela s'ajoute le lancement des travaux à Safi et El Jadida, avec 90 millions de mètres cubes. Dans le pipe également, une station de dessalement de l'eau de mer à Nador, avec une capacité de 200 millions de mètres cubes. Elle comporte une partie pour l'irrigation. La station d'Agadir est également programmée. D'autres stations sont sur la liste comme celles de Sidi Ifni, Tiznit, Essaouira ainsi que d'autres villes côtières. «L'objectif principal est que d'ici 2027, nous disposions d'une infrastructure importante avec plusieurs stations de dessalement de l'eau de mer qui vont garantir au moins 50% des besoins en eau potable pour notre pays», a affirmé le ministre de l'Équipement et de l'eau devant les parlementaires. A cela s'ajoutent près de 37 millions de mètres cubes pour le dessalement de l'eau saumâtre. Cette capacité sera renforcée au cours des prochaines années par près de 468 millions de mètres cubes de dessalement de l'eau de mer après l'achèvement des projets en cours d'exécution. C'est le cas de Sidi Ifni, Tarfaya, Amkaryo et Akhta Al Ghazi. □





Félicitations

À l'occasion de la célébration
du 24^{ème} Anniversaire de l'Accession de

Sa Majesté le Roi Mohammed VI

que Dieu le Glorifie, au Trône de Ses Glorieux Ancêtres,
le Directeur Général de Veolia Maroc M. Chouhaid NASR
ainsi que l'ensemble des collaborateurs, ont l'éminent
honneur de présenter à **Sa Majesté le Roi Mohammed VI**,
leurs vœux les plus déférents de santé et de longue vie.

Puisse le Tout Puissant préserver Sa Majesté pour le plus grand
bien de son Peuple fidèle et le combler en les personnes de
Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan, Son Altesse
Royale la Princesse Lalla Khadija, Son Altesse Royale le Prince
Moulay Rachid et l'ensemble des membres de la Famille Royale.



Le défi de doubler le PIB

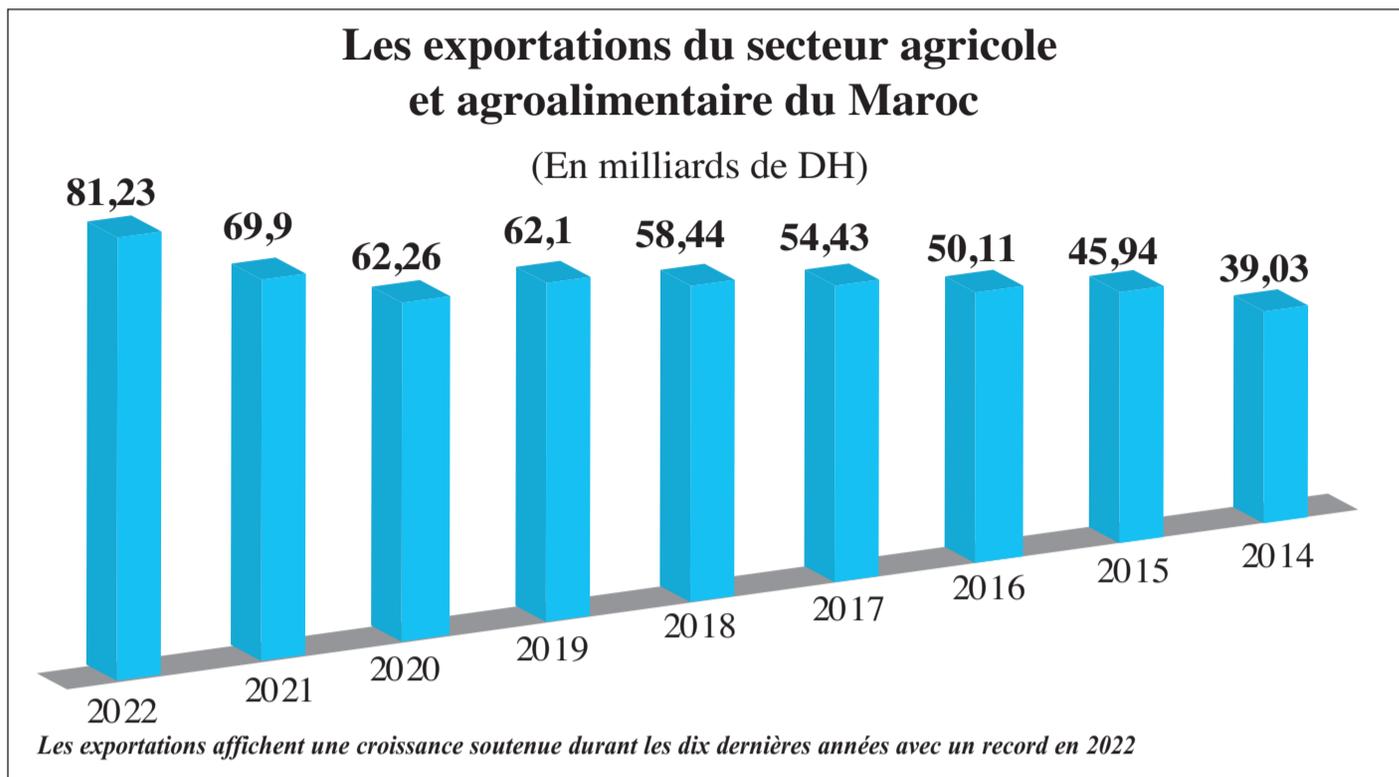
■ Génération Green: 2023, année test

■ Gros effort budgétaire: 111 milliards de DH sur 10 ans

■ Un nouveau profil d'entrepreneurs agricoles pour assurer la relève

LE chantier de restructuration et de modernisation des filières agricoles poursuit son chemin. Initié par le Plan Maroc vert, il a été renforcé par la stratégie Génération Green. Cette feuille de route, lancée en 2020, vise à donner un nouveau souffle au secteur agricole, frappé de plein fouet par la crise climatique, marquée par une sécheresse chronique.

Ce chantier a été concrétisé à travers un partenariat entre l'Etat et



les organisations professionnelles, regroupées sous la coupe de la Confédération marocaine de l'agri-

culture et du développement rural (COMADER). Des progrès considérables ont été réalisés durant la précédente décennie. Toutefois, des insuffisances persistent. La nouvelle stratégie, élaborée confor-

mément aux hautes orientations de SM le Roi Mohammed VI, entend combler les lacunes et à franchir un nouveau palier dans le développement agricole.

De nouveaux contrats-pro-

Crise climatique, la grande menace



UNE année 2023 tumultueuse pour l'agriculture. Sécheresse chronique, pénurie d'eau... les changements climatiques ont fortement impacté le secteur. La production des légumes et fruits accuse le coup. Conséquences: flambée des prix atteignant un niveau record. L'inflation a été exacerbée par la guerre en Ukraine. Les prix des intrants s'envolent. Faute de couvert végétal, à cause de la sécheresse, ayant engendré un renchérissement des coûts de production, l'activité de l'élevage fait aussi face à une baisse de l'effectif du cheptel. Cela a entraîné une réduction de production de lait. Pour satisfaire la demande

locale, il a fallu importer des bovins et des ovins.

La situation a requis une action urgente pour secourir ce secteur, qui revêt une importance stratégique au niveau économique et social. SM le Roi Mohammed VI a ordonné la mise en place d'un programme de soutien. Ainsi, le gouvernement a établi un plan de sauvetage de 10 milliards de DH, pour venir en aide aux agriculteurs et aux éleveurs. Une enveloppe de 5 milliards de DH a été affectée à la protection du capital animal, et 4 milliards de DH au soutien des filières agricoles et à la réduction du coût de production des légumes et fruits. □



بمقامه كيد العرض المجدد، والي بصافق البصري، والرابعة والعشرين لترىح جلالة الملك محمد السادس نصره الله وأيده ككلى كرض أسلافه المعصمين، أصالة كن نفسه وفهاسة كن المبر ومتمتعين مجموعة الترفيم ككوليتنج، بانام

العيد ككلمان، الداركم،
الرييس المبر العام لمجموعة الترفيم ككوليتنج،
بالمبر النهائي وأسمى ككبارت الشاكة والولا، لكسة العالكة بالله،

جلالة الملك محمد السادس نصره الله وأيده،

رنا من أعلى الخبير أن يتفكته خفرا او منادا لكسة الوفي والامة لكسعين،
كسفة لكسة مولانا الامام بعا كسفة بكة البصر الكسفين، وأفر ككسة بولسي كسفيد كصاحب المبر
المعكس كأمير مولاي الحسن، وكصاحب كسمر المكنة كأميرة لكسة ككسفة، وكصورة كسفيد كصاحب
كسمر المكنة كأمير ككليل مولاي ربيد، وكصاندة كأميرة ككسفة ككسفة، كة كسيف كسفيد





agricole d'ici 2030

grammes ont ainsi été conclus entre l'Etat et les interprofessions. Oléiculture, arboriculture, agrumes, palmier dattier, céréales et légumineuses, cultures sucrières, viandes rouges, lait... 19 filières animales et végétales sont concernées. A travers ces accords, l'Etat compte inciter l'investissement privé, promouvoir la recherche et développement, et le transfert de technologies aux producteurs et aux différents intervenants de la filière. Le budget mobilisé est de près de 110,7 milliards de DH sur une période de 10 années, dont un apport de l'Etat de 42,477 milliards de DH via le Fonds de développement agricole (FDA).

Un appui financier très particulier a été accordé à certaines filières touchées de plein fouet par la sécheresse dont la viande rouge et le lait. Des actions et des objectifs bien précis ont été définis pour redynamiser ces secteurs et assurer ainsi la sécurité alimentaire en produits de base. Le souci principal demeure l'approvisionnement du marché local. Les exportations, elles, n'ont pas été négligées. Le gouvernement et les professionnels se sont engagés à les redynamiser. Il est même question d'explorer de nouveaux débouchés notamment

en Afrique et au Moyen-Orient. L'on prévoit de doubler la valeur des exportations marocaines pour atteindre 50 à 60 milliards de DH.

Besoin d'une transformation en profondeur

Création d'une nouvelle génération de jeunes entrepreneurs,

modernisation des circuits de distribution des produits agricoles, notamment les marchés de gros, instauration d'une agriculture plus résiliente et éco-efficace, à travers le doublement de l'efficacité hydrique et l'accompagnement des agriculteurs dans la transition vers des énergies renouvelables... intégration de nouvelles technologies... La tâche est immense et les défis

sont grands. La stratégie Génération Green cible un doublement du PIB agricole pour atteindre 200 à 250 milliards de DH à horizon 2030.

Des objectifs ambitieux qui requièrent une transformation en profondeur pour répondre aux nouveaux challenges de la souveraineté alimentaire, et réduire ainsi notre dépendance à l'importation. □

Khadija SKALLI



À l'occasion de la Fête du Trône,
la Directrice du Centre Régional d'Investissement de la Région
de Rabat-Salé-Kénitra et l'ensemble de ses collaborateurs,
ont l'éminent honneur de présenter, avec déférence
et considération, leurs meilleurs vœux,
à **SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI, QUE DIEU LE GLORIFIE,**
ainsi qu'à l'ensemble des membres de l'illustre Famille Royale.



Ils saisissent cette heureuse occasion pour renouveler à Sa Majesté le Roi l'expression de leur attachement indéfectible au glorieux Trône Alaouite et affirment leur engagement et leur mobilisation, sous les Hautes Directives de leur Souverain, pour la réalisation des objectifs de développement économique du pays.

Le comeback du Siam

LES nouveaux contrats-programmes ont été conclus lors du Salon international de l'agriculture au Maroc (SIAM), qui a fait son retour en mai dernier à Meknès, après un arrêt forcé de trois ans à cause de la pandémie du Covid-19. Ces accords s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie «Génération Green» 2020-2030, lancée par SM le Roi Mohammed VI, à Agadir en février 2020.

Tenu sous le slogan de la souveraineté alimentaire durable, le Siam revêt une importance cruciale pour développer le business et enrichir le débat autour de la nouvelle vision du secteur agricole, Génération Green. Celle-ci s'inscrit dans la lignée de son prédécesseur, le Plan Maroc vert, mais avec de nouveaux objectifs. Le Maroc table beaucoup sur cette stratégie pour booster les filières agricoles et améliorer la production. □



Tourisme: 6,1 milliards de DH

■ Un plan stratégique pour attirer 17,5 millions de touristes en 2026

■ Et créer 80.000 emplois directs et 120.000 indirects

■ Le déploiement régional de la feuille de route

FINALEMENT, 2023 est l'année du tourisme. Une année de reprise après une dure crise qui a affecté l'ensemble des filières touristiques, mais aussi une année de prise de conscience sur l'importance du secteur au niveau national. Ainsi, une feuille de route stratégique a été adoptée pour positionner la destination Maroc parmi les plus grandes mondialement. Un plan chiffré avec des objectifs: attirer 17,5



La feuille de route stratégique pour le tourisme fait la part belle à Agadir, concernée par 6 filières de développement prévues par le nouveau plan (Ph. DR)

millions de touristes en 2026, atteindre 120 milliards de recettes en devises à horizon 2026, créer 80.000 emplois directs et 120.000 indirects. Pour une fois, un budget a été déterminé. En effet, la feuille de route stratégique du tourisme 2023-2026 est dotée d'une enveloppe budgétaire de 6,1 milliards de dirhams (MMDH).

Pour atteindre les objectifs à moyen terme, cette feuille de route entend transformer le secteur du tourisme en agissant sur tous les leviers essentiels à savoir une nouvelle logique de l'offre articulée autour de l'expérience client et structurée autour de 9 filières thématiques et 5 filières transverses, un plan offensif pour doubler la capa-

Les priorités territoriales

LA mise en œuvre de la feuille de route sera déclinée par territoire. Ainsi, chaque région touristique a été concertée pour présenter ses atouts et ses besoins. Le tourisme du Mice est par exemple prioritaire aux yeux des professionnels casablancais, mais aussi de Marrakech qui appellent à la création d'un palais d'exposition permanent dans la cité ocre. Ce dernier leur permettra de se positionner encore plus dans l'organisation des grands événements internationaux et augmenter ainsi la fréquence des hôtels en semaine. L'aérien est aussi une priorité pour l'ensemble des destinations. Dans la feuille de route du tourisme, la région Fès-Meknès joue un rôle important. «Les filières liées au tourisme culturel et au tourisme de nature à savoir «Circuits Culturels», «Nature, Trekking et Hiking» pour les touristes internationaux et «Nature & Découverte» pour le tou-

risme interne, sont prioritaires dans la stratégie 2023-2026», indique le ministère du tourisme. Fès a également le potentiel de devenir une vraie destination de tourisme urbain d'où son positionnement dans la filière «City Break». Agadir-Souss Massa est très concernée par cette feuille de route à travers 6 filières touristiques qui concernent le balnéaire, l'ère vocation de la région, mais aussi la nature, le tourisme d'affaire et les deux filières entièrement dédiées au tourisme interne. Lors de sa visite en mai dernier à Agadir, Fatim-Zahra Ammor a indiqué aussi que la région d'Agadir Souss Massa va bénéficier d'un soutien supplémentaire aux établissements d'hébergement touristiques en difficulté et fermés qui font actuellement l'objet d'un travail rapproché par le ministère et la Société marocaine d'ingénierie touristique (SMIT). □



À L'OCCASION DU 24 ÈME ANNIVERSAIRE
DE L'INTRONISATION DE SA MAJESTÉ
LE ROI MOHAMMED VI
QUE DIEU L'ASSISTE



Le Directeur général et l'ensemble du personnel du Centre Régional d'Investissement de la Région Laâyoune Sakia El Hamra ont l'honneur de présenter à

SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI
QUE DIEU L'ASSISTE

Leurs vœux les plus déferents de santé et de prospérité.

Implorant Le Tout Puissant de combler

SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI

en la personne de SAR Le Prince MOULAY EL HASSAN,

SAR la Princesse LALLA KHADIJA, SAR Le Prince MOULAY RACHID et

l'ensemble des membres de la

Glorieuse Famille Royale.

Nous saisissons cette heureuse occasion pour renouveler notre attachement indéfectible au Trône Alaouite sous les hautes directives de SA MAJESTÉ LE ROI que Dieu l'assiste.



pour la nouvelle feuille de route

citée aérienne et le renforcement de la promotion et du marketing, avec une importance particulière accordée au digital. Tourisme d'affaires, city break, circuits culturels, Beach & Sun, tourisme nature... sont des filières déjà installées. Et la feuille de route devrait booster ces thématiques pour les 3 prochaines années. Il s'agit également de la diversification des produits d'animations culturelles et de loisirs avec l'émergence d'un tissu de petites et moyennes entreprises (PME) dynamiques et modernes, la mise à niveau du parc hôtelier existant et la création de nouvelles capacités hôtelières et le renforcement du capital humain, grâce à un cadre attractif de formation et de gestion des ressources humaines, pour améliorer la qualité du secteur et offrir de meilleures perspectives de carrière aux jeunes. Il faudra attendre 2026 pour juger la feuille de route à moyen terme et surtout évaluer sa mise en œuvre. Pour les professionnels, l'objectif de 17 millions de touristes à l'horizon 2026 est réalisable. Selon le président de la Confédération nationale du tourisme (CNT), Hamid Bentahar, cette feuille de route va insuffler

une nouvelle dynamique au secteur et redonner la confiance aux opérateurs.

Afin de garantir le succès de cette feuille de route et la traduire dans la réalité, une nouvelle gouvernance a été mise en place à travers la création d'une commission nationale interministérielle du tourisme (CNIT) prési-

dée par le chef du gouvernement, deux commissions nationales pour l'aérien et pour le produit, 12 commissions régionales de suivi présidées par les walis de chaque région ainsi qu'une structure d'animation centrale et des structures d'animation régionales, relais au niveau local. Pour impliquer

davantage le secteur privé, la feuille de route a prévu des laboratoires d'impulsion institutionnalisant le dialogue entre le public et le privé constitués chacun d'une équipe multidisciplinaire. □

Badra BERRISSOULE



A l'occasion du 24ème anniversaire de la Fête du Trône

La Directrice Générale de la Régie Autonome Intercommunale de Distribution d'Eau et d'Electricité de Fès, Madame Fatima GUENNOUNI et l'ensemble de ses collaborateurs ont l'insigne honneur de présenter leurs vœux les plus déférents à
NOTRE AUGUSTE SOUVERAIN,



SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI QUE DIEU L'ASSISTE,

Et renouvellent leur indéfectible attachement au Glorieux Trône Alaouite. Puisse Dieu accorder longue vie à Sa Majesté le Roi et le combler en la personne de Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan, de Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid ainsi que de tous les membres de l'Illustre Famille Royale.

Le secteur récupère ses pertes

IL faut dire que le secteur est en train de récupérer les pertes enregistrées durant la crise sanitaire et performe même par rapport à 2019, année de référence. A fin mai, le Maroc a attiré plus de 5 millions de touristes. Soit une hausse de 20% par rapport à 2019, se réjouit le ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Économie sociale et solidaire. Les recettes sont également en hausse. Cette tendance se reflète positivement sur les recettes touristiques qui ont atteint 32 milliards de dirhams à fin avril 2023, soit 40% de plus que 2019. En 2022, le Royaume a attiré environ 11 millions de touristes en 2022, soit un taux de récupération de 84% des arrivées de 2019, dépassant la moyenne mondiale de 63%. Le secteur a, par ailleurs, récupéré 116% des recettes de voyage en devises par rapport à 2019 selon le département du tourisme. □



Enquête L'Economiste-Sunergia

Fort engouement pour le voyage

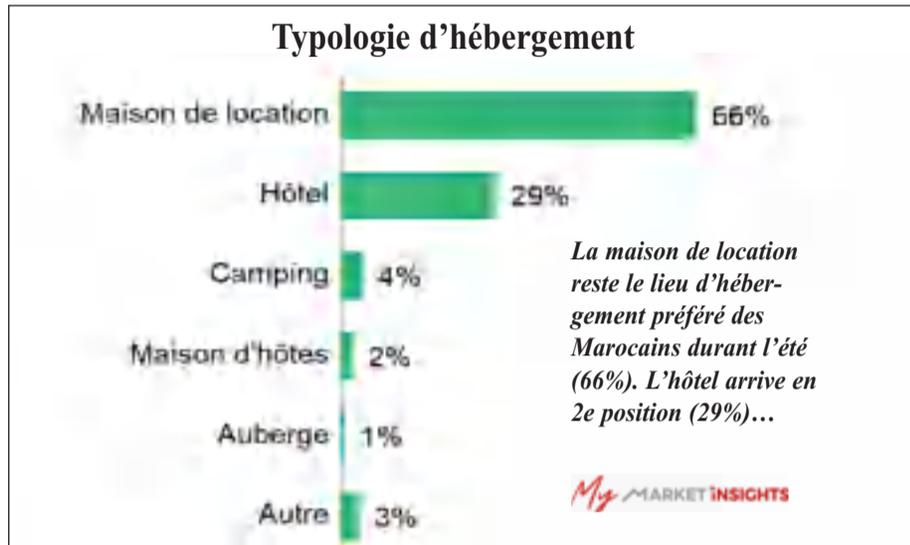


■ 49% prévoient de partir en vacances durant la saison estivale

■ Les 25-44 ans sont les plus concernés

■ Les CSP A et B plus adeptes du tourisme interne!

1 Marocain sur 2 prévoit de voyager cet été! Selon l'enquête Market Insights de Sunergia (Lot 16), «49% des Marocains prévoient de voyager cet été. Soit une différence de 20% avec cette nouvelle vague». La même étude précise que 29% des Marocains ont voyagé cet été ou comptent le faire dans le cadre du tourisme interne (9% ont déjà voyagé et 20% envisagent de le faire). Autre enseignement, les personnes qui ont/comptent voyager cet été au Maroc sont davantage des personnes âgées entre 25 et 44 ans, des citadins relevant essentiellement de la catégorie socioprofessionnelle (CSP) A et B. A contrario, 71% des Marocains ne comptent pas voyager cet été pour faire du tourisme au Maroc. Les personnes qui ne comptent pas voya-



ger relèvent davantage de 45 ans et plus. Ce sont surtout des ruraux et des CSP «D et E».

Les voyageurs adeptes du tourisme interne relèvent généralement des CSP A et B. En clair, ils relèvent plutôt de milieux aisés et de la classe moyenne. Ces gens-là recourent davantage au tourisme interne, à raison de deux fois ou plus par an. L'étude Sunergia relève aussi que «50% des Marocains n'ont jamais fait de tourisme national ». Par ailleurs, 4% d'entre eux recourent rarement au tourisme interne, soit moins d'une fois par an.

De plus, 23% le font en moyenne une fois par an contre 14% qui optent pour le tourisme national deux fois par an. L'enquête précise que 5% des sondés voyagent au Maroc à raison de 3 fois par an et 9% le font 4 fois chaque année voire plus. Quant aux personnes qui n'ont jamais voyagé au Maroc à des fins touristiques, elles sont davantage âgées de 45 et plus. Ce sont surtout les habitants du Nord, de l'Est et du Sud ou encore les ruraux qui ne voyagent jamais à l'intérieur du pays. Des personnes issues de couches sociales appartenant aux CSP D et E.

Durée de séjour

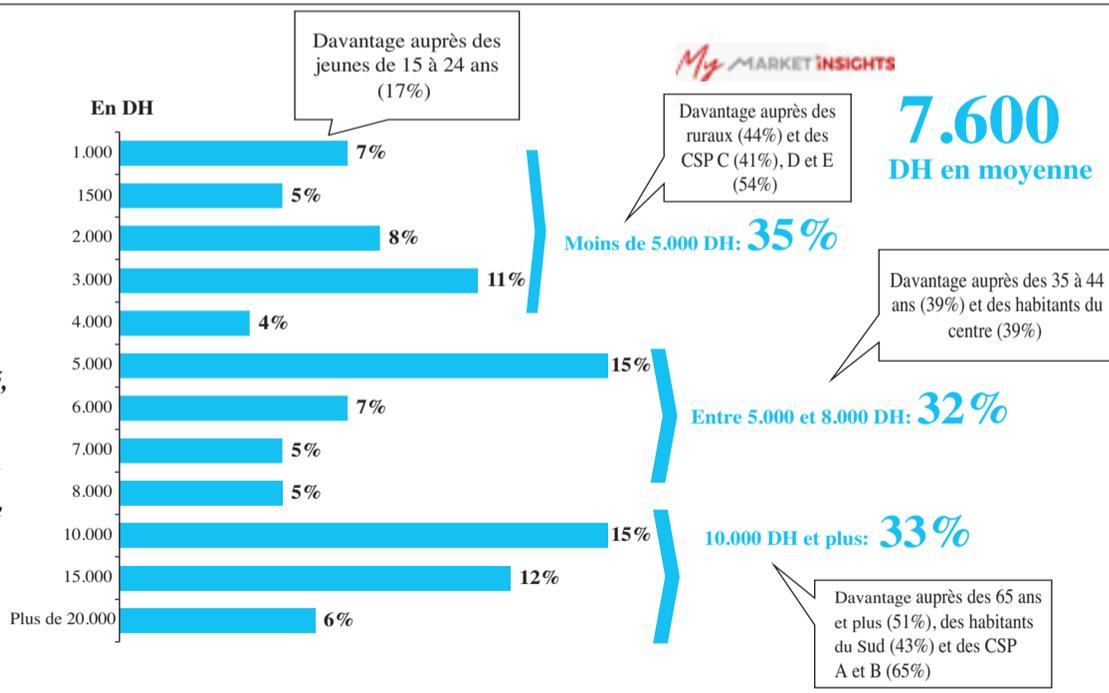
SELON les résultats du sondage sur les intentions de voyage des Marocains cet été, la durée moyenne de séjour est de 11 jours. 33% des sondés comptent partir pour 7 jours. Par ailleurs, 16% comptent voyager une quinzaine de jours. 17% prévoient de partir 10 jours. 19% programment un séjour de moins d'une semaine. Dans de moindres proportions, 8% de l'échantillon prévoit de partir un mois (30 jours) en vacances cet été ou encore 7% prévient une vingtaine de jours. □

Sur le lieu d'hébergement, 66% des répondants qui comptent voyager, ou qui ont déjà voyagé cet été, ont l'intention de résider dans une maison de location. Ce taux est davantage élevé auprès des femmes (74%), des personnes âgées de 45 à 55 ans (72%) et de la catégorie socioprofessionnelle CSP C. Par ailleurs, 29% préfèrent l'hôtel. Cette catégorie de voyageurs est plutôt dans les tranches d'âge 35-44 ans (37%) et les CSP A et B (41%). Plus surprenant, 4% des sondés préfèrent le camping. Cette catégorie de voyageurs à la fois plus jeune (18-25 ans: 9%) et mature (les seniors, 65 ans et plus) à raison de 14%. A retenir que 2% de l'échantillon ont une préférence pour les maisons d'hôtes et 1% préfèrent résider dans une auberge. A la question sur le nombre d'individus qui voyagent en groupe cet été, 1% des sondés prévoient de voyager «seuls». En revanche, la quasi-totalité des Marocains (99%) compte partir en famille ou avec des amis. Généralement, trois personnes en moyenne voyagent ensemble. Mais ce même nombre peut parfois varier entre une et huit personnes. □

Amin RBOUB

Budget moyen

Même si le budget moyen de voyage des Marocains est de 7.600 DH cet été, 35% d'entre eux comptent dépenser moins de 5.000 DH et 33% prévoient de déboursier plus de 10.000 DH....



Méthodologie

L'ÉTUDE a adressé un échantillon de 1.006 répondants interrogés de façon aléatoire. Mode d'administration: enquête téléphonique sur système CATI. Langues d'administration: arabe et français. La structure de l'échantillon a été redressée en respectant 5 critères de quota: sexe, âge, milieu (urbain ou rural), région et catégorie socioprofessionnelle (CSP) de façon à coïncider avec la structure de la population marocaine issue du recensement du HCP (RGPH 2014) projetée sur 2023. □

Tourisme à l'étranger

SUR les intentions de voyages à l'étranger, l'enquête Sunergia indique que les répondants sont davantage des hommes, des personnes âgées entre 25-34 ans et 55 ans voire plus... Globalement, selon l'enquête, les personnes qui voyagent à l'étranger (12%) relèvent davan-

tage des CSP A et B. La même étude relève que 88% des Marocains sondés n'ont jamais voyagé à l'étranger. Ce taux (de ceux qui n'ont jamais quitté les frontières) est davantage élevé auprès des jeunes de 18 à 25 ans (94%), les ruraux (97%) et les CSP D et E (98%). □



LA RADIO DES URBAINS ACTIFS

Radio partenaire:



Casablanca **92.5** • Rabat **106.9** • Marrakech **90.5** • Agadir **99.7** • Tanger **103.3**
Tétouan **87.8** • Fès **98.8** • Fès Ville Nouvelle **97.2** • Meknès **97.2** • Kénitra **106.9**
Mohammedia **92.5** • El Jadida **97.3** • Settat **106.4** • Chefchaoun **106.4** • Taounat **95.6**
Essaouira **96.8** • Safi **92.3** • Taza **103** • Tiznit **103.1** • Taroudant **104.9** • Tafraout **95.9**
Guelmim **96.8** • Tan tan **95.2** • Skhour Rhamna **92.2**

www.atlanticradio.ma



Enseignement: Enfin sur le chemin de la fameuse «renaissance»?

■ Une rentrée 2023-2024 décisive

■ Du concret après deux années scolaires/universitaires sans grandes avancées

■ L'Education nationale entend «jeter les fondations de l'école du futur»

IL aura fallu deux années scolaires/universitaires pour enfin assister au lancement de réformes concrètes à grande échelle, à la fois dans le primaire-secondaire et le supérieur. Ce n'est qu'en septembre prochain que les deux départements lancent effectivement leurs plans d'action. Peut-on en blâmer le gouvernement? Oui et non.

Oui, car l'ampleur de la catastrophe, notamment au niveau scolaire et dans les facultés à accès ouvert, appelle à des actions urgentes. La feuille de route des deux secteurs était d'ores et déjà tracée, actée par une vision stratégique et une loi-cadre élaborée sur instructions royales. Il aurait fallu passer rapidement au turbo pour activer les différentes mesures prévues.

Et non, parce que la critique est souvent facile, et que le terrain, surtout dans ce secteur, est trop complexe. Si complexe qu'il faudrait du temps pour en maîtriser réellement les rouages, et en dompter les résistances. Et chaque erreur pourrait déboucher sur plusieurs années d'errances et d'échecs.

Au niveau de l'école primaire-secondaire, le ministère de l'Education nationale prévoit de déployer cette rentrée son projet des «écoles pionnières».

La licence «nouvelle génération» pour sauver les facs

UNE seule et unique licence dans les facultés pour la rentrée. Une licence «nouvelle génération», à la fois fondamentale et professionnelle. C'est le grand projet du ministère de l'Enseignement supérieur. Le diplôme insistera à la fois sur les compétences disciplinaires et les langues et soft skills. Ces dernières, obligatoires, seront assorties de certifications. Après un tronc commun de deux ans, les étudiants pourront accéder à un choix plus élargi de spécialités, arrimées aux besoins des régions. Les meilleurs auront la possibilité de s'inscrire dans des instituts d'excellence. Des passerelles permettront à ceux qui se sont trompés de parcours de se réorienter.

La moitié des étudiants des facultés à accès ouvert abandonnent leurs études sans aucun diplôme. Avec ce nouveau schéma, cher au ministre Abdellatif Miraoui, la tutelle espère inverser la donne. Elle entend également former des profils en adéquation avec les attentes des opérateurs socioéconomiques, conformément aux instructions royales, et aux orientations du nouveau modèle de développement.



Il aura fallu deux années universitaires pour décliner cette réforme, sachant que l'ossature était déjà là, grâce au projet avorté du bachelor. La qualité de la mise en œuvre de ce chantier, et l'implication de tous les enseignants et responsables universitaires seront déterminantes. □

Un programme destiné à «jeter les fondations de l'école du futur». Il prévoit une opération massive de remédiation visant les lacunes fondamentales des élèves en lecture et en calcul. La mesure s'appuie sur la méthode TaRL (Teaching at the right level), dont les élèves pourraient bénéficier de manière intensive, quotidiennement, durant le mois de septembre, puis à une fréquence hebdomadaire tout au long de l'année, au profit de ceux souffrant de difficultés. La phase pilote de ce programme avait démontré une grande efficacité.

En classe, les enseignants adopteront une approche d'apprentissage

progressif. Ils n'avanceront dans leurs cours qu'après s'être assurés qu'ils ont été compris par tous. Cette mesure «préventive» permettra d'éviter un cumul de lacunes. Les profs seront, en outre, plus spécialisés. Ils seront orientés vers les disciplines correspondant le plus à leurs domaines de formation. Enfin, les écoles bénéficieront d'un renforcement de leurs conditions matérielles. Les équipes pédagogiques pourront prétendre à une indemnité annuelle individuelle de 10.000 DH par an.

Pour commencer, le projet sera déployé dans 628 écoles primaires publiques, couvrant 322.000 élèves, avec la participation volontaire de 10.700

enseignants, chapeautés par 158 inspecteurs pédagogiques. Il sera élargi de manière graduelle (2.000 établissements par an).

Avant même son lancement, le projet a fait l'objet de critiques (enseignants non préparés, décalage avec les réalités des écoles, une indemnité trop faible, une cadence trop précipitée...). Néanmoins, théoriquement, il semble prometteur. Le département de Benmoussa se fixe pour objectif, «réaliste», d'éradiquer les très grands retards d'apprentissage à la fin du primaire d'ici 2026.

Le ministère mise, en outre, sur l'accélération de la généralisation du préscolaire public, un cycle conditionnant l'ensemble du parcours des élèves. Il y a à peine quelques années, moins de la moitié des enfants de 4 à 5 ans étaient préscolarisés. Actuellement, ils sont plus des trois quarts (environ 77%). Mais le pari de la qualité n'est pas encore gagné. Le ministère poursuivra, par ailleurs, ses efforts en matière d'appui social aux familles, de lutte contre l'abandon scolaire, de construction d'écoles communautaires en milieu rural, de recrutement et de formation des enseignants selon la nouvelle formule en bac+5...

Les résultats des enquêtes Pirls évaluant les niveaux des élèves de 4e année du primaire en lecture et compréhension sont, certes, «traumatisants». Cependant, ils montrent une évolution, bien que trop lente, positive de la performance des écoliers. L'espoir est ainsi permis, pourvu que les actions se poursuivent à un rythme plus soutenu et survivent aux différents gouvernements. □

Ahlam NAZIH

Des progrès, malgré tout

	En dessous du niveau bas	Bas (400 pts)	Intermédiaire (575 pts)	Elevé (550 pts)	Avancé (625 pts)
2021	59%	41%	17%	5%	1%
2016	64%	36%	14%	3%	0
2011	79%	21%	7%	1%	0

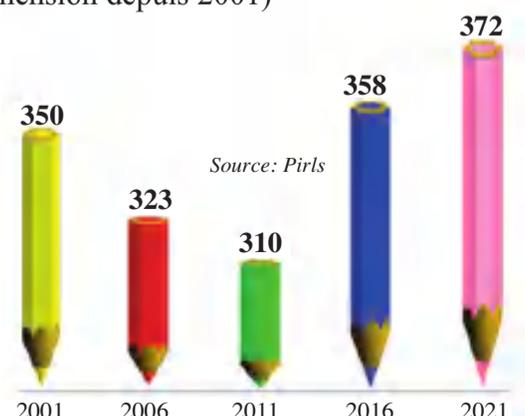
Source: Pirls

Le pire niveau enregistré par les écoliers marocains dans les évaluations de l'enquête internationale Pirls est celui de 2011, où presque 8 sur 10 n'atteignaient même pas le niveau bas de l'étude (400 points) en lecture et compréhension. Entre 2011 et 2021, cette part de «sans niveau» a nettement reculé, pour passer de 79 à 59%. Une bonne nouvelle, malgré les résultats toujours catastrophiques des élèves. En effet, lors de l'édition 2021, dont les résultats ont été dévoilés en mai 2023, le Maroc a été classé avant dernier (56e sur 57 pays)

...Mais à pas de tortue!

(Score des élèves de 4e année du primaire en lecture et compréhension depuis 2001)

Les élèves marocains n'ont jamais atteint le score moyen de 500 points dans les évaluations de l'enquête internationale Pirls, couvrant la lecture et la compréhension. Après une chute continue de leur niveau sur la décennie 2001-2011, les écoliers ont amélioré leur performance durant celle qui a suivi. Mais sur vingt ans, leur score n'a progressé que de 22 points, témoignant d'une évolution au ralenti de la qualité de l'enseignement offert





... Et la qualité, on en parle?



■ 45% des participants à l'enquête L'Economiste-Sunergia déçus

■ En tête des priorités, la formation des enseignants

■ Grèves des profs contractuels: des avis mitigés

LES avis sur la qualité de l'enseignement public ne sont pas unanimes. C'est ce que laisse entrevoir l'enquête L'Economiste-Sunergia sur la perception de cette évolution, réalisée entre juin et juillet 2023.

Sur les 1.006 sondés, 30% ont noté une petite amélioration, et 9% une forte progression. Ainsi près de quatre sur dix portent une perception plutôt positive. En revanche, 35% avancent une détérioration. Avec les 10% des participants penchant pour une sta-

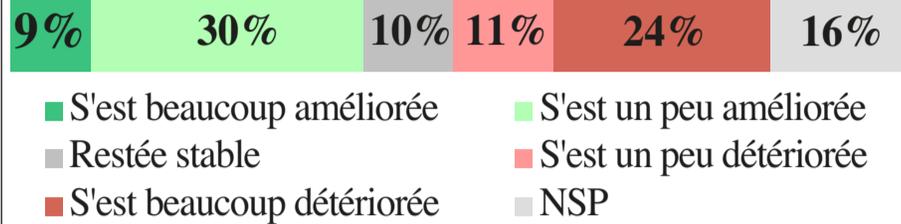
gnation, le total des déçus est de 45%. Enfin, 16% ne se prononcent pas.

Par tranche d'âge, les catégories des juniors (18-24 ans) et des aînés (65 ans et plus) sont celles qui comptent le plus d'avis favorables, avec des parts respectives de 47% et 44%. Concernant les premiers, même s'ils pratiquent directement le système, ils ne disposent probablement pas de suffisamment de recul pour le juger correctement. Les deuxièmes, eux, n'y sont sans doute pas suffisamment exposés.

Par milieu de résidence, les ruraux sont les plus nombreux à relever des avancées, petites ou fortes (44% contre 37% des urbains). Ceci peut être en relation avec les efforts consentis ces dernières années dans la construction de nouveaux établissements et internats, ainsi que dans le transport scolaire en milieu rural. Par classe sociale, les plus aisés sont les plus nombreux à pointer du doigt une dégringolade (54% contre 27% des moins favorisés).

Sur quelles priorités miser pour une

Seuls 9% relèvent une nette amélioration



Une petite minorité pense que l'enseignement public a beaucoup progressé. Tandis que 30% évoquent une petite amélioration.

My MARKET INSIGHTS

meilleure qualité de l'enseignement public? Plusieurs, selon les participants. Les trois premières concernent les enseignants. En tête, l'amélioration de leur formation, citée par 37% des sondés. La deuxième a trait à leur assiduité, évoquée par 15%. La question des absences des enseignants, déjà soulignée par le Conseil supérieur de l'éducation et la Banque mondiale, fait en effet partie des points noirs du système. La troisième action la plus citée est liée à l'augmentation du salaire des profs (9%). Viennent ensuite des mesures relatives au nombre d'écoles,

aux effectifs d'élèves en classe, aux infrastructures scolaires, à la lutte contre les décrochages... 27% sont sans avis sur le sujet. Les grèves des ex profs contractuels perturbent les écoles depuis des années. Même s'ils ont quasiment tout obtenu, ils continuent à manifester. Qu'en pense le public? Les avis sont mitigés. Un tiers en soutient les grèves, un deuxième les dénonce tandis qu'un troisième tiers a du mal à se prononcer. Là encore, les plus jeunes sont ceux qui les soutiennent le plus (45%). □

A.Na

mdjsjeux.ma

قربات ليك و جابت لكاش بين ايديك

شارجي حسابك و خود فلوسك في 1000 وكالة ضمان كاش

شركة التغطية على mdjsjeux.ma

للزبد من المعلومات زوروا موقعنا : mdjs.ma

العاب بمسؤولية 18

MDJS DAMANECASH BMCE GROUP

نرمحو الرياضة

تحميل التطبيق على mdjsjeux.ma

تتوفر على Android iOS

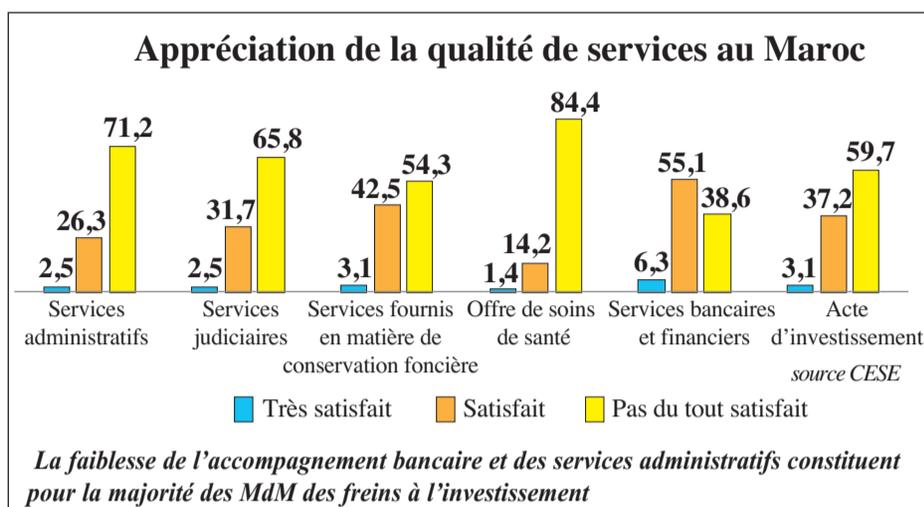


A quoi servent les transferts financiers des MRE?

■ Soutien familial, achats de biens immobiliers, DAT...

■ Seulement 1,3% des transferts sont destinés à l'investissement à long terme

4/5 des Marocains du monde (MdM) transfèrent une partie de leurs revenus vers le Maroc. Des transferts qui se sont élevés à 100 milliards de DH en 2022 et qui sont destinés, en majorité, à soutenir les familles au Maroc, l'acquisition de biens immobiliers ou les dépôts à terme (DAT). «Le fléchage des transferts financiers des MdM vers des activités productives et des investissements de long terme et à impact social et/ou environnemental positif est un défi qui n'a pas encore trouvé de réponse satisfaisante», souligne un rapport du Conseil économique, social et environnemental (CESE) diffusé en janvier dernier, avant de préciser que



«seuls 1,3% des transferts seraient destinés à l'investissement et cette portion marginale semblerait se destiner en grande partie au secteur de l'immobilier (40,7%)». La faiblesse du taux d'investissement des MdM au Maroc s'explique par la faiblesse de l'accompagnement bancaire, l'absence de portails d'informations et d'accueil aux potentiels investisseurs, l'absence d'une politique régionale d'incitation et de promotion.

C'est pour changer cette donne que le Souverain a appelé à la création d'un mécanisme dédié qui aura pour mission d'accompagner les compétences et les talents de la diaspora marocaine, d'appuyer leurs initiatives et leurs projets. Un appel qu'il a réitéré le 14 octobre 2022, à l'ouverture de la session d'autonomie du Parlement. Plus que jamais, le secteur bancaire et financier national est invité à soutenir et financer la nouvelle génération d'en-

trepreneurs et investisseurs, notamment les jeunes, ainsi que les petites et moyennes entreprises. Le CESE plaide, lui, pour une «gouvernance renouvelée des politiques publiques et des dispositifs qui sont dédiés aux MdM». Il s'agirait notamment d'ériger la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger en «établissement public stratégique» pour le déploiement de la feuille de route dédiée aux MdM en partenariat avec toutes les parties prenantes: ministères, banques, CRI, CGEM, organisations professionnelles, etc. Il est également recommandé de créer des représentations de l'Agence marocaine de développement des investissements et des exportations (Amdie) et des antennes de l'établissement stratégique dans les ambassades du Maroc à l'étranger. Il s'agit aussi de renforcer les moyens humains et financiers pour doter le réseau consulaire de compétences qualifiées. □

F.E.O.
➡➡➡

«Le Maroc peut compter sur sa diaspora!»

Entretien avec Zineb Hatim, présidente de Maroc Entrepreneurs

- **L'Economiste: Votre association compte plus de 12.000 membres en Europe. Ce qui témoigne de l'engouement de la diaspora marocaine de participer au développement de leur pays d'origine. Comment?**

- **Zineb Hatim:** L'attachement envers notre cher pays, peu importe le pays d'accueil, la génération ou le parcours permet de raccourcir les distances et de renforcer le lien unique entre les Marocains du monde (MdM) et le Maroc. Le Royaume est un terrain propice à l'entrepreneuriat et à l'investissement. Maroc Entrepreneurs œuvre depuis plus de 25 ans dans l'animation de l'écosystème entrepreneurial Europe-Maroc. Notre organisation est la première à avoir mis en place un programme d'accompagnement destiné à la diaspora par la diaspora. Ainsi, Tremplin Maroc qui a lancé sa 16e édition cette année offre un accompagnement à la création d'entreprise au Maroc.

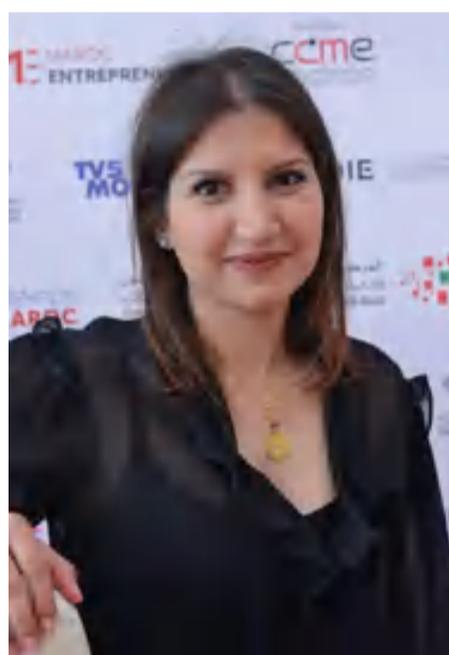
- **Qu'avez-vous retenu du discours royal d'août 2022 qui appelle à repenser la politique vis-à-vis de la diaspora?**

- Les MdM sont très attachés à leur pays et leur Roi, c'est avec

beaucoup d'émotion et de fierté que la diaspora a suivi à la télé le discours de Sa Majesté. Notre pays souhaite accélérer son rythme de développement en faisant le pari de l'innovation, des industries à très fortes valeurs ajoutées, du numérique et du développement durable. Pour cela le Royaume peut compter sur sa diaspora d'une grande richesse. C'est-à-dire des ressources humaines, formées aussi bien sur le territoire national qu'à l'étranger, que ce soit dans les plus grandes entreprises, ou dans les instituts académiques les plus prestigieux.

- **Quelles sont les principales actions à mettre en place pour répondre aux attentes des Marocains du monde?**

- Un accompagnement adapté qui prend en compte la diversité culturelle de ces MdM. Un Marocain qui a grandi aux Etats-Unis n'a pas les mêmes références qu'un Marocain d'Europe. Il faut comprendre cette diversité culturelle qui est à mon sens une richesse non négligeable des MdM. Il faut aussi travailler main dans la main entre organisations qui soutiennent les



«Nous espérons que les feuilles de route qui seront mises en place en réponse au projet royal soient assez claires et qu'elles soient transmissibles aux services consulaires afin de mieux aiguiller les MdM dans leurs démarches», souligne Zineb Hatim (Ph.DR)

MdM aussi bien sur le territoire national qu'à l'étranger.

- **Quels sont les freins rencontrés par les chefs d'entreprise et les étudiants désireux d'investir au Maroc?**

- Pour les startups le frein majeur

est le financement. Il est vrai que même avec tous les moyens mis en place pour les MdM c'est plus simple de créer une startup en Europe qu'au Maroc afin de bénéficier des aides et subventions financières existantes. Concernant les chefs d'entreprise et tout MdM qui souhaite investir dans son pays d'origine, un accompagnement concret axé solution est nécessaire dans le domaine administratif.

- **Les services consulaires sont la vitrine de l'administration marocaine. Êtes-vous satisfaite de l'accueil fourni au MRE?**

- Des progrès sont notables grâce à la digitalisation des services consulaires. Nous espérons que les feuilles de route qui seront mises en place en réponse au projet royal et en l'occurrence l'accompagnement qui sera offert aux MdM, soient assez claires et transmissibles aux services consulaires afin de mieux aiguiller les citoyens dans leurs démarches. □

Propos recueillis par
Fatima EL OUAFI



Diaspora: Le Maroc déroule le tapis rouge

►►►
■ Pour attirer les compétences établies à l'étranger

■ Une nouvelle politique pour encourager les investissements

LE 20 août 2022, le roi Mohammed VI avait lancé un appel puissant à la diaspora marocaine, les encourageant à se mobiliser pour contribuer au développement de leur pays d'origine. «*Le Maroc a besoin de tous ses enfants et de toutes les compétences établies à l'étranger. Ces compétences peuvent ainsi s'installer et travailler au Maroc, comme elles peuvent apporter leur concours, via toutes sortes de partenariats, depuis leurs pays d'accueil*», avait déclaré le Souverain à l'occasion du 69^e anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple. Reconnaisant la valeur inestimable de la diaspora en tant que ressource précieuse, le souverain a appelé les institutions publiques et privées à s'interroger sur les efforts du Maroc en faveur des Marocains résidents à l'étranger (MRE). Selon Jamal Belahrach, président de la Maison de la Diaspora, ce discours marque un tournant dans la politique vis-à-vis des MRE ou Marocains du Monde (MdM). «*L'ensemble des parties prenantes sont invitées à repenser le paradigme de la relation avec la diaspora et, par conséquent, à établir une nouvelle stratégie plus adaptée aux nouvelles générations et leurs attentes. Si l'on veut capter tout le potentiel qu'offre cette diaspora, il faut que le regard de la société marocaine sur ces Marocains d'ailleurs change*», explique-t-il. Au-delà du transfert de devises, la diaspora marocaine – estimée à plus de 6,5 millions de personnes – est constituée de professionnels qualifiés, d'entrepreneurs prospères, d'artistes et de sportifs talentueux et de citoyens engagés, qui ont réussi à s'intégrer avec succès dans leurs pays d'accueil respectifs tout en s'investissant dans la promotion de leur pays d'origine.

Sur le plan économique, le souverain a souligné l'importance de l'investissement de la diaspora marocaine dans des projets économiques au Maroc. Les fonds d'investissement, les partenariats commerciaux et les initiatives entrepreneuriales soutenues par la diaspora peuvent stimuler la croissance économique, créer des emplois et favoriser l'innovation. En



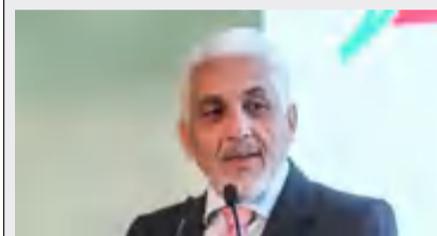
encourageant les MRE à investir au Maroc, le roi vise à renforcer les liens économiques entre le Maroc et la diaspora, permettant ainsi une synergie positive pour le développement global du pays. «*Ces personnes ne sont pas nécessairement dans l'obligation de venir vivre au Maroc pour cela, mais peuvent très bien être utiles au Maroc de là où elles se trouvent*», renchérit le président de la Maison de la diaspora. Association fondée par d'anciens MRE qui a pour mission de faciliter l'intégration économique et sociale au Maroc des membres de la diaspora ayant fait le choix d'un retour temporaire ou permanent. Elle se veut aussi une force de proposition pour la mise en place d'actions pouvant guider ou influencer sur les politiques des gouvernements des pays d'accueil ou du Maroc.

Outre les investissements financiers, le roi a également souligné l'importance du transfert de connaissance et d'expertise de la diaspora

vers le Maroc. Les Marocains vivant à l'étranger peuvent partager leurs compétences professionnelles et académiques avec leurs homologues au pays, contribuant ainsi au développement des secteurs clés tels que l'éducation, la santé, la technologie et l'innovation. Cette collaboration peut également favoriser le dialogue interculturel et renforcer les liens entre les communautés marocaines à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Un autre aspect crucial de la mobilisation de la diaspora est la promotion de la culture marocaine à l'échelle mondiale. Les MRE sont les ambassadeurs naturels de leur pays, capable de diffuser la richesse et la diversité de la culture marocaine. A travers des événements culturels, des festivals, des expositions artistiques et des initiatives éducatives, la diaspora peut contribuer à renforcer l'image du Maroc à l'international et à favoriser les flux touristiques ainsi que les investissements. □

F.E.O.

Verbatim



«**I**L nous faut un tableau de bord Diaspora qui ne tienne pas en compte uniquement annuellement du nombre de passages par le bateau, l'avion ou le transfert en devises, mais qu'on aille chercher des critères beaucoup plus qualitatifs et, par conséquent qu'on mette en place la feuille de route qui nous permettra d'atteindre cette nouvelle stratégie. Cette nouvelle relation et ces nouveaux indicateurs de contribution ont besoin d'être mesurés à l'aune de ces nouveaux enjeux et ils sont nombreux», Jamal Belahrach, président de la Maison de la diaspora. □

Des griefs à la pelle

RAPPELANT les efforts considérables déployés par l'Etat pour garantir un bon accueil aux MdM, le souverain a posé de nombreuses questions pour savoir si le dispositif existant était suffisant et efficace: «*Qu'avons-nous fait pour renforcer le sentiment patriotique de nos immigrés? Le cadre législatif en place et les politiques publiques tiennent-ils compte de leurs spécificités? Les procédures administratives sont-elles adaptées à leurs attentes du moment?*

Leur avons-nous assuré l'encadrement religieux et éducatif nécessaire? Leur avons-nous apporté l'accompagnement requis et les conditions favorables à la réussite de leurs projets d'investissement?». Les lourdeurs administratives au Maroc et dans les services consulaires, la corruption et le clientélisme font l'objet de vives critiques de la part MdM, selon une étude publiée en janvier dernier par le Conseil économique, social et environnemental (CESE). Le manque de visibilité des opportunités d'investisse-

ment, l'insécurité sanitaire et l'hygiène publique (état des hôpitaux, déchets sur la voie publique), et l'insécurité routière sont également déplorés. «*Il convient par conséquent de remédier à cet état de fait*», a ordonné le Souverain dont l'action est applaudie par la communauté des MRE. Selon l'enquête du CESE, ils se disent, en effet, fiers d'être marocains et plébiscitent le Roi et la monarchie, l'identité nationale, le progrès des infrastructures et le développement du pays et l'amélioration des droits de la femme. □



Football: L'année de la consécration

■ Les Lions de l'Atlas demi-finalistes de la dernière Coupe du monde

■ Le coup de pouce de l'Académie Mohammed VI

■ Des lacunes encore à combler pour capitaliser sur ces acquis

CETTE année a été celle de la consécration du football marocain. L'exploit de la sélection nationale lors de la dernière Coupe du monde au Qatar n'est pas le fruit du hasard. C'est le résultat de plusieurs années d'efforts, ayant permis une véritable révolution dans la pratique footballistique au Maroc.

Tout a commencé en 2008, avec la lettre royale adressée aux participants aux Assises nationales du sport à Skhirate. La même année, l'Académie Mo-



C'est l'un des événements phares de l'année. Après leur exploit historique lors de la Coupe du monde au Qatar, les membres de la sélection nationale ont été décorés par le Souverain, en compagnie de leurs mamans (Ph. MAP)

ammed VI de football accueillait la première promotion des jeunes joueurs qui vont par la suite alimenter les différentes catégories de sélections nationales, mais aussi de grandes équipes

marocaines et européennes. Nayef Aguerd, Youssef Ennesyri, Azzeddine Ounahi, figurant actuellement parmi les joueurs cotés à l'international, sont issus de ce centre de formation.

Aujourd'hui, l'objectif est de capitaliser sur ces acquis pour inscrire le développement du football national dans la continuité. L'idée est d'éviter de se contenter de la nostalgie de l'exploit du onze national au Qatar, demi-finaliste pour la première fois dans l'histoire du football africain. Il s'agit de maintenir le rythme pour faire mieux lors des prochains grands rendez-vous. A commencer par la prochaine Coupe d'Afrique des nations, prévues dans quelques mois en Côte d'Ivoire. C'est aussi important pour rester en haut du tableau du classement FIFA. Après la 11e place durant la période post-Coupe du monde, le Maroc a reculé à la 14e place, surtout après les résultats mitigés, mi-raisin réalisés lors des derniers matchs, certes intervenant en fin de saison et sans véritable enjeu.

L'idée est aussi d'éviter que les exploits ne soient limités à l'équipe nationale A. Les résultats réalisés jusque-là par les sélections U17 et U23

semblent encourageant, notamment après avoir assuré la qualification aux prochains Jeux olympiques à Paris, après plusieurs années d'absence. L'enjeu est de préparer une équipe capable de croiser le fer avec les plus grandes nations du football. Idem pour le football féminin. Certes, l'équipe A avait réussi à atteindre la finale de la dernière Coupe d'Afrique organisée au Maroc. Néanmoins, certaines lacunes restent à combler pour s'inscrire dans une dynamique de développement pérenne de cette discipline. Le résultat décevant des lionnes de l'Atlas lors du premier match de leur histoire en Coupe du monde, face à la solide sélection allemande, n'est pas une surprise. Il s'agit surtout d'une preuve que pour être compétitif dans les compétitions de très haut niveau, un travail de longue haleine est indispensable. Au-delà des qualités intrinsèques des joueuses de l'équipe nationale, il s'agit essentiellement d'élargir la base des pratiquantes de cette discipline sportive et de redynamiser le championnat national féminin, actuellement dominé par une seule équipe, les FAR, loin devant le reste. □

M.A.M.



A l'occasion du 24ème anniversaire de l'intronisation de
SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI



La Directrice Générale de la Régie Autonome Intercommunale de Distribution d'Eau et d'Electricité et Gestion d'Assainissement Liquide des Provinces d'El Jadida et de Sidi Bennour et l'ensemble du personnel ont l'insigne honneur de présenter à,

SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI

Que dieu l'assiste, leurs vœux les plus déferents de bonheur, de santé et de longue vie, ainsi qu'à

SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE HERITIER MOULAY EL HASSAN,
SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE MOULAY RACHID,
ET L'ENSEMBLE DES MEMBRES DE L'ILLUSTRE FAMILLE ROYALE.

Et renouvellent leur indéfectible attachement au Glorieux Trône Alaouite

Quid des clubs

AU niveau des clubs, le Maroc continue d'être présent dans les principales compétitions africaines. Le WAC est devenu un habitué des phases finales de la Champion's league africaine. Cette année, il sera de la partie pour la première Super league africaine (baptisée African league). Contrairement à l'année dernière, les clubs marocains n'ont pas réussi à décrocher les trophées ni de la Ligue des champions,

ni de la Coupe de la CAF. Pour l'année prochaine, c'est le WAC et les FAR qui défendront les couleurs nationales dans la plus prestigieuse compétition des clubs sur le continent. La RSB et le FUS vont défendre leurs chances à la Coupe de la CAF. Parallèlement, le Maroc a déjà garanti un représentant (WAC) dans la première édition de la Coupe du monde des clubs dans sa nouvelle version. □



Coupe du monde 2030

Comment blinder la candidature?

■ Capitaliser sur les atouts des infrastructures sportives et hôtelières

■ Routes, sécurité, services, propreté... ce qui reste à faire, selon les Marocains

L'ANNONCE officielle a été faite il y a quelques mois à Kigali. Le Maroc se porte à nouveau candidat pour l'organisation de la Coupe du monde de football. Pour l'édition de 2030, le Royaume a choisi de s'allier à deux candidats de taille: l'Espagne et le Portugal. L'objectif est d'organiser une Coupe du monde sur deux continents, en assurant une proximité et une interconnexion entre les trois pays hôtes. Comme l'avait souligné le Souverain dans une lettre à l'occasion de la remise du Prix de l'excellence de la CAF, décerné à Sa Majesté, «cette candidature commune sera celle de la jonction entre l'Afrique et l'Europe, entre le nord et le sud de la Méditerranée, et entre les mondes africain, arabe et euro-méditerranéen. Elle sera aussi une candidature de rassemblement autour du meilleur de part et d'autre, et de démonstration d'une alliance de génie, de créativité, d'expérience et de moyens». Le dossier de candidature marocaine sera piloté par le président de la FRMF, Fouzi Lekjaâ. Il s'agit d'une consécration de son parcours dans la gestion du football au niveau national et continental. Il succède à des personnalités comme Driss Benhima et Saâd Kettani, qui avaient été chargés auparavant de cette mission. De l'avis de plusieurs experts, le dossier du Maroc et de ses partenaires ibériques a de fortes chances de décrocher l'organisation du Mondial 2030. Parmi les points forts de cette candidature, la proximité géographique des trois pays ainsi que la similitude du climat et du fuseau horaire. De plus, l'Espagne fait preuve d'une grande expertise en matière d'organisation de compétitions footballistiques d'envergure internationale. De son côté, le Maroc dispose d'au moins 4 sites aux standards pour accueillir les compétitions (Casablanca, Rabat, Marrakech et Tanger). Le Royaume a l'avantage de la construction de stades ultramodernes qui répondent aux exigences de



Le Maroc dispose d'au moins 4 sites aux standards pour accueillir les compétitions (Casablanca, Rabat, Marrakech et Tanger). Le Royaume a l'avantage de la construction de stades ultramodernes qui répondent aux exigences de la FIFA (Ph. DR)

Fiche technique:

LA dernière enquête L'Économiste-Sunergia a été réalisée durant la période du 23 juin au 16 juillet 2023. Elle a porté sur un échantillon de 1.006 personnes, interrogées de façon aléatoire. La structure de l'échantillon a été redressée en respectant 5 critères de quota: sexe, âge, milieu, région et catégorie socioprofessionnelle, de façon à coïncider avec la structure de la population marocaine issue du recensement de 2014, projetée sur 2023. □

la FIFA. De surcroît, l'offre et la capacité d'hébergement/hôtellerie sont des plus vastes et diversifiées. Le Maroc a aussi l'avantage d'avoir développé un réseau de transport multimodal moderne (TGV, autoroutes, aéroports, ports...).

Néanmoins, en dépit des efforts déjà déployés, une série de chantiers sont encore à mener pour que le Maroc puisse mettre toutes les chances de son côté. Dans la dernière enquête L'Économiste-Sunergia, les Marocains ont été interpellés sur «les principales priorités et actions sur lesquelles le pays devrait se concentrer pour décrocher l'organisation de la Coupe du monde». Pour 35% d'entre eux, il est nécessaire de renforcer les infrastructures routières. D'autres, (25%) évoquent les infrastructures sportives, la sécurité (19%) ou encore les services hôteliers (14%). Parmi les points également à améliorer, selon les personnes sondées: la propreté des villes (12%), le trans-

port (6%), la diversification des offres de services de santé (6%)... Une autre partie des Marocains insistent sur le fait que le Maroc doit bien travailler sa stratégie d'organisation et de sen-

sibilisation des citoyens pour éviter tout problème (6%). Signalons que parmi les personnes interrogées, 34% n'avaient pas d'avis sur ce sujet. □

M.A.M.



A l'occasion de la célébration de la fête du Trône
Qui commémore le 24^{ème} anniversaire de l'intronisation
De Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'assiste

Le Directeur Général et l'ensemble du personnel
de l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences
Ont l'insigne honneur de présenter
leurs vœux les plus déferents de prospérité et de bonheur à
Sa Majesté le Roi Mohammed VI
et à Son Altesse Royale le Prince Héritier **Moulay El Hassan**
et à Son Altesse Royale le Prince **Moulay Rachid**
ainsi qu'à tous les membres de la glorieuse **Famille Royale**.





Jeunes: Ce qui a changé depuis 2011

■ Emploi, la grande désillusion

■ Le ras-le-bol contre la pratique politique continue

■ Ce que révèlent les enquêtes L'Economiste-Sunergia de 2006, 2011 et 2022

EN 2011, à la veille du référendum de la nouvelle Constitution, les jeunes avaient espoir en un changement profond de leur situation, grâce aux avancées qui seraient réalisées. 70% des 15-29 ans avaient la conviction que la réforme constitutionnelle modifierait le visage de la politique au Maroc, selon la grande enquête L'Economiste-Sunergia sur les jeunes de 2011. Leur principale attente, l'emploi.

«L'augmentation des opportunités de travail pour les jeunes» arrivait, en effet, en tête des transformations qu'ils prédisaient suite à l'introduction de la nouvelle Constitution. En deuxième position, «un changement général dans tous les domaines». Leur troisième pronostic, «une amélioration du champ politique». En une douzaine d'années, des évolutions ont certes été enregistrées, mais pas vraiment dans le sens souhaité par la jeunesse. En matière d'emploi, la situation des juniors n'a, malheureusement, fait qu'empirer. Cinq ans après la nouvelle constitution, le taux de chômage des 15-24 ans est passé de 17,9% à 22,5%, avant de grimper à 32,7% en 2022 (voir illustration). Les plus jeunes ont été ceux qui ont payé le plus lourd tribut aux crises qui se sont succédées. Cette dégradation a été particulièrement rude pour les citadins, dont le taux de chômage est monté à 46,7% en 2022, contre 32,2% en 2011. Parmi les 15-29 ans, près de 2,7 millions ne sont aujourd'hui ni à l'école, ni en formation, ni en entreprise (NEET). La dernière enquête L'Economiste-Sunergia sur les jeunes, publiée en 2022, a recensé un taux de Neet de 19% parmi les 15-30 ans. En moyenne, cette population est sans emploi depuis près de 49 mois, c'est-à-dire depuis environ quatre ans. Si 67% cherchent un travail, 37% ont baissé les bras et ne font aucun effort pour en trouver. Les plus âgés (29-30 ans) sont sans activité depuis presque sept ans et demi en moyenne.

En matière de politique, depuis 2011, des partis se sont brulés les ailes, d'autres se sont affirmés, l'opposition

Mobilisation Royale

POUR SM le Roi Mohammed VI, la question des jeunes a toujours été centrale. Lors de son discours du 20 août 2018 (et plus tôt lors de l'ouverture de la session d'automne du Parlement en 2017), le Souverain, considérant la jeunesse comme la vraie richesse du pays, avait appelé à une stratégie intégrée visant cette catégorie. Ceci, en insistant sur la nécessité «d'offrir du concret», notamment en matière d'enseignement, de santé et d'emploi. Ce sont là, justement, les domaines cités par les jeunes enquêtés par L'Economiste-Sunergia en 2022, comme étant ceux sur lesquels le Maroc devrait agir en urgence. «A ce jeune, nous devons donner espoir et confiance en son avenir», avait souligné SM le Roi, en appelant à une réflexion «sérieuse et responsable», et en relevant «un gaspillage du potentiel des jeunes». C'est lors de ce discours que le Souverain avait donné ses instructions pour revoir de fond en comble le dispositif de formation professionnelle, et repenser le système d'orientation. Un appel a également été lancé pour accorder



«A ce jeune, nous devons offrir du concret, particulièrement en termes d'enseignement, d'emploi, de santé..., donner espoir et confiance en son avenir» (Ph. MAP)

la priorité aux spécialités permettant de décrocher un emploi.

Depuis, une politique intégrée en faveur des jeunes a été adoptée en conseil de gouvernement en mai 2019. Une nouvelle stratégie de formation professionnelle a également vu le jour, grâce au suivi personnel de SM le Roi. Les chantiers de l'adéquation formation/emploi et de l'orientation sont en cours, notamment à travers la nouvelle réforme de la licence, prévue en septembre prochain. A l'occasion de l'ouverture de la session d'automne du Parlement, en octobre 2022, le Souverain a annoncé 550 milliards de DH d'investissements, orientés vers les filières porteuses d'opportunités, surtout pour les jeunes. Ces investissements devraient générer près de 500.000 emplois à l'horizon 2026. Un nouvel espoir pour une jeunesse qui a longtemps été malmenée. □

s'est cassé les dents, les bêtes politiques ont petit à petit disparu... Cependant, la pratique politique n'a pas tellement évolué. Au niveau des partis, les jeunes et les femmes restent relégués au second plan. Les partis n'ont pas non plus modifié leurs habitudes en termes de communication, de pédagogie, de sensibilisation..., où peu

d'efforts sont consentis, ni particulièrement renouvelés leurs élites. La fracture jeunes-partis politiques est toujours aussi béante, criante. Cela ressort clairement dans les résultats des trois grandes enquêtes L'Economiste-Sunergia sur les jeunes (2006, 2011 et 2022).

En 2006, quelque 95% ne s'identifiaient à aucun courant politique, et à

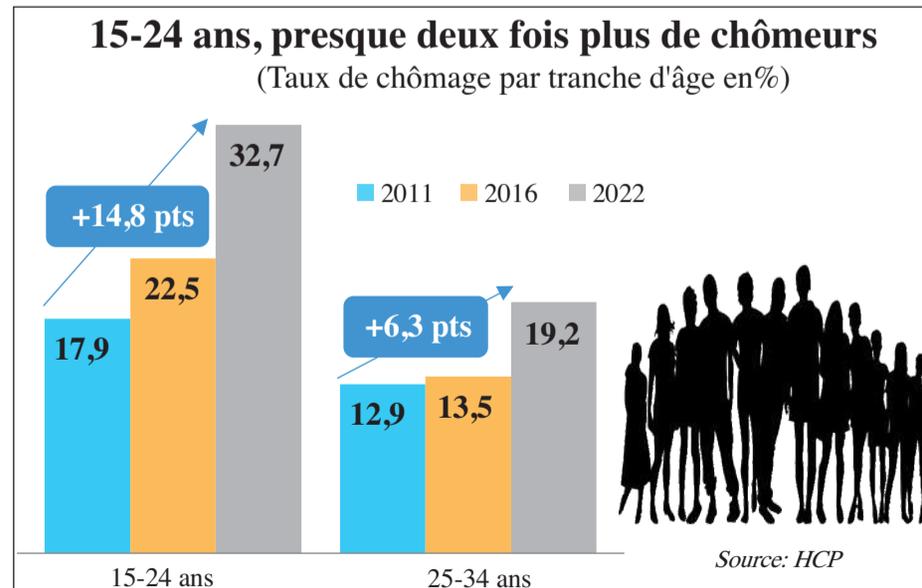
peine 14% avançaient avoir confiance en la politique.

Les partis ne trouvent pas grâce à leurs yeux

Le désamour se poursuit jusqu'en 2022, où uniquement 14% ont affirmé être satisfaits de la manière dont la politique se déroule actuellement. 64% n'ont aucun parti préféré, tandis que 23% n'ont aucun avis là-dessus. Seuls 1% déclarent être engagés dans un parti. En 2006, uniquement 20% avaient confié avoir voté lors des dernières élections communales et législatives. En 2022, seuls 15% ont avancé avoir rempli ce devoir citoyen. Pas de chiffre pour 2011, mais cette année-là, les intentions de vote étaient plus élevées (56% contre 46% en 2006).

Paradoxalement, malgré leurs conditions difficiles, leur ras-le-bol quant à la pratique de la politique, les jeunes restent optimistes par rapport à leur avenir. Selon l'enquête de 2022, près de 87% se disent optimistes à très optimistes. □

Ahlam NAZIH



Le taux de chômage des jeunes s'est nettement aggravé depuis 2011, année marquant la nouvelle Constitution, et annonçant pour une grande partie de la jeunesse une ère porteuse d'espoir. Les 15-24 ans sont ceux qui en ont le plus souffert, avec un taux qui a presque doublé en un peu plus d'une décennie



FONDATION MOHAMMED VI
DES SCIENCES ET DE LA SANTÉ

À l'occasion du 24^{ème} anniversaire de l'Intronisation de Sa Majesté le Roi Mohammed VI



La Présidence et l'ensemble des entités de la Fondation Mohammed VI des Sciences et de la Santé, ont l'insigne honneur de présenter leurs vœux les plus déferents, à Sa Majesté le Roi Mohammed VI, à Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan, à Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid, et à tous les membres de la Famille Royale.

Fête du Trône

Nous saisissons cette heureuse occasion pour renouveler à Sa Majesté notre attachement indéfectible au Trône Alaouite et affirmer notre engagement à accompagner, sous les Hautes Directives de notre Souverain, l'important processus de refonte et de mise à niveau du système de santé que connaît notre Royaume, à travers la formation, les soins, la recherche et l'innovation.



À l'occasion du 24^{ème} anniversaire de l'intronisation
de Sa Majesté le Roi Mohammed VI

**Le Président Directeur Général
et l'ensemble des collaborateurs du Groupe OCP**

ont l'insigne honneur de présenter à

SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI



que Dieu L'assiste

leurs vœux de bonheur et de santé, ainsi qu'à

Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan et à

Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid et à toute la Famille Royale.

Ils renouvellent au Souverain l'expression de leur fidélité et de leur attachement
au Glorieux Trône Alaouite.